

Le journal des



Marchés Publics

Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0
Open Contracting
eJDM
Pridesoft
Mobile
e-CNE
Transparence
e-Regulation
e-Governance



Gratuit sur Google play

SANTE PUBLIQUE	09	INFRASTRUCTURE	07	BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	01
EDUCATION	03	SOCIAL	02	ADMINISTRATION	11
ECONOMIE	07	RURAL	10	ENERGIE	02

N° 2289

19 Avril 2021

19 April 2021

5:50 PM/17H:50

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun
Fax : 222 206 043 / 222 203 326
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : infos@armp.cm
Internet : www.armp.cm

à Timbrer

PUBLICITÉ

Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Prestataire

Raison Sociale(*) :

N° Carte Contribuable(*) :

N ° Registre de Commerce(*) :

Statut Juridique(*) : ETS SARL SA

Type Entreprise(*) : TPE PE PME PMI GE

Capital (chiffres en FCFA):

Localisation

Pays : Ville :

Adresse(**) : B.P. :

Tél.(*) : Fax :

E-mail(*) :

Site web :

Information sur la Commande Publique

Type Procédure(*) : AOIO AOIR AONO AONR BC DC DP AMI/ASMI GG

Exercice(*) :

Référence(*) :

Maître d'Ouvrage(*) : Autorité Contractante :

Objet(*) :

Montant(en chiffres)(*) :

Date Signature(*) :

Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(*) : Express Union (N° 91190008943026) CC EC-SA (N° 100-017265-314-30) BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510) SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691) Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(*) :

Date de Versement(*) :

Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(*) : Oui Non | Copie Carte Contribuable : Oui Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(*) : Oui Non | Copie Registre de Commerce : Oui Non

(*) Champs à remplir obligatoirement.
(**) quartier, rue, etc....



SOMMAIRE

RESUME DES CONSULTATIONS

1	Reference	N°0070/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS Lire
	Titre/objet	DECISION N°0070/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS PORTANT RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 005/ASMI/MAGZI SA/CI/2021 DU 12 MARS 2021 POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE KOUMÉ-BONIS (PHASE 2)
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

2	Reference	10/AONO/C-MDA/CIPM/21 Lire
	Titre/objet	POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 26 BOUTIQUES AU MARCHÉ B DE MBOUDA (EN PROCÉDURE D'URGENCE)
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	20-04-2021

3	Reference	007/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 Lire
	Titre/objet	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BEKOKO - BABENGA - YANDOUNGOU- YAMIDJANG) DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI LOCALITES/ LINEAIRE : BEKOKO - BABENGA - YANDOUNGOU- YAMIDJANG DERRIERE CHEFFERIE BEKOKO/VERS LES FERME Y COMPRIS : 4,7 KMS ENTRÉE STADE BABENGA / VERS PALMERAIE GABSIA : 1KMS CARREFOUR YANDOUNGOU /CARREFOUR YAMIDJANG Y COMPRIS BRETelles : 5 KMS FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARIIMPUTATION : 55 36 468 01 641404 2250 861EXERCICE 2021
	Nature de prestation	Routes et Infrastructures Routières
	Date de cloture	30-04-2021

4	Reference	008/AONO/TRADEX/CIPM/2021 OF 22 APRIL 2021 Lire
	Titre/objet	OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 008/AONO/TRADEX/CIPM/2021 OF 22 APRIL 2021 FOR THE SUPPLY OF PROFESSIONAL UNIFORMS AND PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT (PPE) TO TRADEX
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	17-05-2021

5	Reference	010/A/MO/CIPM/CNDAL/2021 Lire
	Titre/objet	ADDITIF N° 010/A/MO/CIPM/CNDAL/2021 PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS : N° 10/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 18/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE VENTE DE POISSONS AU MARCHÉ CENTRAL DE NGAOUNDAL; N° 11/AONO/MO/CIPM/CNDAL 2021 DU 18/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BOUCHERIE MUNICIPALE A DANFILI; N° 07/AONO/MO/CIPM/CNDAL 2021 DU 17/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MAGASINS DE STOCKAGE DES PRODUITS AGRICOLES AVEC AIRES DE SECHAGE AUX ENVIRONS DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL:- LOT I: MARCI IE CENTRAL DE NGAOUNDAL- LOTII: BEKAGOTTOFINANCERRISNT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

6	Reference 004/DC/HGOPED/DG/CIPM/2021 OF 19/04/2021 Lire Titre/objet REQUEST FOR QUOTATION N°004/DC/HGOPED/DG/CIPM/2021 OF 19/04/2021 RELATED TO THE SUPPLY AND INSTALLATION OF EQUIPMENT AND FURNITURE IN THE V.I.P ROOMS OF DOUALA GYNECO-OBSTETRIC AND PEDIATRIC HOSPITAL (DGOPH).FINANCING: BUDGET OF THE DOUALA GYNAECO-OBSTETRIC AND PEDIATRIC HOSPITAL FOR THE 2021 FINANCIAL YEAR. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 18-05-2021
----------	--

7	Reference 04/C/CNDAL/SG/STADU/2021 Lire Titre/objet COMMUNIQUE N°04/C/CNDAL/SG/STADU/2021 DU 12 AVRIL 2021PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DES AVIS D'APPEL D'OFFRE ISSUS DECERTAINS DOSSIERS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
----------	---

8	Reference 09/A/MO/CIPM/ CNDAL/2021 Lire Titre/objet ADDITIF N°09/A/MO/CIPM/ CNDAL/2021 PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS N° 08/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 17/0312021 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DES ARTERES DE LA VILLE DE NGAOUNDAL PAR LAMPADAIRE SOLAIRE;N° 09/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 17/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE NGAOUNDAL; N° 12/AONO/MO/CIPM/CNDAL 2021 DU 18/03/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL;- LOT I : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDAL- LOT II : CENTRE DE SANTE INTEGRE DE PANGARFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021 Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles Date de cloture N/A
----------	--

9	Reference 10/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 Lire Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 10/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 POUR ACQUISITION DU MATERIEL DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE DANS LES AIRES DE PATURAGES INFECTEES, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture 12-05-2021
----------	--

10	Reference 503/C/CUY/PADY2/CEP/2021 Lire Titre/objet COMMUNIQUE Nature de prestation N/A Date de cloture N/A
-----------	--

11	Reference 002bis/AONO/R-LT/D-NKAM/CDPM-NKAM/2021 DU 20/04/21 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002BIS/AONO/R-LT/D-NKAM/CDPM-NKAM/2021 DU 20 AVRIL 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SOCIALES DU NKAM DANS L'ARRONDISSEMENT DE YABASSI -DEPARTEMENT DU NKAM-REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2021 Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 11-05-2021
-----------	---

RESUME DES CONSULTATIONS

12	Reference 15/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2021 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 15/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 16/04/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE LAOUNDENGUE, SITUE AU PK 39+200 DE LA ROUTE COMMUNALE : NGAOUNDAL - PANGAR, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL, DEPARTEMENT DU DJEREM, REGION DE L'ADAMAOUA EN PROCEDURE D'URGENCE. Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 11-05-2021
-----------	---

13	Reference 006/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BOMONO BA JEDU , NJOUKI, NGODI, MAKA) DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI LOCALITES/ LINEAIRE : BOMONO BA JEDU , NJOUKI, NGODI, MAKA T1 TRONÇON BOMONO BA JEDU- BERGE WOURI NJOUKI (8KMS) T2 TRONÇON NJOUKI -NGODI Y COMPRIS BRETÈLLES (9KMS) T3 TRONÇON CARREFOUR NJOUKI – MAKA (7KMS) FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI IMPUTATION : 55 36 468 01 641404 2250 861EXERCICE 2021 Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture 30-04-2021
-----------	--

14	Reference 02/ D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG du 19/04/2021 Lire Titre/objet DÉCISION N°02/ D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° 001/DCO/CAB SARL/CIPM/2021 DU 08 MARS 2021 POUR FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE AU SITE DE PRODUCTION DE CAB SARL. Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	---

15	Reference 024/DM/M0/CIPM/C-TIB/2021 Lire Titre/objet DECISION MUNICIPALE N°024/DM/M0/CIPM/C-TIB/2021 DU 07/04/2021 DÉCLARANT INFRUCTUEUX LE MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°012/DC/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 04/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AVEC CHATEAU (CUVE EN PLASTIQUE) D'UNE CAPACITE DE SM^, A TONGO DANS LA COMMUNE DE TIBATI. FINANCEMENT : BIP 2021 Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture N/A
-----------	--

16	Reference 006/AD/MINDDEVEL/R-CE/D-NK/C-BOT MAKAK/SG/STADL Lire Titre/objet A LA DEMANDE DE COTATION N° 001/BISS/DC/MINDDEVEL/R-CE/D-NK/C- DE BOT-MAKAK/SG/STADL DU 09 MARS 2021 RELATIFS A : L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT ET AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE HEGBA, ARRONDISSEMENT DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE Nature de prestation Approvisionnements Généraux Date de cloture N/A
-----------	--

RESUME DES CONSULTATIONS

17

Reference [ADDITIF N°002 A/S 003/AONO/CUD/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet ADDITIF N°002 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CUD/CIPM/2021 DU 10 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES POINTS DE CHARGEMENT ET DE DECHARGEMENT DES MOTOS TAXI DANS CERTAINS CARREFOURS ET AMENAGEMENT DE LA RUE 2.748 RUE UM NYOBE AU MARCHÉ CENTRAL DANS LA VILLE DE DOUALA.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

18

Reference [002/C/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ du 19/04/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 002/C/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION N° 02/D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° 001/DCO/CAB SARL/CIPM/2021 DU 08 MARS 2021 POUR FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE AU SITE DE PRODUCTION DE CAB SARL.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

19

Reference [503/C/CUY/PADY2/CEP/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

20

Reference [N°00036/D/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°00036/D/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP DU 16 AVRIL 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ROULANT AU MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, LOT2 : DEUX (02) VÉHICULES PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

21

Reference [14/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet CONSULTATION N° 14/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 CELLULES, A ALLAT ET SAMBOLABO, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 12-05-2021

22

Reference [COMMUNIQUE](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE DC N° 003/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 02/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DELOT 1 : MINIM. FINANCEMENT : BIP 2021

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

23

Reference [08/DC/MO/CNDAL/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS N° 08/DC/MO/CNDAL/CIPM/2021 DU 16/04/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BETARA GONGO

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 11-05-2021

24

Reference [N°010/C/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP/16 AVRIL 2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°010/C/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP/16 AVRIL 2021PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 000803/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2021 DU 04 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DE QUARANTE-QUATRE (44) KITS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

25

Reference [? _17_ DM/C-AYOS/2021 DU 08 AVRIL 2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE ? _17_ DM/C-AYOS/2021 DU 08 AVRIL 2021PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION N°09/DC/C-AYOS/CIPM/2021 DU 24 FÉVRIER 2021 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL INFORMATIQUE DU CMPJ D'AYOS, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE.FINANCEMENT: BIP MINJEC, EXERCICES 2021 ET SUIVANTS.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

26

Reference [03/ D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG du 19/04/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N° 03/ D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°03/DC/CAB SARL/CIPM/2021, SOUMISSIONNER POUR LES TRAVAUX DE REFECTION D'UNE AIRE D'ABATTAGE, ET DE CONSTRUCTION D'UN DECANTEUR.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

27

Reference [01](#) [Lire](#)

Titre/objet DAO N° 004/AONO/C.MFOU/CIPM/2021 POUR LA REHABILITATION DU BUREAU ABRITANT LE CMPJ DEPARTEMENTAL DE MFOU.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

28

Reference [023/DM/MO/CIPM/C-TIB/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE N° 023/DM/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 07 AVR 2021 DÉCLARANT INFRACTUEUX LE MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N° 0117DC/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 04/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN FORAGE POSITIF EQUIPE(PMH) A MBITOM (SELAL MANGORO) DANS LA COMMUNE DE TIBATI FINANCEMENT : BIP 2021

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A



RESUME DES CONSULTATIONS

29

Reference [? _16_DM/C-AYOS/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION MUNICIPALE ? _16_DM/C-AYOS/2021 DU 08 AVRIL 2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION, N°08/DC/C-AYOS/CIPM/2021 DU 24 FÉVRIER 2021 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL DE BUREAU DU CMPJ D'AYOS, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BIP MINJEC, EXERCICES 2021 ET SUIVANTS.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

30

Reference [01/D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG du 19/04/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet DÉCISION N°01/ D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° 002/DCO/CABSARL/CIPM/2021 DU 08 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DU MATERIEL DE BOUCHERIE ET DE CHARCUTERIE.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

31

Reference [003/C/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ du 19/04/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 003/C/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION N° 03/D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°03/DC/CAB SARL/CIPM/2021, SOUMISSIONNER POUR LES TRAVAUX DE REFECTION D'UNE AIRE D'ABATTAGE, ET DE CONSTRUCTION D'UN DECANTEUR.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

32

Reference [N°0071/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°0071/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS PORTANT RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 006/ASMI/MAGZI SA/CI/2021 DU 12 MARS 2021 POUR LES ÉTUDES TECHNIQUES D'APD EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE NOMAYOS

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

33

Reference [03](#) [Lire](#)

Titre/objet DAO N° 006/AONO/C.MFOU/CIPM/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE KAMBA ET NKOLMEVAH.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

34

Reference [02](#) [Lire](#)

Titre/objet DAO N° 005/AONO/C.MFOU/CIPM/2021 POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NKOLNDA.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

35

Reference [N°09/C/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP DU 16 AVRIL 2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N°09/C/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP DU 16 AVRIL 2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°000804/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2021 DU 04 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ROULANT AU MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, LOT2 : DEUX (02) VÉHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

36

Reference [001/C/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ du 19/04/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 001/C/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION N° 01/D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION N° 002/DCO/CABSARL/CIPM/2021 DU 08 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DU MATERIEL DE BOUCHERIE ET DE CHARCUTERIE.

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

37

Reference [N° 17 C/C-AYOS/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° __17__ C/C-AYOS/2021 DU 08 AVRIL 2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°09/DC/C-AYOS/CIPM/2021 DU 24 FÉVRIER 2021 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL INFORMATIQUE DU CMPJ D'AYOS, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BIP MINJEC - EXERCICES 2021 ET SUIVANTS.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

38

Reference [N° 16 C/C-AYOS/2021 DU 08 AVRIL 2021](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° _16_ C/C-AYOS/2021 DU 08 AVRIL 2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°08/DC/C-AYOS/CIPM/2021 DU 24 FÉVRIER 2021 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL DE BUREAU DU CMPJ D'AYOS, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BIP MINJEC - EXERCICES 2021 ET SUIVANTS.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

39

Reference [003/DC/HGOPED/DG/CIPM/2021 OF 19/04/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet REQUEST FOR QUOTATION N°003/DC/HGOPED/DG/CIPM/2021 OF 19/04/2021 FOR THE SUPPLY AND INSTALLATION OF BENCHES AND CONSULTATION CHAIRS FOR MEDICAL SERVICES OF DOUALA GYNCO-OBSTETRIC AND PEDIATRIC HOSPITAL (DGOPH). FINANCING: BUDGET OF THE DOUALA GYNAECO-OBSTETRIC AND PEDIATRIC HOSPITAL FOR THE 2021 FINANCIAL YEAR.

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 11-05-2021

40

Reference [COMMUNIQUE](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE DC N° 004/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 02/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 04 FORAGES DANS LA COMMUNE DE TIBATI FINANCEMENT : BIP 2021

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

41

Reference [001/DC/PU/C-MAJAN/CIPM12021](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/PU/C-MAJAN/CIPM12021 DU 12/04/2021 DÉSIGNATION DES TRAVAUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) Puits positifs équipés des PMH dans les villages Evés (quartier de Ze Moto), Ma'an (derrière le stade municipal), Messama (quartier d'onde NSO'O) et Bidjap (EP), dans la commune de Ma'an, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 06-05-2021

42

Reference [002/DC/PUIC.MA'AN/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION N° 002 /DC/PUIC.MA'AN/CIPM/2021 DU 12/04/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS LES CENTRES DE SANTE DE AY'AMANG ET DE MFOUA, EN DEUX LOTS, DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 06-05-2021

43

Reference [12/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 12/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 CELLULES DANS LES LOCALITES DE BANYO ET BANI, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 12-05-2021

44

Reference [11/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 11/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 MAI 2021 POUR LA REALISATION DE 02 FORAGES PASTORAUX A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE CHACUN D'UNE BORNE FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE 15M ET UN (01) ABREUVOIR DE 7M, D'UN CHATEAU D'EAU DE 6,28 M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LES LOCALITES DE BENGUEDJE ET MAYO - DJARANDIBEL, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 12-05-2021

45

Reference [13/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 13/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 POUR LA REALISATION DE 02 FORAGES PASTORAUX A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE CHACUN D'UNE BORNE FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE 15M ET UN (01) ABREUVOIR DE 7M, D'UN CHATEAU D'EAU DE 6,28 M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LES LOCALITES DE MBAMTI KATARKO ET LOUFINGUEL, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 12-05-2021

46

Reference [COMMUNIQUE](#) [Lire](#)

Titre/objet COMMUNIQUE N° 003/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 02/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LOT2:TONGOFINANCEMENT : BIP 2021

Nature de prestation Services et Prestations Intellectuelles

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

47

Reference [003/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BWASSALO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 30-04-2021

48

Reference [001/AONO/PU/C-MA'AN/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°001/AONO/PU/C-MA'AN/CIPM/2021 DU 12 AVRIL 2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE CONSTRUCTION DE 05 OUVRAGES D'ART SUR LA ROUTE MA'AN - AMBAM (SUR LA PISTE NSSO MESSOK), DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DE L'ARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM.

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 06-05-2021

49

Reference [N°00037/D/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°00037/D/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP DU 16 AVRIL 2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ROULANT AU MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, LOT1 : UN (01) VÉHICULE STATION WAGON 4X4.

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

50

Reference [N°0069/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°0069/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS PORTANT RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 004/ASMI/MAGZI SA/CI/2021 DU 11 MARS 2021 POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ROUTE EN PAVÉS DE 310 ML DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE BONABERI

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

51

Reference [09/DC/MO/CNDAL/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS N° 09/DC/MO/CNDAL/CIPM/2021 DU 16/04/2021 POUR LE REBOISEMENT DES ARTERES DE LA VILLE ET DE CERTAINES ECOLES (EP GARE, EP LENA, EP CAMP PARA, EP BILINGUE DE NGAOUNDAL). (EN PROCÉDURE D'URGENCE)

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 11-05-2021

52

Reference [002/AONO/PU/C-MA'AN/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/AONO/PU/C-MA'AN/CIPM/2021 DU 12 AVRIL 2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIERE AVUE PORTEE : 6ML, ET CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE OTOMEKOK PORTEE : 4ML

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture 06-05-2021

RESUME DES CONSULTATIONS

53

Reference [004/AONO/PU/C-MA'AN/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/PU/C? MA'AN/CIPM/2021 DU 12/04/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DEREHABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE AYA'AMANG DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 06-05-2021

54

Reference [003/AONO/F'U/C-MA'AN/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/F'U/C- . MA'AN/CIPM/2021 DU 12 AVRIL 2021 POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE BIDJAP - RIVIERE MVPILI VERS LE FLEUVE MVILA : POSE D'UN PONT DEFINITIF DE 12ML (POSE TABLIER), DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 06-05-2021

55

Reference [006/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/SG/2021 DU 14/04/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°006/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/SG/2021 DU 14/04/2021 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE HARRIERE AU MARCHÉ DE MISSOLE II DANS LA COMMUNE DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL.LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBAMBA, MAÎTRE D'OUVRAGE LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE DIBAMBA, UN APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BARRIÈRE AU MARCHÉ DE MISSOLE IL DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBAMBA, DÉPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME. RÉGION DU LITTORAL.

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture 08-05-2021

56

Reference [004/AONO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 004/AONO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2021 DU 13 AVRIL 2021 POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DES REGISTRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME (EN DEUX LOTS)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 17-05-2021

57

Reference [005/AONO/CNCC/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 14 AVRIL 2021 POUR LA FOURNITURE D'OBJETS PUBLICITAIRES AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture 13-05-2021

58

Reference [N°0068/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°0068/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS PORTANT RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 002/ASMI/MAGZI SA/CI/2021 DU11 MARS 2021 POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ROUTE EN PAVÉS DE 250 ML DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE BASSA

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

59	Reference 012/AONO/C- KAÏ-KAÏ /CIPM-TR/2021 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/C- KAÏ-KAÏ /CIPM-TR/2021 DU 01/04/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MADALAM- BARKAYA (10 KM) DANS LA COMMUNE DE KAÏ-KAÏ, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (BIP) EXERCICE 2021 Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture 22-04-2021
-----------	--

60	Reference 011/AONO/C- KAÏ KAÏ /CIPM-TR/2021 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/C- KAÏ KAÏ /CIPM-TR/2021 DU 01/04/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE DOREISSOU-DAMA-MADALAM (INTER R0913) (13.00 KM) DANS LA COMMUNE DE KAÏ-KAÏ, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP - LIGNE FONDS ROUTIER - EXERCICE 2021. Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture 22-04-2021
-----------	--

61	Reference 015/AONO/REN/C-KAI KAI/CIPM-BEC/2021 Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/REN/C-KAI KAI/CIPM-BEC/2021 DU 01/04/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP KAMAS DANS LA COMMUNE DE KAI-KAI, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD. Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs Date de cloture 22-04-2021
-----------	---

62	Reference 013/AONO/C. KAÏ- KAÏ/CIPM-TR/2021 Lire Titre/objet APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AONO/C. KAÏ- KAÏ/CIPM-TR/2021 DU 01/04/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE PARI-KAMAS (14KM), DANS L'ARRONDISSEMENT DE KAÏ- KAÏ, DEPARTEMENT DU MAYODANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINADER EXERCICE 2021, IMPUTATION : 55 30 393 01 641328 2250 921 AUTORISATION DE DEPENSES : IW04135 Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture 22-04-2021
-----------	--

63	Reference 005/2021/AONO/C-MAGA /CIPM-TR Lire Titre/objet AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/2021/AONO/C-MAGA /CIPM-TR DU 01/04/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE ZIAM 1-NGOULMOUNG-GASBALLA-MAOUDA-KOUAYE-POUSS DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP - LIGNE FONDS ROUTIER - EXERCICES 2021 ET 2022 Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières Date de cloture 22-04-2021
-----------	---

64	Reference 007/2021/AONO/C-MAGA/CIPM-TR Lire Titre/objet AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/2021/AONO/C-MAGA/CIPM-TR DU 01/04/2021 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENTD'OUVRAGES HYDRAULIQUES DANS LA LOCALITE DE POUSS, ARRONDISSEMENT DE MAGA Nature de prestation Autres Infrastructures Date de cloture 22-04-2021
-----------	--



RESUME DES CONSULTATIONS

65

Reference [060/DP/J09/SAEF](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE-COMMANDEN°007/LC/P-AKGA/CDPM-NM/2020 PASSÉE AVEC 747 KOMBI SARL, B.P : 15 106 YAOUNDE, TÉL : 698 84 34 96, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CINQ (05) PONTS EFFONDRES DANS LES GROUPEMENTS MAK'A-OVANG-YEBEKOLO DU DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE ;LOT 3 : CONSTRUCTION D'UN PONT SEMI-DÉFINITIF DE 06 ML DANS LE GROUPEMENT YEBEKOLO;

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

66

Reference [N°--008---/OS/CM/SG/21](#) [Lire](#)

Titre/objet DECISION N°--008---/OS/CM/SG/21 PORTANT RESILIATION DU CONTRAT RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE (CONTROLE ET SURVEILLANCE) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A LA COMMUNE DE MENGANG DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

67

Reference [01/DEC/GIC EMA/CIPM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°001/DCO/GIC EMA/CIPM/2021 DU 25 JANVIER 2021 POUR LA CONSTRUCTION DES BATIMENTS SUR LE SITE DU GIC EMA DEPARTEMENT DE LA MENOUA. LE DELEGUE DU GIC EMA

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

68

Reference [57/DM/C-TGA/SM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/CIPM/C.TGA /2021 DU 10 FEVRIER 2021 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE MEDICALD'ARRONDISSEMENT DE TONGA, DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE BANDOUNGA ET BABITCHOUA DE LA COMMUNE DE TONGALE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

69

Reference [00](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRESN°04/AONO/CA.BFM 1ER /BIP MINTP-MINADER/CIPM/2021 DU 16/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS À TOMDJO, À MÉLAM ET À FOTO PLUS RÉHABILITATION ROUTE DANS LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1 EN PROCÉDURE D'URGENCE

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

70

Reference [05/DM/CA.BFM-1/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLICLE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM IMÂTRE D'OUVRAGE, CHEVALIER DU MERITECAMEROUNAIS

Nature de prestation Bâtiments et Equipements Collectifs

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

71

Reference [09/DM/2021/SG/CBYGAM](#) [Lire](#)

Titre/objet POUR L'EXÉCUTION ÉCONOMIQUE DE LA ROUTE CHEFFERIE YENOM-CHEFFERIE MPOU DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM, DÉPARTEMENT DU KOUNG-KHI - RÉGION DE L'OUEST ET SOUS FINANCEMENT DU BIP AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAYANGAM

Nature de prestation N/A

Date de cloture N/A

72

Reference [59/C/C-TGA/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRECOMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°04/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/ DDNDE/CIPM/C.TGA/2021 DU 10 FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PUIITS EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A GABON, DANS LA COMMUNE DE TONGA. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA COMMUNIQUE :

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

73

Reference [08/DM/2021/SG/C.BYGAM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°033/AONO/C.BGAM/ SG/SIGAMP/CIPM /2021 DU 09/02/2021 POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'AEP À POMPAGE ÉLECTRIQUE DESSERVANT LES LOCALITÉS DE TSEP, MBE, TOURJANG, TOULA DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM ET SOUS FINANCEMENT DU BIP AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAYANGAM

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

74

Reference [60/DM/C-TGA/SM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°02 BIS/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DDNDE/CLPM/CTGA/2021 DU 10 FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE LA COMMUNE DE TONGALE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,

Nature de prestation Approvisionnements Généraux

Date de cloture N/A

75

Reference [61/DM/C-TGA/SM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/ DDNDE/CIPM/C.TGA/2021DU 10 FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE D'OUVERTURE DE LA ROUTE RURALE BITCHOUA_NORD GABON AVEC CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DANS LA COMMUNE DE TONGA LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,

Nature de prestation Routes et Infrastructures Routières

Date de cloture N/A

76

Reference [63/DM/C-TGA/SM/2021](#) [Lire](#)

Titre/objet PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°03/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/ DDNDE/CIPM/C.TGA/2021DU 10 FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE DANS LA COMMUNE DE TONGALE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,

Nature de prestation Autres Infrastructures

Date de cloture N/A

RESUME DES CONSULTATIONS

77	Reference	04/DM/CM/CA/BAFile Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHELE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM II MAÎTRE D'OUVRAGE
	Nature de prestation	Autres Infrastructures
	Date de cloture	N/A

78	Reference	62/DM/C-TGA/SM/2021 Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDERELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°02/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/ DDNDE/CIPM/C.TGA/2021 DU10 FEVRIER2021 LOT N°02 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DEDEUX SALLES DE CLASSE AL'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE GROUPE 2. DANS LA COMMUNE DE TONGALE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

79	Reference	57/C/C-TGA/2021 Lire
	Titre/objet	PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTR COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDEDE COTATION N° 01/DC/CIPM/ C.TGA /2021 DU 10 FEVRIER 2021 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE TONGA, DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE BANDOUNGA ET BABITCHOUA DE LA COMMUNE DE TONGA LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA COMMUNIQUE :
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

80	Reference	01/COM/D/GIC EMA/2021 Lire
	Titre/objet	RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°001/DCO/GIC EMA/CIPM/2021 DU 25 JANVIER 2021 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS AU SITEDU GIC EMA. « EN PROCEDURE D'URGENCE »COMMUNIQUELE DÉLÉGUÉ DU GIC EMA COMMUNIQUE :
	Nature de prestation	Bâtiments et Equipements Collectifs
	Date de cloture	N/A

MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES

DECISION N°0070/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS PORTANT RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 005/ASMI/MAGZI SA/CI/2021 DU 12 MARS 2021 POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE KOUMÉ-BONIS (PHASE 2)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAGZI

- VU la Constitution ;
- VU le Statut du personnel de la MAGZI approuvé par l'arrêté n° 010/MINPAT/CAB1 du 22 mai 1986 ;
- VU la loi n° 92-007 du 14 août 1992 portant Code du Travail dans la République du Cameroun ;
- VU la loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- VU Décret n° 2006/039 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de la MAGZI ;
- VU le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- VU le Décret n° 2019/205 du 24 Avril 2019 portant transformation en société à capital public de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles ;
- VU la Décision n° 00113/06/2020/MAGZI SA/DG/EEJS du 1^{er} Juillet 2020 portant désignation des Membres de la SIGAM ;
- VU la note du portant mise en place du comité interne chargé de la pré-qualification des Cabinets/Bureaux d'études en date du 21 septembre 2020 ;
- VU l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Bureau d'études pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction du réseau d'assainissement dans la zone industrielle de Koumé-Bonis (phase 2) ;
- VU le rapport de la Sous-Commission d'analyses des Offres ;
- VU la proposition de pré-qualification de la Structure interne de Gestion administrative des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er} : les Cabinets suivants, sélectionnés au terme de l'étape de la pré-qualification par le Maître d'Ouvrage sont qualifiés pour la suite de la procédure. Il s'agit de :

N°	STRUCTURES	ADRESSES	
		BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	DIDON CONSEILS SARL	B.P 30011 YAOUNDE	Tél : (237) 656 68 63 90
2	MATURIS SARL	B.P 11681 YAOUNDE	Tél : (237) 222 23 31 92
3	PRISMA SARL	B.P 15553 YAOUNDE	Tél : (237) 693 04 00 56 <i>YAOUNDE le 14 Avril 2021</i> <i>Le DIRECTEUR GÉNÉRAL</i>
4	ECTA BTP SARL	B.P 785 YAOUNDE	MANON GEORGES CHRISTOL Tél : (237) 222 220 087

Article 2 : En foi de quoi la présente décision est établie pour servir et valoir ce que de droit./-

COMMUNE DE MBOUDA

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 26 BOUTIQUES AU MARCHÉ B DE MBOUDA
(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , MINDDEVEL

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre des travaux de la construction des Boutiques, Le Maire de la commune de Mbouda (Autorité Contractante), lance pour le compte de la Commune de Mbouda, le lot : **POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 26 BOUTIQUES AU MARCHÉ B DE MBOUDA (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent entre autres :
les travaux préliminaires, les travaux de terrassement, fondation; travaux de maçonnerie et élévation; travaux d'enduits .chapes et revêtements scellés; les travaux de la charpente, la couverture et plafond, travaux de menuiseries bois, métalliques et vitrerie ; travaux de l'électricité; les travaux de peinture, VRD etc.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux est de **52 000 000 (cinquante-deux millions) de francs CFA.**

4. Allotissement

Les travaux sont regroupés dans un lot

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine des bâtiments et Travaux publics.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Cameroun (MINDDEVEL), Exercice Budgétaire 2021.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Mbouda dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres,

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables auprès de la Mairie de Mbouda (Bureau du partenariat, du suivi des projets et marchés) contre présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de Mbouda, d'une somme non remboursable de **66 000 (soixante-six mille) francs CFA**, représentant les frais d'acquisition du Dossier d'Appel d'Offres.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, placée sous pli scellé sans Indication sur l'Identité du soumissionnaire, sous peine de rejet, devra parvenir à la Mairie de Mbouda Mbouda (Bureau du partenariat, du suivi des projets et marchés), au plus tard le **20/04/2021 à 11 heures 00 minute** précises, heure locale et devra porter la mention : **APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°10/AONO/C.MDA/CIPM/BEC/21 DU POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 26 BOUTIQUES AU MARCHÉ B DE MBOUDA (EN PROCEDURE D'URGENCE)**
« à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est de trois (03) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra fournir un acte de cautionnement provisoire, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et sera établi par un établissement bancaire agréé par le Ministre en charge des Finances dont la liste se trouve en annexe. Le montant de ce cautionnement est de **1 040 000 (un million quarante mille) francs CFA.**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet pur et simple de l'offre, les pièces administratives doivent être datées d'au plus trois mois et en cours de validité au moment de l'ouverture des offres, ou alors établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

Elles devront en outre respecter les modèles du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence d'une pièce administrative.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture de l'Offre contenant les pièces administratives, techniques et financières se fera en un seul temps. Elle aura lieu **20/04/2021 à 12 heures 00 minutes**. Elle se fera dans la salle des actes de la commune de Mbouda par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Mbouda siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à ces séances d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Ils agissent notamment :

- > Etre suspendu de la commande publique par l'ARMP;
- > Absence de la caution de soumission à l'ouverture ;
- > Absence dans le détail estimatif d'un prix unitaire quantifié dans la DAO;
- > Absence ou non conformité d'une pièce administrative non régularisée dans un délai de 48hrs ;
- > Avoir un marché en cours d'exécution ou abandonné du fait de l'entreprise ;
- > Soumissionnaire ayant obtenu moins de 70% de « oui » de l'ensemble des critères de qualification.
- > Fausse déclaration, pièce falsifiée ou certification de photocopie d'un document certifié;

2 Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les travaux, objet de l'Appel d'offre.

Les principaux critères de qualification dont les détails se trouvent à la pièce 12 de la présente DAO comprennent :

- A- PRESENTATION GENERALE DEL'OFFRE;
- B- PERSONNEL DEL'ENTREPRISE ;
- G- EXPERIENCE DEL'ENTREPRISE ;
- D- MATERIELS
- E- CAPACITE DEMOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES :
- F- METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX.

15. Attribution

Le Contrat sera attribué au soumissionnaire présentant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre financière aura été évaluée la moins disante.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de Mbouda (Bureau du partenariat, du suivi des projets et marchés) ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics des Bamboutos à Mbouda.

MBOUDA le 25 Mars 2021

Le MAIRE

WADJI

COMMUNE DE DIBOMBARI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BEKOKO - BABENGA – YANDOUNGOU– YAMIDJANG) DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI LOCALITES/ LINEAIRE : BEKOKO - BABENGA – YANDOUNGOU– YAMIDJANG DERRIERE CHEFFERIE BEKOKO/VERS LES FERME Y COMPRIS : 4,7 KMS ENTRÉE STADE BABENGA / VERS PALMERAIE GABSIA : 1KMS CARREFOUR YANDOUNGOU /CARREFOUR YAMIDJANG Y COMPRIS BRETelles : 5 KMS FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARIIMPUTATION : 55 36 468 01 641404 2250 861EXERCICE 2021

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
55 36 468 01 641404 2250 861

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Dibombari, Autorité Contractante, lance pour ladite Mairie, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des Travaux d'entretien des tronçons de routes dans les localités citées ci-dessus.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Installation du chantier, amené et repli du matériel ;
- Terrassement et mise en forme ;
- Traitement des dégradations;
- Reprofilage.

3. Cout Prévisionnel

Pour un coût estimatif **vingt-sept millions (27 000 000) Francs CFA**

4. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien des routes et du Génie-Civil en général.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le MINTP/ COMMUNE DE DIBOMBARI, Exercice 2021, pour un coût estimatif **vingt-sept millions (27 000 000) Francs CFA**

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain du Maître d'Ouvrage, à la COMMUNE DE DIBOMBARI, (Tél :694347518).

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain du Maître d'Ouvrage, à la COMMUNE DE DIBOMBARI, (Tél :694347518), **sur présentation d'une quittance de versement à la Recette municipale de la Commune de Dibombari** d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** au titre des frais d'achat du dossier.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;

L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;

L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en neuf (09) exemplaires soient un (01) numérique et huit (08) papiers (hard copy) dont un (01) original et sept (07) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermés, auprès de l'Unité des VRD de la Commune de DIBOMBARI, au plus tard le **30/04/2021 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BEKOKO - BABENGA – YANDOUNGOU– YAMIDJANG) DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI LOCALITES/ LINEAIRE : BEKOKO - BABENGA – YANDOUNGOU– YAMIDJANG

- Derrière chefferie Bekoko/vers les ferme y compris : 4,7 kms
- Entrée stade babenga / vers palmeraie Gabsia : 1kms
- Carrefour Yandoungou /Carrefour Yamidjang y compris bretelles : 5 km

FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI, EXERCICE 2021

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Delai de Livraison

Le délai global d'exécution de la lettre commande est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) établi, selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministère en charge des Finances et d'un montant égal à **cinq cent quarante mille (540 000) Francs CFA**.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^e) jour après l'expiration du délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la lettre commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **30/04/2021 à 12 heures** précises dans la salle de délibération de la Commune de Dibombari en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

13. Critères d'évaluation

Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

- i) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
- ii) fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- iii) non satisfaction de vingt-trois (23) critères sur trente-deux (32) ;
- iv) omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- v) offre financière incomplète ;

Les principaux critères de qualification (critères essentiels) :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) l'expérience du personnel d'encadrement ;
- ii) les références de l'entreprise ;
- iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- iv) Délai d'exécution ;

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain à la COMMUNE DE DIBOMBARI, (Tél :694347518).

DIBOMBARI le 29 Mars 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

TRADEX S.A

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 008/AONO/TRADEX/CIPM/2021 OF 22 APRIL 2021 FOR THE SUPPLY OF PROFESSIONAL UNIFORMS AND PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT (PPE) TO TRADEX

FINANCING
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

TRADEX S.A Company hereby launches an Open National Invitation to Tender for the acquisition of professional uniforms and Personal Protective Equipment (PPE) to TRADEX for the year 2021.

2. Nature of services

This Call for Tenders consists of two (02) lots:

- Lot N ° 1: Making professional uniforms;
- Lot N ° 2: Supply of Personal Protective Equipment (PPE).

3. Participation and origin

Participation in this Invitation to Tender is open to companies or groups of companies under Cameroonian law, specializing in similar services.

4. Financing

The services covered by this Call for Tenders are financed by the budget of the company TRADEX for the financial year 2021.

5. Consultation of tender file

This File can be consulted during working hours as soon as this Notice is published at the **secretariat of the Internal Tenders board of TRADEX SA (CMA-TRADEX), at the Head Office situated at 1077 Rue Christian TOBIE KUOH at Bonanjo-Douala.**

6. Acquisition of tender file

The Tender file can be obtained at the **secretariat of CMA** upon presentation of a non-refundable cash deposit receipt of **One hundred thousand (100 000) F CFA** in the account **N° 06800-33598800001-86**, titled « **Special Assignment account SAC ARMP** », **Opened in one of the twelve (12) agencies of BICEC : Yaoundé-Main Agency, Douala-Bonanjo, Buea, Ebolowa, Dschang, Ngaoundere, Maroua, Limbe, Bafoussam, Bamenda, Garoua et Bertoua.**

This receipt must identify the payer as the representative of the company wishing to take part in the Invitation to Tender.

7. Submission of bids

In order to ensure that the Bidders understand all the contours of the services to be performed and the context in which they fit, TRADEX S.A. is organizing a meeting with the companies having acquired the Tender File on **May 04, 2021 at 2:00 p.m.** local time by teleconference.

The purpose of the preparatory meeting will be to provide clarification on any questions, especially of a technical nature, that may be raised.

The report of said meeting will be sent to all those who have purchased the Bidding Documents

Submission of bids

Each bid, drafted in French or English, in seven (7) copies, including one (1) original and six (6) duplicates labelled as such, must be submitted in a sealed envelope to the General Management of TRADEX, Secretariat of the CMA-TRADEX, situated at 1077 the rue Christian TOBIE KUO in Bonanjo-Douala, latest **May 17th 2020 at 11 am**, local time. Tenders submitted against receipt must be labelled as follows:

**“TO THE ATTENTION OF THE GENERAL MANAGER OF TRADEX S.A:
OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER**

**N° 008/AONO/TRADEX/CIPM/2021 OF 22 APRIL 2021 FOR THE SUPPLY OF PROFESSIONAL UNIFORMS AND
PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT (PPE) TO TRADEX”**

CONFIDENTIAL

“TO BE OPENED ONLY DURING THE OPENING SESSION”

8. Delivery deadline

The maximum timeframe provided for by TRADEX S.A. for the performance of the services of this Call for Tenders is:

- Ninety (90) days, with partial delivery of 40% of the order within sixty (60) days for lot N ° 1;
- Thirty (30) days for lot N ° 2.

9. Bid bond

Under penalty of rejection of the offer, each Bidder must include in the administrative documents a bid bond of:

- **Lot N ° 1: One million five hundred thousand (1,500,000) FCFA**
- **Lot N ° 2: Two hundred and fifty thousand (250,000) FCFA**

issued by a first-class bank or institution accredited by the Ministry of Finance to issue bid bonds within the framework of Public Contracts.

The validity period of the bid bond is one hundred and twenty (120) days with effect from the deadline for the submission of bids.

10. Admissibility of bids

Under penalty of being rejected, the required administrative documents must be submitted in originals and copies certified as true by the issuing services or competent administrative authorities.

They must be dated less than three (3) months before the deadline for the submission of bids.

Any bid not compliant with the requirements of this Invitation to Tender and the Tender File shall be declared inadmissible, notably the absence of a bid bond or failure to comply with model documents of the Tender File.

11. Opening of bids

The bids shall be opened in one phase.

The administrative, technical and financial bids shall be opened on **Monday 17th May 2021 at 12:00 am, local time**, by the Internal Tenders Board of TRADEX S.A.

Only Bidders or their duly appointed representatives with perfect knowledge of the bid file they support may attend the opening session.

12. Evaluation criteria

v Elimination criteria

- a. Absence of a quantified unit price.
- b. False declarations
- c. Absence of a quantified unit price
- d. Substitution or falsification of administrative documents.
- e. Execution time greater than the maximum prescribed time.
- f. Incomplete administrative file or non-conformity of one of the documents after 48 hours granted by the Internal Tender's Board
- g. Services proposed by the tenderer that do not comply with the technical specifications.
- h. Non-compliance by the technical offer of at least six (06) of the eight (08) sub-criteria of the essential criteria referred to below for lot N ° 1; and
- i. Non-compliance by the technical offer of at least three (03) of the four (04) sub-criteria of the essential criteria referred to below for lot N ° 2.

v Essential criteria for the evaluation of technical bids (binary evaluation method: Yes/No)

Lot N°1: Making professional uniforms

- a. Bidder's experience in the provision of similar projects **(two sub criteria)**
- b. Cumulated turnover of the company in the last five financial year in the realization of similar works **(one sub criterion)**
- c. Qualification and references of key technical personnel the bidder's proposed to effectuate this mission **(Two sub criteria)**
- d. Planning and methodology **(two sub criteria)**
- e. Materials and equipment **(One sub criteria)**

Lot N°2: Supply of personal protective equipment (PPE)

- a. Bidder's experience in the provision of similar projects **(one sub criteria)**
- b. Cumulated turnover of the company in the last five financial year in the realization of similar works **(one sub criterion)**
- c. Planning and methodology **(two sub criteria)**

13. Award

The Contract under this Invitation to Tender shall be awarded to the Bidder with the “lowest bid”, who fulfils the required technical and administrative qualifications.

14. Validity of bids

Bidders will remain bound by their bids for a period of ninety (90) days, with effect from the deadline for the submission of bids.

15. Complementary information

Additional information can be obtained during working hours from TRADEX S.A company (Email: cma@tradexsa.com) Any information requested by a bidder results in the distribution of the response to all applicants.

DOUALA le 19 Avril 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PALEY Simon

COMMUNE DE NGAOUNDAL

ADDITIF N° 010/A/M0/CIPM/CNDAL/2021 PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS : N° 10/AONO/MO/CIPMP/CNDAL/2021 DU 18/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE VENTE DE POISSONS AU MARCHÉ CENTRAL DE NGAOUNDAL; N° 11/AONO/MO/CIPM/CNDAL 2021 DU 18/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE BOUCHERIE MUNICIPALE A DANFILI; N 07/AONO/MO/CIPM/CNDAL 2021 DU 17/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MAGASINS DE STOCKAGE DES PRODUITS AGRICOLES AVEC AIRES DE SECHAGE AUX ENVIRONS DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL:- LOT I: MARCI IE CENTRAL DE NGAOUNDAL- LOTII: BEKAGOTTOFINANCERRISNT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Commune de Ngaoundal contre récépissé, au plus tard le 16/04/2021 à 10 heures et devra porter la mention:</p> <p style="text-align: center;"><i>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 10/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 18/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE VENTE DE POISSONS AU MARCHÉ CENTRAL DE NGAOUNDAL</i></p> <p style="text-align: center;"><i>A n' ouvrir qu' en séance de dépouillement"</i></p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Commune de Ngaoundal contre récépissé au plus tard le 21/04/2021 à 10 heures.</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 16/04/2021 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations.</p> <p>Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lie le 21/04/2021 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngaoundaldans la salle des délibérations.</p> <p>Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.</p>

NGAOUNDAL le 16 Avril 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU

HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

REQUEST FOR QUOTATION N°004/DC/HGOPED/DG/CIPM/2021 OF 19/04/2021 RELATED TO THE SUPPLY AND INSTALLATION OF EQUIPMENT AND FURNITURE IN THE V.I.P ROOMS OF DOUALA GYNECO-OBSTETRIC AND PEDIATRIC HOSPITAL (DGOPH).FINANCING: BUDGET OF THE DOUALA GYNAECO-OBSTETRIC AND PEDIATRIC HOSPITAL FOR THE 2021 FINANCIAL YEAR.

FINANCING
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
202152611730067222501

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

As part of the execution of the project cited in reference, the Director General of the Gyneco-Obstetric and Pediatric Hospital of Douala, Contracting Authority, launches a consultation relating to the supply and installation of equipment and furniture in the V.I.P rooms of Douala Gyneco-Obstetric and Pediatric Hospital (DGOPH).

2. Nature of services

The supply consists essentially of the acquisition and installation of equipment and furniture in the V.I.P rooms, the detailed technical specifications of which are contained in Exhibit N ° 4 relating to the technical specifications

3. Estimated cost

The estimated all tax inclusive (TTC) cost of the supply is twenty million (**20 000 000**) F CFA. This amount will be supported by the DGOPH budget, line **N°202152611730067222501**.

4. allotment

The supply is comprised of one (01) single lot.

5. Participation and origin

Participation in this quotation request is open to companies located in Cameroon.

6. Acquisition of tender file

The consultation file can be picked up at the Public Procurement Service of the Douala Gyneco-Obstetrics and Pediatrics Hospital (DGOPH) Located in Yassa, BP 43 Douala, Tel. / Fax: (237) 233 504 300/233 504 309 Douala-Cameroon, upon presentation of a receipt for payment of the non-refundable sum of 20,000 (twenty thousand) FCFA to the CAS Account - ARMP n ° 33 59 88 00001-89 opened for this purpose by the Public Market Regulation Agency (ARMP), with BICEC agencies of the chief towns of the Regions of Cameroon during working hours every working day at the market service. This receipt must identify the payer as a representative of the Company or Group of companies wishing to participate in the Quotation Request.

7. Submission of bids

Tenders written in French or in English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, accompanied by the signed submission model, will be deposited against receipt at the Gynéco Hospital Markets Service -Obstetrics and Pediatrics of Douala (HGOPED) at the latest **18/05/2021 at 12 noon** precise in a closed, sealed and sealed envelope, addressed to the Contracting Authority with the mention:

**REQUEST FOR QUOTATION N°004/DC/HGOPED/DG/CIPM/2021 OF 19/04/2021
RELATED TO THE SUPPLY AND INSTALLATION OF EQUIPMENT AND FURNITURE IN THE V.I.P ROOMS OF
THE DOUALA GYNECO-OBSTETRIC AND PEDIATRIC HOSPITAL (DGOPH).
« To be opened only during the bid-opening session »**

8. Delivery deadline

The delivery deadline of the instruments is **thirty (30) days** from the date of notification of the service order.

9. Opening of bids

The offers drafted in English in **seven (07) copies** including one **(01) original** and **six (06) copies** marked as such, along with a model of the signed bid, shall be deposited against acknowledgement of receipt at the Public Contracts Service of the Douala Gynaeco-Obstetric and Pediatric Hospital (DGOPH), and opened latest on **18/05/2021 at 1pm prompt**, local time, by the Tenders Board of the Douala Gynaeco-Obstetric and Pediatric Hospital (DGOPH) sitting in the conference hall of the Administrative Building of DGOPH. The opening of bids shall take place in the presence of bidders who wish to attend or their chosen representatives who have a thorough knowledge of the tenders in their responsibility.

DOUALA le 19 Avril 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PR. MBOUDOU Emile

COMMUNE DE NGAOUNDAL

COMMUNIQUE N°04/C/CNDAL/SG/STADU/2021 DU 12 AVRIL 2021 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DES AVIS D'APPEL D'OFFRE ISSUS DE CERTAINS DOSSIERS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Tibati, (Maître d'Ouvrage)

Porte à la connaissance du public que, par décision N° 03/DM/CNDAL/SG/STADU DU 12 AVRIL 2021, l'entreprise dont le nom suit est déclarée attributaire des lettres-commandes relatives à certains Dossiers d'Appel d'Offre National Ouvert pour les montants et les délais suivants:

N°	Objet	Attributaires	MONTANT TTC (FCFA) corrigé	Délai d'exécution
1	Réalisation des forages productifs équipés des pompes à motricité humaine au quartier Camp Fara.	ETS E.GE.TRA Tél.: 697 997 762	8 000 000	04 MOIS
2	Réalisation des forages productifs équipés des pompes à motricité humaine au quartier Aviation.	ETS E.GE.TRA Tél.: 697 997 762	8 000 000	04 MOIS

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Ngaoundal, dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription aux projets de la lettre-commande, passé ce délai, l'attribution sera purement et simplement annulée. /-

NGAOUNDAL le 12 Avril 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU

COMMUNE DE NGAOUNDAL

ADDITIF N°09/A/MO/CIPM/ CNDAL/2021 PORTANT MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DES APPELS D'OFFRES NATIONAUX OUVERTS N° 08/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 17/03/2021 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DES ARTERES DE LA VILLE DE NGAOUNDAL PAR LAMPADAIRE SOLAIRE; N° 09/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 17/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE NGAOUNDAL; N° 12/AONO/MO/CIPM/CNDAL 2021 DU 18/03/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN ENERGIE SOLAIRE DANS CERTAINES FORMATIONS SANITAIRES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL:- LOT I : CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE NGAOUNDAL- LOT II : CENTRE DE SANTE INTEGRE DE PANGARFINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2021

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Commune de Ngaoundal contre récépissé, au plus tard le 17/04/2021 à 10 heures et devra porter la mention:</p> <p><i>AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 08/AONO/MO/CIPM/CNDAU2021 DU 17/03/2021 POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DES ARTERES DE LA VILLE DE NGAOUNDAL PAR LAMPADAIRE SOLAIRE A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"</i></p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Commune de Ngaoundal contre récépissé au plus tard le 21/04/2021 à 10 heures.</p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 17/04/2021 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 21/04/2021 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations.</p> <p>Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.</p>

NGAOUNDAL le 16 Avril 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU



COMMUNE DE BANYO

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 10/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 POUR ACQUISITION DU MATERIEL DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE DANS LES AIRES DE PATURAGES INFECTEES, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

FINANCEMENT
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

ACQUISITION DU MATERIEL DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE DANS LES AIRES DE PATURAGES INFECTEES, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

2. Cout Prévisionnel

10 511 000 FCFA.

3. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par La Commune dans le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

4. Financement

PRODEL/COMMUNE DE BANYO

5. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de "cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Banyo, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre paiement d'une quittance non remboursable de 20 000 (vingt mille) francs à la Recette Municipale de Banyo à partir de la date de signature du présent avis pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

7. Remises des offres

Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Banyo (Autorité Contractante), à déposer à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre récipissé de dépôt. L'enveloppe cachetée portera la mention :

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 10/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE DANS LES AIRES DE PATURAGES INFECTEES, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA. "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire. Date limite de réception des offres: Le 12 MAI 2021 à 10 heures. Lieu de dépôt: Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain.

8. Delai de Livraison

soixante (60) jours

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit deux cent dix mille deux cent vingt (210 220) FCFA.

La caution devra rester valable Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

10. Recevabilité des Offres

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émis les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation. Date et heure d'ouverture des plis: Le 12 MAI 2021 à 11 heures. Lieu d'ouverture des plis: Salle des actes de la Commune de Banyo.

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de Banyo, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

12. Critères d'évaluation

L'Acheteur procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant:

- L'examen et la recevabilité des dossiers administratifs :
- L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques
- L'examen de la recevabilité
- La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires;
- L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.

13. Attribution

L'Acheteur attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.

14. Durée Validité des Offres

Les cotations seront valables pour la période de 90. jours.

BANYO le 14 Avril 2021

Le MAIRE

GARBA SOULE

VILLE DE YAOUNDE**COMMUNIQUE**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la ville de Yaoundé communique :

Est déclaré adjudicataire du marché relatif à Appel à cotation n°2589/AC/CIY/PADY-CSPM/2020 du 03 décembre 2020 pour la fourniture de matériels roulants de pré collecte des ordures ménagères et assimilés pour le compte de la deuxième phase du Projet d'Assainissement de Yaoundé (PADY2), le soumissionnaire ci-après désigné :

N° DE LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT PROPOSE TTC EN F CFA	DELAI D'EXECUTION
UNIQUE	ETS GHOMFO & FILS	64 681 200	2,5 mois

L'intéressé est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Cellule d'Exécution de la deuxième phase du Projet d'Assainissement de Yaoundé (PADY2).

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au secrétariat du projet sous quinzaine, dès publication du présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution.

Passé ce délai, elles seront détruites.

YAOUNDE le 15 Avril 2021

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

PRÉFECTURE DU NKAM

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°002BIS/AONO/R-LT/D-NKAM/CDPM-NKAM/2021 DU 20 AVRIL 2021 POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SOCIALES DU NKAM DANS
L'ARRONDISSEMENT DE YABASSI -DEPARTEMENT DU NKAM-REGION DU LITTORAL. FINANCEMENT :
BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN, EXERCICE 2021**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2021, le Préfet du Département du Nkam lance pour le compte du Délégué Départemental des Affaires Sociales du Nkam un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SOCIALES DU NKAM.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont détaillés dans le cadre du devis quantitatif et estimatif.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de sept millions cinq cent mille (7 500 000) francs CFA.

4. Allotissement

Lot unique

5. Participation et origine

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions, aux entreprises de droit camerounais disposant de capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux de Bâtiments et de Travaux Publics.

6. Financement

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le Budget d'Investissement Public (BIP), exercice 2021 de la République du Cameroun, sur la ligne d'imputation budgétaire

7. Consultation du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Préfecture de Yabassi.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu aux heures ouvrables à la Préfecture de Yabassi, dès publication du présent avis contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de quatorze mille (14 000) à la Recette des Finances de Yabassi

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles devrait parvenir à la Préfecture de YABASSI sous pli fermé au plus tard le **11 MAI 2021 à 11 heures**, heures locales et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°002BIS/AONO/R-LT/D-NKAM/CDPM-NKAM/2021 DU 20 AVRIL 2021
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DELEGATION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES
SOCIALES DU NKAM DANS L'ARRONDISSEMENT DE YABASSI -DEPARTEMENT DU NKAM- REGION DU
LITTORAL.
. Financement : Budget d'Investissement Public
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois à compter de la notification de l'ordre de service pour le démarrage.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, dont le montant est de **150 000 (cent cinquante mille) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative agréée à cet effet, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **11 MAI 2021** à 12 heures et se fera en un (01) temps, par la Commission Départementale de Passation des Marchés du NKAM, dans la salle de réunion de la Préfecture de YABASSI. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée, ayant une bonne connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de l'attestation de visite du site avec une photo couleur montrant une place de la localité ressortant le nom sur une plaque ;
- La non-exécution d'un marché antérieur.

- Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- le personnel d'encadrement (08 rubriques) oui/non
- la disponibilité du matériel (02 rubriques) oui/non
- les références de l'entreprise (03 rubriques) oui/non
- l'organisation et la compréhension du projet (05 rubriques) oui/non
- la présentation des offres (03 rubriques) oui/non

Le non respect d'au moins 16/21 des rubriques entraîne l'élimination de l'offre conformément aux grilles d'évaluation.

15. Attribution

Le marché est attribué au soumissionnaire le moins disant (hors taxes) dont l'offre aura été reconnue conforme au Dossier d'Appel d'Offres et remplissant les capacités techniques et financières requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Préfecture de YABASSI et à la Délégation Départementale des Affaires Sociales du Nkam à Yabassi

-Bien vouloir appeler gratuitement aux numéros verts suivant 673 20 57 25/699 37 07 48 pour dénonciation de mauvaises pratiques et dysfonctionnement observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics

YABASSI le 16 Avril 2021

Le PRÉFET

CHE NGWASHI Patrick

COMMUNE DE NGAOUNDAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 15/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 16/04/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF SUR LA RIVIERE LAOUNDENGUE, SITUE AU PK 39+200 DE LA ROUTE COMMUNALE : NGAOUNDAL - PANGAR, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL, DEPARTEMENT DU DJEREM, REGION DE L'ADAMAOUA EN PROCEDURE D'URGENCE.

FINANCEMENT
FONDS ROUTIER (FR) , BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre du programme 2021 d'entretien des routes communales sous financement du Fonds routier, le Maire de la Commune de Ngaoundal, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en pour les travaux de construction d'un pont définitif sur la rivière LAOUNDENGUE, situe au PK 39+200 de la route communale : Ngaoundal - PANGAR, dans la commune de Ngaoundal, Département du Djérem, Région de TAdamaoua, en procédure d'urgence.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- ^ INSTALLATIONS
- ^ NETTOYAGE ET TERRASSEMENT
- ^ ASSAINISSEMENT-DRAINAGE
- ^ OUVRAGES D'ART ;
- ^ SIGNALISATION ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ;
- ^ DIVERS.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 40 000 000 (quarante millions) FCFA.

4. Allotissement

Ce dossier d'appel d'offres est constitué d'un lot.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le MINTP, via le Fonds Routier, Exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire N°

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat General de la Commune de Ngaoundal dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu au Secrétariat General de la Commune de Ngaoundal dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de 80.000 (quatre-vingt mille) francs CFA.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Mairie de Ngaoundal contre récépissé, au plus tard le 11/05/2021 à 10 Heures 00 et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°15/AONO/MO/CIPM/CNDAL/2021 DU 16/04/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DÉFINITIF SUR LA RIVIÈRE LAOUNDENGUE, SITUE AU PK 39+200 DE LA ROUTE COMMUNALE : NGAOUNDAL - PANGAR, DANS LA COMMUNE DE NGAOUNDAL, DÉPARTEMENT DU DJÉREM, RÉGION DE L'ADAMAOUA, EN PROCÉDURE D'URGENCE. Financement : MINTP/FONDS ROUTIER, EXERCICE 2021. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

NB : l'offre devra être accompagnée d'un support numérique contenant la version numérique du projet de Lettre Commande complété et rempli et sous format Excel le devis quantitatif et estimatif.

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de 04 (Quatre) mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO d'un montant de **800 000 (huit cent mille) FCFA** pour chaque lot et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, la caution de soumission doit être produite en originale et les autres pièces en originales ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 11/05/2021 à 11 Heures 00 par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations de la Mairie de Ngaoundal.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
2. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
3. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans " l'Offre financière qui n'apparaîtrait pas dans le sous détail ;
4. L'absence ou omission d'un sous détail de prix ;
5. La note technique inférieure à 70% des "oui".
6. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures ;

NB. Fournir le projet de lettre commande (physique et numérique), la version physique doit être paraphée à chaque page, datée et signée à la dernière page par le soumissionnaire.

Sous peine de rejet, la caution de soumission du soumissionnaire doit être impérativement produite en originale, les autres pièces en originales ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

1. Un tableau comportant le bilan des travaux sur deux années supérieur ou égale à 20 millions par année ; oui/non
 2. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale à 20 millions par année; oui/non
 3. Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ; oui/non
 4. L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier); oui/non
 5. Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ; oui/non
 6. La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes. Mesures d'hygiène) oui/non
 7. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site oui/non
- Seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins une note supérieure ou égale à 70% de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat général de la Mairie de Ngaoïmdal, dès publication du présent avis. Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48

NGAOUNDAL le 16 Avril 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU

COMMUNE DE DIBOMBARI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BOMONO BA JEDU , NJOUKI, NGODI, MAKA) DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI LOCALITES/ LINEAIRE : BOMONO BA JEDU , NJOUKI, NGODI, MAKA T1 TRONÇON BOMONO BA JEDU- BERGE WOURI NJOUKI (8KMS) T2 TRONÇON NJOUKI –NGODI Y COMPRIS BRETELLES (9KMS) T3 TRONÇON CARREFOUR NJOUKI – MAKA (7KMS) FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI IMPUTATION : 55 36 468 01 641404 2250 861EXERCICE 2021

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
55 27 351 01 641404 2250 821

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Dibombari, Autorité Contractante, lance pour ladite Mairie, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des Travaux d'entretien des tronçons de routes dans les localités citées ci-dessus.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Installation du chantier, amené et repli du matériel ;
- Terrassement et mise en forme ;
- Traitement des dégradations;
- Reprofilage.

3. Cout Prévisionnel

Pour un coût estimatif **vingt-sept millions (50 000 000) Francs CFA**

4. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droit camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien des routes et du Génie-Civil en général.

5. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le MINTP/ COMMUNE DE DIBOMBARI, Exercice 2021, pour un coût estimatif **vingt-sept millions (50 000 000) Francs CFA**

6. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain du Maître d'Ouvrage, à la COMMUNE DE DIBOMBARI, (Tél :694347518).

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain du Maître d'Ouvrage, à la COMMUNE DE DIBOMBARI, (Tél :694347518), **sur présentation d'une quittance de versement à la Recette municipale de la Commune de Dibombari** d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA** au titre des frais d'achat du dossier.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;

L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;

L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

8. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en neuf (09) exemplaires soient un (01) numérique et huit (08) papiers (hard copy) dont un (01) original et sept (07) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermés, auprès de l'Unité des VRD de la Commune de DIBOMBARI, au plus tard le **30/04/2021 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention::

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/CD/CIPM/2021 DU29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES TRONÇONS DE ROUTES DANS CERTAINES LOCALITES (BOMONO BA JEDU , NJOUKI, NGODI, MAKA) DE LA COMMUNE DE DIBOMBARI

LOCALITES/ LINEAIRE : BOMONO BA JEDU , NJOUKI, NGODI, MAKA

T1 Tronçon BOMONO BA JEDU- BERGE WOURI NJOUKI (8KMS)

T2 Tronçon NJOUKI –NGODI Y COMPRIS BRETelles (9KMS)

T3 Tronçon CARREFOUR NJOUKI – MAKA (7KMS)

FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI, EXERCICE 2021

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt des offres ne seront pas reçues

9. Delai de Livraison

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) établi, selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier rang agréé par le Ministère en charge des Finances et d'un montant égal à **un million (1 000 000) Francs CFA**.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30^e) jour après l'expiration du délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la lettre commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **30/04/2021** à **12 heures** précises dans la salle de délibération de la Commune de Dibombari en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

13. Critères d'évaluation

Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes** :

- **1^{ère} étape** : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- **2^e étape** : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- **3^e étape** : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

1. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
2. fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
3. non satisfaction de vingt-trois (23) critères sur trente-deux (32) ;
4. Présence des entreprises défaillantes sur la liste du MINMAP ;
5. Offre technique incomplète ;
6. omission d'un sous détail de prix unitaire ;
7. Modification d'une quantité du devis du DAO ;
8. omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
9. offre financière incomplète ;

Les principaux critères de qualification (critères essentiels) :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (oui ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) l'expérience du personnel d'encadrement ;
- ii) les références de l'entreprise ;
- iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- iv) Délai d'exécution ;

14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain à la COMMUNE DE DIBOMBARI, (Tél :694347518).

DIBOMBARI le 29 Mars 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMPLEXE AVICOLE DE BEKOKO

DÉCISION N°02/ D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° 001/DCO/CAB SARL/CIPM/2021 DU 08 MARS 2021 POUR FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE AU SITE DE PRODUCTION DE CAB SARL.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DG DE CAB SARL**

Vu la convention n°024/MINEPIA/SG/PRODEL/CR3

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;

Vu la Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant la Demande de Cotation Ouverte N° 001/DCO/CAB SARL/CIPM/2021 du 08 mars 2021 POUR FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE AU SITE DE PRODUCTION DE CAB SARL.

Considérant le procès-verbal de la CIPM/PDCVA d'ouverture et d'analyse des offres relatif à la Demande de Cotation sus citée,

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après est déclarées attributaires du marché objet de la Demande de Cotation Ouverte sus visé pour le montant et délais suivants le tableau ci-après :

N° LOT	Attributaire	Montant TTC en F.CFA après rabais	Délai d'exécution
LOT 1	NAVCOM	27 500 000	45 JOURS

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 19 Avril 2021

Le PRÉSIDENT

KAMGNO Samuel

COMMUNE DE TIBATI

DECISION MUNICIPALE N°024/DM/M0/CIPM/C-TIB/2021 DU 07/04/2021 DÉCLARANT INFRUCTUEUX LE MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N°012/DC/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 04/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN FORAGE A ENERGIE SOLAIRE AVEC CHATEAU (CUVE EN PLASTIQUE) D'UNE CAPACITE DE SM³, A TONGO DANS LA COMMUNE DE TIBATI. FINANCEMENT : BIP 2021

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/4a8 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;

Vu le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 0204/A/MINMAP/du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la décision N° 0000001/CAB/MINMAP du 03 janvier 2020 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N° 003/CA3/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire 005/C/PR/MINMAP du 07 Novembre 2013 précisant les seuils de compétences, les modalités de contrôle de l'exécution des Marchés Publics et de délivrance du visa préalable par les responsables des services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ; au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020.

Considérant le Dossier de L'AVIS APPEL D'APPEL D'OFFRES N° 011/M0/CIPM/C-TIB/2020 DU 04/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN FORAGE POSITIF EQUIPE(PMH) A MBITOM (SELAL MANGORO) DANS LA COMMUNE DE TIBATI. Financement. BIP 2021

DECIDE :

Article 1: Ledit marché est déclaré infructueux pour absence de soumissionnaire.

Article 2: La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

TIBATI le 7 Avril 2021

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

COMMUNE DE BOT-MAKAK

A LA DEMANDE DE COTATION N° 001/BISS/DC/MINDDEVEL/R-CE/D-NK/C- DE BOT-MAKAK/SG/STADL DU 09 MARS 2021 RELATIFS A : L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT ET AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE HEGBA, ARRONDISSEMENT DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Remises des offres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en <i>sept (07)</i> exemplaires, dont un <i>(01)</i> original et six <i>(06)</i> copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de BOT-MAKAK (au Service des Marchés Publics) au plus tard le 20 Avril 2021 à 12 heures précises contre décharge et devront porter la mention :</p> <p>DEMANDE DE COTATION</p> <p>N° 001/BISS/DC/MINDDEVEL/R-CE/D-NK/C- DE BOT-MAKAK/SG/STADL DU 09 MARS 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE</p> <p>POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT ET DANS CERTAINS CENTRES DE SANTE INTEGRES DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK, ARRONDISSEMENT DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE</p> <p>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en <i>sept (07)</i> exemplaires, dont un <i>(01)</i> original et six <i>(06)</i> copies marqués comme tels, devra parvenir à la Mairie de la Commune de BOT-MAKAK (au Service des Marchés Publics) au plus tard le 20 Avril 2021 à 8h30 précises contre décharge et devront porter la mention :</p> <p>DEMANDE DE COTATION</p> <p>N° 001/BISS/DC/MINDDEVEL/R-CE/D-NK/C- DE BOT-MAKAK/SG/STADL DU 09 MARS 2021 EN PROCEDURE D'URGENCE</p> <p>POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT ET DANS CERTAINS CENTRES DE SANTE INTEGRES DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK, ARRONDISSEMENT DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE EN PROCEDURE D'URGENCE</p> <p>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »</p>

2 Cautonnement Provisoire

Au lieu de ...

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à :

N° LOT	DESIGNATION	MONTANT DE LA CAUTION EN (FCFA)
1	Centre Médical d'Arrondissement de Bot-Makak	300 000 (trois cent mille francs)
2	Centre de Santé Intégré de Hegba	240 000 (deux cent quarante mille francs)

et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Lire plutot

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à :

N° LOT	DESIGNATION	MONTANT DE LA CAUTION EN (FCFA)
1	Centre Médical d'Arrondissement de Bot-Makak	300 000 (trois cent mille francs)
2	Centre de Santé Intégré de Hegba	240 000 (deux cent quarante mille francs)

et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

3 Recevabilité des Offres**Au lieu de ...**

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou toute autre autorité administrative (préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement général de la demande de cotation.

Elles devront obligatoirement être datées d'au plus trois (03) mois ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis demande de cotation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier demande de cotation sera déclarée irrecevable ; notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier demande de cotation, entraînera le rejet de l'offre.

Lire plutot

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou toute autre autorité administrative (préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement général de la demande de cotation.

Elles devront obligatoirement être datées d'au plus trois (03) mois ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis demande de cotation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier demande de cotation sera déclarée irrecevable ; notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque agréée par le Ministre chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier demande de cotation, entraînera le rejet de l'offre.

4 Ouverture des Plis**Au lieu de ...**

L'ouverture des Offres se fera en un temps **le 20 Avril 2021 à 13 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans sa salle de réunion de la Mairie en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

Lire plutot

L'ouverture des Offres se fera en un temps **le 20 Avril 2021 à 9h30 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés siégeant dans sa salle de réunion de la Mairie en présence des Soumissionnaires ou un de leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance des dossiers dont il a la charge.

BOT-MAKAK le 16 Avril 2021

Le MAIRE

NKEN NEMB Jean Pascal

COMMUNAUTE URBAINE DE DOUALA

ADDITIF N°002 APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 003/AONO/CUD/CIPM/2021 DU 10 MARS 2021 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES POINTS DE CHARGEMENT ET DE DECHARGEMENT DES MOTOS TAXI DANS CERTAINS CARREFOURS ET AMENAGEMENT DE LA RUE 2.748 RUE UM NYOBE AU MARCHÉ CENTRAL DANS LA VILLE DE DOUALA.

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

1	Autres									
	<p>Au lieu de ... N/A</p>									
	<p>Lire plutot</p> <p>Le Maire de la Ville de Douala, informe les Soumissionnaires intéressés par l'appel d'offres suscité que les modifications et éclaircissements suivants sont apportés au titre de l'additif n°02 :</p> <p>A. Au niveau de la Pièce n° 7 –Devis Quantitatif et Estimatif (DQE), Le Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) est modifié comme suit :</p> <p>Lot 2. Aménagement des points de chargement et de déchargement aux carrefours Rhône Poulenc, Kotto immeuble Carrefour Mutzig Douala 4ème 1. Aménagement des points de chargement et de déchargement au carrefour Rhône Poulenc</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;"><u>Au lieu de :</u></th> <th style="width: 50%; text-align: center;"><u>Lire :</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">3.5. Couverture en tôles bac galvanisé de 7/10^e y compris toutes sujétions 250m²</td> <td style="text-align: center;">3.5. Couverture en tôles bac galvanisé de 7/10^e y compris toutes sujétions 200m²</td> </tr> </tbody> </table> <p>Lot 3. Aménagement de la rue 2.748 (rue Um Nyobe) au marché central</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; text-align: center;"><u>Au lieu de :</u></th> <th style="width: 50%; text-align: center;"><u>Lire :</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1. 19. Béton armé dosé à 350 kg/m³ : 350m³</td> <td style="text-align: center;">19. Béton armé dosé à 350 kg/m³ : 35m³</td> </tr> </tbody> </table>		<u>Au lieu de :</u>	<u>Lire :</u>	3.5. Couverture en tôles bac galvanisé de 7/10^e y compris toutes sujétions 250m²	3.5. Couverture en tôles bac galvanisé de 7/10^e y compris toutes sujétions 200m²	<u>Au lieu de :</u>	<u>Lire :</u>	1. 19. Béton armé dosé à 350 kg/m³ : 350m³	19. Béton armé dosé à 350 kg/m³ : 35m³
<u>Au lieu de :</u>	<u>Lire :</u>									
3.5. Couverture en tôles bac galvanisé de 7/10^e y compris toutes sujétions 250m²	3.5. Couverture en tôles bac galvanisé de 7/10^e y compris toutes sujétions 200m²									
<u>Au lieu de :</u>	<u>Lire :</u>									
1. 19. Béton armé dosé à 350 kg/m³ : 350m³	19. Béton armé dosé à 350 kg/m³ : 35m³									

DOUALA le 19 Avril 2021

Le MAIRE

MBASSA NDINE Roger

COMPLEXE AVICOLE DE BEKOKO

COMMUNIQUE N° 002/C/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION N° 02/D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° 001/DCO/CAB SARL/CIPM/2021 DU 08 MARS 2021 POUR FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE AU SITE DE PRODUCTION DE CAB SARL.

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DG DE CAB SARL COMMUNIQUE :

L'entreprises ci-après est déclarée attributaire du marché objet de la demande de cotation Ouverte susmentionné conformément au tableau ci-après :

N° LOT	Attributaire	Montant TTC en F.CFA	Délai d'exécution
LOT 1	NAVCOM	27 500 000	45 JOURS

Les entreprises ci-après désignées, n'ayant pas été retenues dans le cadre de cette commande pour le motif suivant :

Soumissionnaires	Motif d'élimination
Ti-CAM SARL	Le dossier administratif comporte toutes les pièces mais l'attestation pour soumission et le CNE ne sont pas conformes
ETS SOLAR SOLUTIONS	Les références du certificat de non exclusion sont celles d'une autre commande

Sont priées de passer retirer leurs offres sous quinzaines faute de quoi elles seront détruites.

L'entreprise retenue dans le cadre de cette consultation est par conséquent invitée à se rapprocher du siège de CAB SARL, comptable, dès diffusion du présent communiqué pour les formalités de signature du marché.

DOUALA le 19 Avril 2021

Le PRÉSIDENT

KAMGNO Samuel

VILLE DE YAOUNDE**COMMUNIQUE**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la ville de Yaoundé communique :

Est déclaré adjudicataire du marché relatif à Appel à cotation n°2589/AC/CUY/PADY-CSPM/2020 du 03 décembre 2020 pour la fourniture de matériels roulants de pré collecte des ordures ménagères et assimilés pour le compte de la deuxième phase du Projet d'Assainissement de Yaoundé (PADY2), le soumissionnaire ci-après désigné :

N° DE LOT	SOUSSIONNAIRE	MONTANT PROPOSE TTC EN F CFA	DELAI D'EXECUTION
UNIQUE	ETS GHOMFO & FILS	64 681 200	2,5 mois

L'intéressé est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Cellule d'Exécution de la deuxième phase du Projet d'Assainissement de Yaoundé (PADY2).

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs soumissions au secrétariat du projet sous quinzaine, dès publication du présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution.

Passé ce délai, elles seront détruites.

YAOUNDE le 15 Avril 2021

Le MAIRE

MESSI ATANGANA Luc

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

DECISION N°00036/D/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP DU 16 AVRIL 2021 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ROULANT AU MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, LOT 2 : DEUX (02) VÉHICULES PICK-UP DOUBLE CABINE 4X4.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018/449 du 1er août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°0000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;

Considérant les nécessités de service,

D E C I D E :

Article 1er : Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribué à la Société CENTRAL MOTORS CAMEROUN Sarl, BP 15 326 Yaoundé / Tel : 222308097/699 504 174, le Marché relatif à la fourniture du matériel roulant au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, lot 2 : deux (02) Véhicules Pick-Up Double Cabine 4x4 pour un montant Toutes Taxes Comprises, de cinquante-sept millions (57 000 000) francs CFA.

Article 2 : La prestation de référence sera exécutée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la prestation.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 16 Avril 2021

Le MINISTRE

ELANGA OBAM GEORGES

COMMUNE DE BANYO

CQNSULTATION N° 14/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 CELLULES, A ALLAT ET SAMBOLABO, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

FINANCEMENT
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 CELLULES, A ALLAT ET SAMBOLABO, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

2. Cout Prévisionnel

38 875 500 CFA

3. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par La Commune dans le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

4. Financement

PRODEL/COMMUNE DE BANYO

5. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les condition de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de BANYO, Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Banyo, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre paienjent d'une quittance non remboursable de 60 000 (soixante mille) francs à la Recette Municipale de Banyo à partir de la date de signature du présent avis pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

7. Remises des offres

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Banyo (Autorité Contractante), à déposer à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre recippisé de dépôt. L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 14/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2020 DU 14 MAI 2021 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 CELLULES DANS LES LOCALITES DE ALLAT ET SAMBOLABO, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DP MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA. "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation avant la date et l'heure fixée dans la demande de cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire. Date limite de réception des offres: 12 MAI 2021 à 10 heures: Lieu de dépôt: Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain

8. Delai de Livraison

Quatre vingt-dix (90) jours

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit sept cent soixante dix sept mille cinq cent dix (777 510) FCFA. La caution devra rester valable Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres..

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être Impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émis les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation. Date et heure d'ouverture des plis: Le 12 MAI 2021 à 11 heures: Lieu d'ouverture des plis: Salle des actes de la Commune de Banyo.

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

12. Critères d'évaluation

La Commission Interne de Passation des Marchés, procédera à l'évaluation des offres et pourra si nécessaire désigner un expert dans le domaine pour l'accompagner dans l'analyse. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant:

1. Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;
2. Evaluation de la qualification technique de chaque offre suivant la grille d'évaluation des offres ;
3. Vérification que le Bordereau de Prix Unitaire et Devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ;
4. Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres-pour procéder aux corrections nécessaires ;
5. Élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant ;
6. Vérification dans l'offre classée moins disante, de la présence du dossier de Déclaration des Qualifications suivant le modèle imposé ;
7. Vérification du niveau de qualification du soumissionnaire en comparant sa déclaration avec les seuils de qualification imposés dans le Chapitre III du présent dossier de demande de cotation.

Critères éliminatoires

a) prestataire non enregistré

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- Qualifications non satisfaisante aux conditions de qualifications requises (fournir les références d'exécution d'un projet de construction d'un montant inférieur ou égal à 30 000 000 frs. Première et dernière page du contrat et le procès-verbal de réception du marché au cours des trois (03) dernières années)
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui inférieur à 22/27);
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établi par le Ministre en charge des Marchés Publics.

b) prestataire de la liste restreinte

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui inférieur à 22/27);
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Entreprise ayant abandonné un marché; au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

13. Attribution

Le Maire de la Commune de Banyo, invite le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra : une Attestation de non faillite, une attestation de non redevance, une Attestation de non exclusion par l'ARMP, un registre de commerce et un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale. Ces certificats seront datés de moins de trois mois.

Muni de ces certificats, Le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, établira une Décision d'attribution définitive indiquant qu'il a bien reçu un dossier administratif satisfaisant et qu'il confirme la recommandation d'attribution qui lui a été faite par la Commission de Passation des Marchés.

14. Durée Validité des Offres

L'offre restera valable pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la date de dépôt des offres.

BANYO le 14 Avril 2021

Le MAIRE

GARBA SOULE

COMMUNE DE TIBATI

COMMUNIQUE DC N° 003/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 02/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DELOT 1 : MINIM. FINANCEMENT : BIP 2021

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage Communique :

Par Décision Municipale N° 003/MO/CIPM/C-TIB/2021 du 26/03/2021, le Marché objet de la DC susvisée est attribuée pour le montant et délai d'exécution à l'Entreprise conformément au tableau ci-après :

Soumissionnaire	Montant	Délai	Observations
ETS ABBA BINDIR et FILS	10 774 894 FCFA	03 MOIS	

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans quinze (15) jours, pour l'établissement dudit Marché.

TIBATI le 26 Mars 2021

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

COMMUNE DE NGAOUNDAL

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS N° 08/DC/MO/CNDAL/CIPM/2021 DU 16/04/2021
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BETARA GONGO**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
55 40 531 07 641005 2272 61

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2021, le Maire de la Commune de Ngaoundal, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de Ngaoundal, une demande de Cotations pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

La Demande de Cotations porte sur l'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré de Betara Gongo.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché consistent en l'équipement en matériel médical au Centre de Santé Intégré de Betara Gongo.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans la présente Demande Cotations est de : cinq millions (5 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises.

4. Participation et origine

La participation est ouverte à toutes les Entreprises et Établissements de droit camerounais ayant une expérience minimum avérée dans ledit domaine.

5. Financement

L'équipement, objet de la présente Demande de Cotations est financé par le Budget d'Investissement Public, exercice 2021. Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans la présente Demande Cotations est de : cinq millions (5 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises sur les lignes d'imputation budgétaire n° 55 40 531 07 641005 2272 61 let N° IW06327.

6. Consultation du Dossier

La Demande de Cotations peut être consultée au Secrétariat Général de la Mairie de Ngaoundal.

7. Acquisition du Dossier

La Demande de Cotations peut être obtenue au Secrétariat Général de la Mairie de Ngaoundal, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la Commune de Ngaoundal d'une somme non remboursable au titre des fi-ais d'achat du dossier de dix mille (10 000) Francs CFA. Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant le prestataire désireux de participer à la consultation.

8. Remises des offres

L'offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de NGAOUNDAL, au plus tard le 11/05/2021 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 07/DC/MO/CNDAUCIPM/2021 DU 16/04/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BETARA GONGO A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" (En procédure d'urgence)

NB : l'offre devra être accompagnée d'un support numérique contenant le projet de la Lettre Commande complété et rempli avec le devis quantitatif et estimatif sous format Excel.

9. Delai de Livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) semaines calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission), établi selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotations, par un établissement bancaire de premier rang ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre en charge des Finances et d'un montant égal de cent vingt mille cinquante (100 000) F CFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt ou celles ne respectant pas le mode de séparation de seront irrecevables. Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotations. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date initiale de dépôt ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de la Demande de Cotations.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et de la Demande de Cotations sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. Il aura lieu le 11/05/2021 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations de ladite Commune. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

A- L'absence ou la non-conformité d'une pièce administrative et sa non régularisation dans un délai de 48 heures) ;

B- L'absence de la caution de soumission au dépouillement ;

C- La fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

D- L'omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU;

NB : l'offre devra être accompagnée d'un support numérique contenant le projet de la Lettre Commande complété et rempli avec le devis quantitatif et estimatif sous format Excel.

Critères essentiels :

Les critères essentiels seront notés en fonction des éléments suivants :

1. Le chiffre d'affaires des deux (02) dernières années oui/non

2. Les références de l'Entreprise dans ledit projet. oui/non

3. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au montant du marché oui/non

4. L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier); oui/non

5. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site. oui/non

14. Attribution

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix des attributaires par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Maire de la Commune de NGAOUNDAL.

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat de la Commune de Ngaoundal Téléphone : 678 58 99 58 / 694 97 71 09, dès publication du présent avis.

« Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ». Les documents constituant l'offre seront répartis en un volume, placés sous simple enveloppe portant uniquement la mention de la Demande de Cotations en cause, composés des Pièces administratives, de l'Offre technique et de l'Offre financière. Les différentes pièces de l'offre seront numérotées dans l'ordre de la DC et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

NGAOUNDAL le 16 Avril 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU

**MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL**

COMMUNIQUE N°010/C/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP/16 AVRIL 2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 000803/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2021 DU 04 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DE QUARANTE-QUATRE (44) KITS DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AU MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local Communique :
Le groupement des entreprises ci-après désignées est déclaré adjudicataire du Marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné.
Il s'agit de :

ADJUDICATAIRE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT FCFA T.T.C	DELAI D'EXECUTION
Groupement PEA S.A et ETS LA GLOIRE, BP 6870 Yaoundé / Tel : 697 32 71 54	Fourniture de quarante-quatre (44) Kits de matériel informatique au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.	Quatre-vingt-treize millions, six cent soixante-quinze mille, trois cent cinquante-trois (93 675 353) francs CFA	Deux (02) mois.

Le groupement des entreprises susvisées est par conséquent invité à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Affaires Générales du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, 2^{ème} étage, porte 212, tél. 222 22 15 53, pour les formalités d'élaboration du Marché y afférent.

Le présent communiqué portant publication des résultats tient lieu de mainlevée de la caution de soumission. /-

YAOUNDE le 16 Avril 2021

Le **MINISTRE**

ELANGA OBAM GEORGES

COMMUNE D'AYOS

DECISION MUNICIPALE ? ___17___ DM/C-AYOS/2021 DU 08 AVRIL 2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION N°09/DC/C-AYOS/CIPM/2021 DU 24 FÉVRIER 2021 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL INFORMATIQUE DU CMPJ D'AYOS, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BIP MINJEC, EXERCICES 2021 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Ayos, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté n°000213/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ;

Vu la Décision n°_____/CAB/MINMAP du _____ portant nomination des Présidents de Commissions Internes de passation des Marchés des Communes et Communes d'arrondissement ;

Vu la Décision Municipale n°001/DM/C-AYOS/SG/2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Ayos ;

Vu la Circulaire n°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;

Vu La Demande de Cotation N°09/DC/C-AYOS/CIPM/2021 du 24 février 2021 en procédure d'urgence pour l'équipement en matériel informatique du CMPJ d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ;

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu le Procès-Verbal du 26 mars 2021 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Ayos ;

Vu La Lettre de notification de proposition d'attribution du 26 mars 2021 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Ayos ;

DECIDE:

Article 1: L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'opération d'achat de matériel informatique du CMPJ d'Ayos, Département du Nyong et

N° Lot	Type d'intervention	Nom et Adresse de l'entreprise retenue	Montant TTC Corrigé en chiffre (en FCFA)
Lot unique	Fourniture du matériel informatique	ETS BARAZANA & CIE BP: 1471 Yaoundé TEL : 699 85 98 41	5 000 000

Article 2: Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

AYOS le 8 Avril 2021

Le MAIRE

NDONGO BIKO'O Paul

COMPLEXE AVICOLE DE BEKOKO

DÉCISION N° 03/ D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°03/DC/CAB SARL/CIPM/2021, SOUMISSIONNER POUR LES TRAVAUX DE REFECTION D'UNE AIRE D'ABATTAGE, ET DE CONSTRUCTION D'UN DECANTEUR.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DG DE CAB SARL**

Vu la convention n°024/MINEPIA/SG/PRODEL/CR3

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;

Vu la Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant la Demande de Cotation Ouverte N°03/DC/CAB SARL/CIPM/2021, SOUMISSIONNER POUR LES TRAVAUX DE REFECTION D'UNE AIRE D'ABATTAGE, ET DE CONSTRUCTION D'UN DECANTEUR.

Considérant le procès-verbal de la CIPM/PDCVA d'ouverture et d'analyse des offres relatif à la Demande de Cotation sus citée,

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après est déclarées attributaires du marché objet de la Demande de Cotation Ouverte sus visé pour le montant et délais suivants le tableau ci-après :

N° LOT	Attributaire	Montant TTC en F.CFA après rabais	Délai d'exécution
LOT 2	CAM SERVICE SARL	5 995 000	60 JOURS

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 19 Avril 2021

Le PRÉSIDENT

KAMGNO Samuel

COMMUNE DE MFOU**DAO N° 004/AONO/C.MFOU/CIPM/2021 POUR LA REHABILITATION DU BUREAU ABRITANT LE CMPJ
DEPARTEMENTAL DE MFOU.**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Cautionnement Provisoire
	<p>Au lieu de ...</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire, délivré par Chaque Soumissionnaire devra joindre à sa soumission, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de Deux Cent mille (200 000) francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Le cautionnement sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du contrat, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif</p>
	<p>Lire plutot</p> <p><i>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire, délivré par Chaque Soumissionnaire devra joindre à sa soumission, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de Cent quatre vingt seize mille sept cent (196 700) francs CFA et valable pendant trente (90) jours au-delà de la date originale de validité des offres.</i></p>

2	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières. L'ouverture des plis aura lieu le 21 Avril 2021 à 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p><i>L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières. L'ouverture des plis aura lieu le 26 Avril 2021 à 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune.</i></p>

3 Critères d'évaluation

Au lieu de ...

1 CRITERES ELIMINATOIRES**1 Offre administrative :**

1. L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;
2. L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative fera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire pour régularisation (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics) ;
3. La fausse déclaration, pièces falsifiée ou scannées.

2 : Offre technique :

- a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs (soit au moins 14 éléments Oui sur 20) selon la Grille de Notation en annexe;
- b) Attestation de capacité financière inférieure à 5 millions de francs CFA ;

3 : Offre financière

- a) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
- b) Absence d'un sous détail des prix ;

NB : Toute offre incomplète et ne respectant pas un seul des critères éliminatoires sera disqualifiée.

2 CRITERES ESSENTIELS

Les critères relatifs à la qualification des candidats, évalués de la manière binaire (OUI ou NON) porteront sur :

- A - Expérience du Personnel d'encadrement
- B - Références de l'entreprise
- C - Matériels et outillage de l'entreprise
- D - Situation financière

Lire plutot

15.1.2 : Offre technique :

- a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs (soit au moins 14 éléments Oui sur 20) selon la Grille de Notation en annexe;

4 Autres

Au lieu de ...

N/A

4 Autres

Lire plutot

AU LIEU DE	LIRE
<p>ARTICLE 6 : Qualification du Soumissionnaire</p>	<p>ARTICLE 6 : Qualification du Soumissionnaire (inséré)</p> <p>6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice d'une offre de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux critères d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.</p>
<p>Article 7 : Visite du site des travaux</p> <p>-</p>	<p>Article 7 : Visite du site des travaux (a insérer)</p> <p>7.3. Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 19 du RGAO.</p>

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :

1. L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;
2. Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;
3. Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
4. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
5. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
6. Le cadre du Bordereau des Prix unitaires (BPU) ;
7. Le cadre du Détail quantitatif et estimatif (DQE) ;
8. Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;
9. Formulaire et Modèles des pièces ;
10. Grille d'évaluation ;
11. Schéma itinéraire, Plans des ouvrages et Annexes ;
12. Justificatifs des études préalables (si possible)
13. La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions.

8.2 Le soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards au dit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.

Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend aussi les principaux documents énumérés ci-après :

Pièce n°1 La lettre d'invitation à soumissionner (pour les appels d'Offres Restreints) ;

Pièce n°2 L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;

Pièce n°3 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;

Pièce n°4 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;

Pièce n°5 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Pièce n°6 Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;

Pièce n° 7 Le cadre du Bordereau des Prix unitaires ;

Pièce n°8 Le cadre du Détail quantitatif et estimatif ;

Pièce n°9 Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;

Pièce n°10 Le modèles de marché

1. a. Le cadre du planning d'exécution ;
2. b. Modèles de fiches de présentation du personnel et références ;
3. c. Modèle de lettre de soumission ;
4. d. Modèle de caution de soumission ;
5. e. Modèle de cautionnement définitif ;
6. f. Modèle de caution d'avance de démarrage ;
7. g. Modèle de caution de retenue de garantie et de remplacement de la retenue de garantie ;

Pièce n° 11 Modèles à utiliser par les Soumissionnaires ;

- a. Modèle de marché ;

Pièce n° 12 Justificatifs des études préalables ; à remplir par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

Pièce n° 13 La liste des établissements bancaires et des organismes financiers de 1^{er} rang agréés par le ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions, cadre des marchés publics, à insérer par l'Autorité Contractante

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des documents du dossier.



règlements, formulaires, conditions et spécifications contenues dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre complète en tous égards audit dossier.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les montants de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous; l'option applicable étant celle indiquée dans le RPAO.

15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir ses besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de finance internationale du marché.

b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

a. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux de la soumission de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et désignée comme "monnaie nationale".

b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux de la soumission de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante ou de celle d'un pays membre de l'Organisation Mondiale du Commerce largement utilisée dans le commerce international.

15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaie nationale et étrangère et de justifier que les montants indiqués dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables; à cette fin, un état détaillé des besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des montants



*étrangères restant à payer sur le montant du marché p
révisée d'un commun accord par l'Autorité Contract
l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute mo
survenue dans les besoins en devises au titre du marché*

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni échangée jusqu'à l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

-

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

24.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification de la modification ou du retrait, soit reçue par le Contractant avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée par le Soumissionnaire ou un représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT DE L'OFFRE DE REMPLACEMENT ou MODIFICATION ».

24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera présentée cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être effectué par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date, le cachet et la signature, ne sera pas postérieure à la date limite fixée pour le dépôt des offres.

24.3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article

24.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

Article 25 : Ouverture des plis et recours

-

Article 25 : Ouverture des plis et recours (à insérer)

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence du Conseil chargé des Marchés Publics avec copies à l'organisme de la régulation des Marchés Publics et au Chef de service auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une notification écrite, laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la fiche de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet de la fiche de recours lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations afférents.

<p>Article 38 : Signature du marché</p> <p>38.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet de marché.</p> <p>38.2. Il notifie le marché à son titulaire dans les 05 jours ouvrables qui suivent la date de sa signature.</p> <p>38.3. L'attributaire dispose d'un délai de trente (30) jours après notification du marché pour l'enregistrement, sinon son contrat est résilié.</p>	<p>Article 38 : Signature du marché</p> <p>38.1. Après publication des résultats, le projet de souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission Passation des Marchés compétente pour examen et avis cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.</p> <p>38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et enregistré après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.</p> <p>38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (05) jours qui suivent la date de sa signature.</p>
<p>ARTICLE 6 : Textes généraux applicables</p> <p>Les lois et réglementations applicables sont celles en vigueur au Cameroun, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none">1. le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;	<p>ARTICLE 6 : Textes généraux applicables (a insérer)</p> <p>La présente Lettre-Commande est soumise aux textes généraux applicables ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none">1- Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

YAOUNDE le 19 Avril 2021

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

COMMUNE DE TIBATI

DECISION MUNICIPALE N° 023/DM/M0/CIPM/C-TIB/2021 DU 07 AVR 2021 DÉCLARANT INFRUCTUEUX LE MARCHÉ RELATIF À LA DEMANDE DE COTATION N° 0117DC/M0/CIPM/C-TIB/2021 DU 04/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN FORAGE POSITIF EQUIPE(PMH) A MBITOM (SELAL MANGORO) DANS LA COMMUNE DE TIBATI FINANCEMENT : BIP 2021

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TIBATI,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N°2011/4a8 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marché Publics ;

Vu le Décret N° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation des Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marché Publics ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'application ;

Vu le Décret N° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le Décret N° 0204/A/MINMAP/du 03 juillet 2018 portant création des Commissions internes de passation des marches auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu la décision N° 0000001/CAB/MINMAP du 03 janvier 2020 portant Nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certaines Communes ;

Vu la Circulaire N° 003/CA3/PM du 18 Avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire 005/C/PR/MINMAP du 07 Novembre 2013 précisant les seuils de compétences, les modalités de contrôle de l'exécution des Marchés Publics et de délivrance du visa préalable par les responsables des services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;

Vu La Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ; au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2020.

Considérant le Dossier de L'AVIS APPEL D'APPEL D'OFFRES N° 011/M0/CIPM/C-TIB/2020 DU 04/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REALISATION D'UN FORAGE POSITIF EQUIPE(PMH) A MBITOM (SELAL MANGORO) DANS LA COMMUNE DE TIBATI. Financement. BIP 2021

DECIDE :

Article 1: Ledit marché est déclaré infructueux pour absence de soumissionnaire.

Article 2: La présente Décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

TIBATI le 7 Avril 2021

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

COMMUNE D'AYOS

DECISION MUNICIPALE ? __16__ DM/C-AYOS/2021 DU 08 AVRIL 2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION N°08/DC/C-AYOS/CIPM/2021 DU 24 FÉVRIER 2021 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL DE BUREAU DU CMPJ D'AYOS, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BIP MINJEC, EXERCICES 2021 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Ayos, Maître d'Ouvrage,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu la Loi n°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;

Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;

Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;

Vu l'Arrêté n°000213/A/MINDDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ;

Vu la Décision n°_____/CAB/MINMAP du _____ portant nomination des Présidents de Commissions Internes de passation des Marchés des Communes et Communes d'arrondissement ;

Vu la Décision Municipale n°001/DM/C-AYOS/SG/2020 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès de la Commune d'Ayos ;

Vu la Circulaire n°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;

Vu La Demande de Cotation N°08/DC/C-AYOS/CIPM/2021 du 24 février 2021 en procédure d'urgence pour l'équipement en matériel de bureau du CMPJ d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre ;

Vu les offres des soumissionnaires ;

Vu le Procès-Verbal du 26 mars 2021 de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Ayos ;

Vu La Lettre de notification de proposition d'attribution du 26 mars 2021 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Ayos ;

DECIDE:

Article 1:L'entreprise dont le nom suit est retenue pour l'achat au bureau du CMPJ d'Ayos, Département du Nyong et Mfoumou

N° Lot	Type d'intervention	Nom et Adresse de l'entreprise retenue	Montant TTC Corrigé en chiffre (en FCFA)
Lot unique	Fourniture du matériel de bureau	ETS L'ODYSSEE BP: 20236 Yaoundé TEL : 699 91 50 62	5 000 000

Article 2: Le mandataire de ladite entreprise est invité à se présenter au Service des Marchés Publics de la Commune d'Ayos le 8 Avril 2021

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le MAIRE

NDONGO BIKO'O Paul

COMPLEXE AVICOLE DE BEKOKO

DÉCISION N°01/ D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° 002/DCO/CABSARL/CIPM/2021 DU 08 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DU MATERIEL DE BOUCHERIE ET DE CHARCUTERIE.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DG DE CAB SARL**

Vu la convention n°024/MINEPIA/SG/PRODEL/CR3

Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;

Vu la Circulaire n°0001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire n°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Considérant la Demande de Cotation Ouverte N° 002/DCO/CABSARL/CIPM/2021 du 08 mars 2021 POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DU MATERIEL DE BOUCHERIE ET DE CHARCUTERIE Considérant le procès-verbal de la CIPM/PDCVA d'ouverture et d'analyse des offres relatif à la Demande de Cotation sus cité,

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise ci-après est déclarées attributaires du marché objet de la Demande de Cotation Ouverte sus visé pour le montant et délais suivants le tableau ci-après :

N° LOT	Attributaire	Montant TTC en F.CFA après rabais	Délai d'exécution
LOT 1	TROPICAL FROID ET CHAUD SARL	36 850 000	45 JOURS

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

DOUALA le 19 Avril 2021

Le PRÉSIDENT

KAMGNO Samuel

COMPLEXE AVICOLE DE BEKOKO

COMMUNIQUE N° 003/C/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION N° 03/D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°03/DC/CAB SARL/CIPM/2021, SOUMISSIONNER POUR LES TRAVAUX DE REFECTION D'UNE AIRE D'ABATTAGE, ET DE CONSTRUCTION D'UN DECANTEUR.

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DG DE CAB SARL COMMUNIQUE :**

L'entreprises ci-après est déclarée attributaire du marché objet de la demande de cotation Ouverte susmentionné conformément au tableau ci-après :

N° LOT	Attributaire	Montant TTC en F.CFA	Délai d'exécution
LOT 2	CAM SERVICE SARL	5 995 000	60 JOURS

Les entreprises ci-après désignées, n'ayant pas été retenues dans le cadre de cette commande pour le motif suivant :

Soumissionnaires	Motif d'élimination
JTC EXPRESS	Le dossier administratif ne présente pas d'attestation de non redevance et l'objet du CNE ne correspond pas au marché le détail du quantitatif et estimatif fait ressortir un montant de 6 400 000 TTC
ETS SOLAR SOLUTIONS	Les références du certificat de non exclusion sont celles d'une autre commande, le détail du quantitatif et estimatif fait ressortir un montant de 6 000 000 TTC

Sont priées de passer retirer leurs offres sous quinze jours faute de quoi elles seront détruites.

L'entreprise retenue dans le cadre de cette consultation est par conséquent invitée à se rapprocher du siège de CAB SARL, comptable, dès diffusion du présent communiqué pour les formalités de signature du marché.

DOUALA le 19 Avril 2021

Le PRÉSIDENT

KAMGNO Samuel

MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES

DECISION N°0071/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS PORTANT RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 006/ASMI/MAGZI SA/CI/2021 DU 12 MARS 2021 POUR LES ÉTUDES TECHNIQUES D'APD EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE NOMAYOS

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAGZI

- VU la Constitution ;
- VU le Statut du personnel de la MAGZI approuvé par l'arrêté n° 010/MINPAT/CAB1 du 22 mai 1986 ;
- VU la loi n° 92-007 du 14 août 1992 portant Code du Travail dans la République du Cameroun ;
- VU la loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- VU Décret n° 2006/039 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de la MAGZI ;
- VU le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- VU le Décret n° 2019/205 du 24 Avril 2019 portant transformation en société à capital public de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles ;
- VU la Décision n° 00113/06/2020/MAGZI SA/DG/EEJS du 1^{er} Juillet 2020 portant désignation des Membres de la SIGAM ;
- VU la note du portant mise en place du comité interne chargé de la pré-qualification des Cabinets/Bureaux d'études en date du 21 septembre 2020 ;
- VU l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Bureau d'études pour les études techniques d'APD en vue de l'aménagement de la zone industrielle de NOMAYOS ;
- VU le rapport de la Sous-Commission d'analyses des Offres ;
- VU la proposition de pré-qualification de la Structure interne de Gestion administrative des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er} : les Cabinets suivants, sélectionnés au terme de l'étape de la pré-qualification par le Maître d'Ouvrage sont qualifiés pour la suite de la procédure. Il s'agit de :

N°	STRUCTURES	ADRESSES	
		BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	DIDON CONSEILS SARL	B.P 30011 YAOUNDE	Tél : (237) 656 68 63 90
2	CIBAT INTERNATIONAL	B.P 5564 YAOUNDE	Tél : (237) 677 10 29 56
3	ECTA BTP	BP 785 YAOUNDÉ	Tél. : (237) 222 220 087

Article 2 : En foi de quoi la présente décision est établie pour servir et valoir ce que de droit./-

YAOUNDE le 14 Avril 2021

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MANON GEORGES CHRISTOL

COMMUNE DE MFOU**DAO N° 006/AONO/C.MFOU/CIPM/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE KAMBA ET NKOLMEVAH.**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières. L'ouverture des plis aura lieu le 21 Avril 2021 à 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières. L'ouverture des plis aura lieu le 26 Avril 2021 à 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune.</p>

2	Critères d'évaluation
	<p>Au lieu de ...</p> <p>1 CRITERES ELIMINATOIRES</p> <p>1.1 Offre administrative :</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;2. L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative fera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire pour régularisation (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics) ;3. La fausse déclaration, pièces falsifiée ou scannées. <p>1.2 : Offre technique :</p> <ol style="list-style-type: none">a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs (soit au moins 14 éléments Oui sur 20) selon la Grille de Notation en annexe;b) Attestation de capacité financière inférieure à 5 millions de francs CFA ; <p>1.3 : Offre financière</p> <ol style="list-style-type: none">a) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;b) Absence d'un sous détail des prix ; <p>NB : Toute offre incomplète et ne respectant pas un seul des critères éliminatoires sera disqualifiée.</p> <p>2 CRITERES ESSENTIELS</p> <p>Les critères relatifs à la qualification des candidats, évalués de la manière binaire (OUI ou NON) porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none">A - Expérience du Personnel d'encadrementB –Références de l'entrepriseC – Matériels et outillage de l'entrepriseD – Situation financière

2 Critères d'évaluation**Lire plutot****15.1.2 : Offre technique :**

a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 69,23% d'éléments positifs ((soit au moins 18 éléments Oui sur 26) selon la Grille de Notation en annexe;

15.1.2 : Offre technique :

a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs (soit au moins 14 éléments Oui sur 20) selon la Grille de Notation en annexe;

3 Renseignements Complémentaires**Au lieu de ...**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics de la Commune de Mfou.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants : 88 20 06 06 / 673 20 57 25/ 699 37 07 48" ou la commission nationale anti corruption au numéro vert **1517**

- ADDITIF À L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de MFOU se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Lire plutot

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Service des Marchés Publics de la Commune de Mfou.

NB: Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 ou la commission nationale anti corruption au numéro vert **1517**

4 Autres**Au lieu de ...**

N/A

4 Autres

Lire plutot

AU LIEU DE	LIRE
<p>ARTICLE 6 : Qualification du Soumissionnaire</p>	<p>ARTICLE 6 : Qualification du Soumissionnaire (inséré)</p> <p>6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice de la marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux conditions d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.</p>
<p>Article 7 : Visite du site des travaux</p> <p>-</p>	<p>Article 7 : Visite du site des travaux (a insérer)</p> <p>7.3. Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 33 du RGAO.</p>
<p>Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ; 2. Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ; 3. Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ; 4. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ; 5. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ; 6. Le cadre du Bordereau des Prix unitaires (BPU) ; 7. Le cadre du Détail quantitatif et estimatif (DQE) ; 8. Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ; 9. Formulaire et Modèles des pièces ; 10. Grille d'évaluation ; 11. Schéma itinéraire, Plans des ouvrages et Annexes ; 12. Justificatifs des études préalables (si possible) 13. La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions. <p>8.2 Le soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards au dit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.</p>	<p>Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend aussi les principaux documents énumérés ci-après :</p> <p>Pièce n°1 La lettre d'invitation à soumissionner (pour les offres d'Offres Restreints) ;</p> <p>Pièce n°2 L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;</p> <p>Pièce n°3 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;</p> <p>Pièce n°4 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;</p> <p>Pièce n°5 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).</p> <p>Pièce n°6 Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;</p> <p>Pièce n° 7 Le cadre du Bordereau des Prix unitaires ;</p> <p>Pièce n°8 Le cadre du Détail quantitatif et estimatif ;</p> <p>Pièce n°9 Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;</p> <p>Pièce n°10 Le modèles de marché</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le cadre du planning d'exécution ; 2. Modèles de fiches de présentation du matériel, pe et références ;

3. Modèle de lettre de soumission ;
4. Modèle de caution de soumission ;
5. Modèle de cautionnement définitif ;
6. Modèle de caution d'avance de démarrage ;
7. Modèle de caution de retenue de garantie ; remplacement de la retenue de garantie;

Pièce n° 11 Modèles à utiliser par les
Soumissionnaires ;

- a. Modèle de marché ;

Pièce n° 12 Justificatifs des études préalables ; à remplir par le
Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

Pièce n° 13 La liste des établissements bancaires et des
organismes financiers de 1^{er} rang agréés par le ministre
chargé des finances autorisés à émettre des cautions, dans le
cadre des marchés publics, à insérer par l'Appel d'Offres
Contractante.

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des
règlements, formulaires, conditions et spécifications contenues
dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements
demandés et de préparer une offre complète sous tous
égards audit dossier.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous; l'option applicable étant celle mentionnée dans le RPAO.

15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir ses besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de finance internationale du marché.

b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

a. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux du Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et désignée comme "monnaie nationale".

b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux du soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie de ce pays ou de celle du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre largement utilisée dans le commerce international.

15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaie nationale et étrangère et de justifier que les montants indiqués dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables; à cette fin, un état détaillé des besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des mo



étrangères restant à payer sur le montant du marché pe
révisée d'un commun accord par l'Autorité Contracta
l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modi
survenue dans les besoins en devises au titre du marché

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni échangée jusqu'à l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

-

Article 25 : Ouverture des plis et recours

-

Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres

24.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Administration Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée et scellée par le représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT DE L'OFFRE DE REMPLACEMENT ou MODIFICATION ».

24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera présentée cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date de dépôt par cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date fixée pour le dépôt des offres.

24.3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.

24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.

Article 25 : Ouverture des plis et recours (à insérer)

25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence de la Commission chargée des Marchés Publics avec copies à l'organisme de la régulation des Marchés Publics et au Chef de service auprès de laquelle est placée la commission concernée.

Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une notification écrite laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la notification de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.

L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet de la notification lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations afférents.

<p>Article 38 : Signature du marché</p> <p>38.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet de marché.</p> <p>38.2. Il notifie le marché à son titulaire dans les 05 jours ouvrables qui suivent la date de sa signature.</p> <p>38.3. L'attributaire dispose d'un délai de trente (30) jours après notification du marché pour l'enregistrement, sinon son contrat est résilié.</p>	<p>Article 38 : Signature du marché</p> <p>38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission de Passation des Marchés compétente pour examen et avis. En cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.</p> <p>38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission de Passation des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et le titulaire, en cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.</p> <p>38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (05) jours qui suivent la date de sa signature.</p>
<p>ARTICLE 25 : Décompte final</p>	<p>ARTICLE 25 : Décompte final (a insérer)</p> <p><i>25.5 – La transmission de tout décompte à l'organisme contractant sera subordonnée au visa préalable de l'autorité en charge des Marchés publics de Mefou et Afamba, après avis de la Commission de contrôle de l'exécution des marchés. Pour cela, une copie du constat des travaux et de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise sur le site des travaux.</i></p>

MFOU le 19 Avril 2021

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

COMMUNE DE MFOU**DAO N° 005/AONO/C.MFOU/CIPM/2021 POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE NKOLNDA.**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

1	Ouverture des Plis
	<p>Au lieu de ...</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.</p> <p>L'ouverture des plis aura lieu le 21 avril 2021 à 12 heures, heure locale, dans la salle des Actes de la Commune de MFOU par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placé auprès de ladite Commune.</p> <p>Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.</p>
	<p>Lire plutot</p> <p>L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.</p> <p>L'ouverture des plis aura lieu le 26 Avril 2021 à 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune.</p>

2	Autres
	<p>Au lieu de ...</p> <p>N/A</p>

2 Autres

Lire plutot

AU LIEU DE	LIRE
<p>Article 4 : Candidats admis à concourir</p>	<p>Article 4 : Candidats admis à concourir (a insérer)</p> <p>d. Une entreprise publique camerounaise peut participer à la consultation si elle démontre qu'elle est (i) juridiquement autonome, (ii) administrée selon les règles du droit commercial et (iii) n'est pas sous l'autorité directe ou indirecte de l'Autorité Contractante ou du Maître d'Ouvrage.</p>
<p>ARTICLE 6 : Qualification du Soumissionnaire</p>	<p>ARTICLE 6 : Qualification du Soumissionnaire (insérer)</p> <p>6.4. Les soumissionnaires qui sollicitent le bénéfice d'une marge de préférence, doivent fournir tous les renseignements nécessaires pour prouver qu'ils satisfont aux conditions d'éligibilité décrits à l'article 33 du RGAO.</p>
<p>Article 7 : Visite du site des travaux</p> <p>-</p>	<p>Article 7 : Visite du site des travaux (a insérer)</p> <p>7.3. Le Maître d'Ouvrage peut organiser une visite du site des travaux au moment de la réunion préparatoire à l'établissement des offres mentionnées à l'article 33 du RGAO.</p>
<p>Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend les principaux documents énumérés ci-après :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ; 2. Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ; 3. Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ; 4. Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ; 5. Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ; 6. Le cadre du Bordereau des Prix unitaires (BPU) ; 7. Le cadre du Détail quantitatif et estimatif (DQE) ; 8. Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ; 9. Formulaires et Modèles des pièces ; 10. Grille d'évaluation ; 11. Schéma itinéraire, Plans des ouvrages et Annexes ; 12. Justificatifs des études préalables (si possible) 13. La liste des banques et organismes financiers de 1er rang agréés par le ministre en charge des finances autorisés à émettre des cautions. <p>8.2 Le soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenus dans le DAO. Il lui appartient de fournir les renseignements demandés et de préparer une offre conforme à tous égards au dit dossier. Toute carence peut entraîner le rejet de son offre.</p>	<p>Article 8 : Contenu du Dossier d'Appel d'Offres</p> <p>8.1. Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les travaux faisant l'objet du marché, fixe les procédures de consultation des entrepreneurs et précise les conditions du marché. Outre le(s) additif(s) publié(s) conformément à l'article 10 du RGAO, il comprend aussi les principaux documents énumérés ci-après :</p> <p>Pièce n°1 La lettre d'invitation à soumissionner (pour les offres Restreintes) ;</p> <p>Pièce n°2 L'Avis d'Appel d'Offres (AAO) ;</p> <p>Pièce n°3 Le Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO) ;</p> <p>Pièce n°4 Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;</p> <p>Pièce n°5 Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).</p> <p>Pièce n°6 Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;</p> <p>Pièce n° 7 Le cadre du Bordereau des Prix unitaires ;</p> <p>Pièce n°8 Le cadre du Détail quantitatif et estimatif ;</p>



Pièce n°9 Le cadre du Sous-Détail des Prix unitaires ;

Pièce n°10 Le modèles de marché

1. Le cadre du planning d'exécution ;
2. Modèles de fiches de présentation du matériel, plans et références ;
3. Modèle de lettre de soumission ;
4. Modèle de caution de soumission ;
5. Modèle de cautionnement définitif ;
6. Modèle de caution d'avance de démarrage ;
7. Modèle de caution de retenue de garantie et de remplacement de la retenue de garantie;

Pièce n° 11 Modèles à utiliser par les Soumissionnaires ;

- a. Modèle de marché ;

Pièce n° 12 Justificatifs des études préalables ; à remplir par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué

Pièce n° 13 La liste des établissements bancaires et des organismes financiers de 1^{er} rang agréés par le ministre chargé des finances autorisés à émettre des cautions, dans le cadre des marchés publics, à insérer par l'Appel d'Offres Contractante.

8.2. Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des règlements, formulaires, conditions et spécifications contenues dans le DAO. Il lui appartient de fournir tous les renseignements demandés et de préparer une offre complète sous tous égards audit dossier.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA.

Article 15 : Monnaies de soumission et de règlement

15.1. En cas d'Appels d'Offres Internationaux, les monnaies de l'offre doivent suivre les dispositions soit de l'Option A ou de l'Option B ci-dessous; l'option applicable étant celle mentionnée dans le RPAO.

15.2. Option A : le montant de la soumission est libellé entièrement en monnaie nationale

Le montant de la soumission, les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du détail quantitatif et estimatif sont libellés entièrement en francs CFA de la manière suivante :

a. Les prix seront entièrement libellés dans la monnaie nationale. Le soumissionnaire qui compte engager des dépenses dans d'autres monnaies pour la réalisation des Travaux, indiquera en annexe à la soumission les pourcentages du montant de l'offre nécessaires pour couvrir ses besoins en monnaies étrangères, sans excéder un maximum de trois monnaies de pays membres de l'institution de finance internationale du marché.

b. Les taux de change utilisés par le Soumissionnaire pour convertir son offre en monnaie nationale seront spécifiés en annexe par le soumissionnaire en annexe à la soumission conformément aux précisions du RPAO. Ils seront appliqués pour tout paiement au titre du Marché, pour qu'aucun risque de change ne soit supporté par le Soumissionnaire retenu.

15.3. Option B : Le montant de la soumission est directement libellé en monnaie nationale et étrangère aux taux fixés dans le RPAO.

Le soumissionnaire libellera les prix unitaires du bordereau des prix et les prix du Détail quantitatif et estimatif de la manière suivante :

a. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux du Soumissionnaire compte se procurer dans le pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays de l'Autorité Contractante spécifiée aux RPAO et dénommée "monnaie nationale".

b. Les prix des intrants nécessaires aux Travaux du soumissionnaire compte se procurer en dehors du pays de l'Autorité Contractante seront libellés dans la monnaie du pays du soumissionnaire ou de celle d'un pays membre largement utilisée dans le commerce international.

15.4. L'Autorité Contractante peut demander aux soumissionnaires d'exprimer leurs besoins en monnaie nationale et étrangère et de justifier que les montants indiqués dans les prix unitaires et totaux, et indiqués en annexe à la soumission, sont raisonnables; à cette fin, un état détaillé des besoins en monnaies étrangères sera fourni par le soumissionnaire.

15.5. Durant l'exécution des travaux, la plupart des mo



étrangères restant à payer sur le montant du marché pe
révisée d'un commun accord par l'Autorité Contracta
l'entrepreneur de façon à tenir compte de toute modi
survenue dans les besoins en devises au titre du marché

<p>Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres</p> <p>Aucune offre régulièrement déposée ne peut être ni modifiée, ni échangée jusqu'à l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Le retrait de son offre par un Soumissionnaire pendant cet intervalle peut entraîner la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.</p> <p>-</p>

<p>Article 24 : Modification, substitution et retrait des offres</p> <p>24.1. Un Soumissionnaire peut modifier, remplacer ou retirer son offre après l'avoir déposée, à condition que la notification écrite de la modification ou du retrait, soit reçue par l'Administration Contractante avant l'achèvement du délai prescrit pour le dépôt des offres. Ladite notification doit être signée et scellée par le représentant habilité en application de l'article 20.2 du RGAO. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite. Les enveloppes doivent porter clairement selon le cas, la mention « RETRAIT DE L'OFFRE DE REMPLACEMENT ou MODIFICATION ».</p> <p>24.2. La notification de modification, de remplacement ou de retrait de l'offre par le Soumissionnaire sera présentée cachetée, marquée et envoyée conformément aux dispositions de l'article 21 du RGAO. Le retrait peut également être notifié par télécopie, mais devra dans ce cas être confirmé par une notification écrite dûment signée, et dont la date de dépôt par cachet postal faisant foi, ne sera pas postérieure à la date fixée pour le dépôt des offres.</p> <p>24.3. Les offres dont les Soumissionnaires demandent le retrait en application de l'article 24.1 leur seront retournées sans avoir été ouvertes.</p> <p>24.4. Aucune offre ne peut être retirée dans l'intervalle compris entre la date limite de dépôt des offres et l'expiration de la période de validité de l'offre spécifiée par le modèle de soumission. Tout retrait par un Soumissionnaire de son offre pendant cet intervalle entraîne la confiscation de la caution de soumission conformément aux dispositions de l'article 17.6 du RGAO.</p>
--

<p>Article 25 : Ouverture des plis et recours</p> <p>-</p>

<p>Article 25 : Ouverture des plis et recours (à insérer)</p> <p>25.7. En cas de recours, tel que prévu par le Code des Marchés Publics, il doit être adressé au Ministre Délégué à la Présidence de la Commission des Marchés Publics avec copies à l'organisme de la régulation des Marchés Publics et au Chef de service des marchés auprès de laquelle est placée la commission concernée.</p> <p>Il doit parvenir dans un délai maximum de trois (03) jours ouvrables après l'ouverture des plis, sous la forme d'une notification écrite dans laquelle est obligatoirement joint un feuillet de la notification de recours dûment signée par le requérant et, éventuellement, par le Président de la Commission de Passation des marchés.</p> <p>L'Observateur Indépendant annexe à son rapport, le feuillet de la notification de recours lui a été remis, assorti des commentaires ou des observations afférents.</p>
--



<p>Article 38 : Signature du marché</p> <p>38.1. Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué dispose d'un délai de cinq (05) jours ouvrables pour la signature du marché à compter de la date de souscription par l'attributaire du projet de marché.</p> <p>38.2. Il notifie le marché à son titulaire dans les 05 jours ouvrables qui suivent la date de sa signature.</p> <p>38.3. L'attributaire dispose d'un délai de trente (30) jours après notification du marché pour l'enregistrement, sinon son contrat est résilié.</p>	<p>Article 38 : Signature du marché</p> <p>38.1. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire est soumis à la Commission Passation des Marchés compétente pour examen et avis. En cas échéant, au visa préalable du Ministre en charge des Marchés publics.</p> <p>38.2. L'Autorité Contractante dispose d'un délai de sept (07) jours pour la signature du marché à compter de la date de réception du projet de marché examiné par la commission Passation des marchés compétente et souscrit par l'attributaire et en cas échéant après le visa du Ministre en charge des Marchés publics.</p> <p>38.3. Le marché doit être notifié à son titulaire dans les cinq (05) jours qui suivent la date de sa signature.</p>
<p>ARTICLE 6 : Textes généraux applicables</p> <p>Les lois et réglementations applicables sont celles en vigueur au Cameroun, notamment :</p> <p>1. le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;</p>	<p>ARTICLE 6 : Textes généraux applicables</p> <p>La présente Lettre-Commande est soumise aux conditions générales ci-après :</p> <p>1- Le Décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par Le Décret N° 2012/076 du 08 mars 2012 ;</p>
<p>ARTICLE 25 : Décompte final</p> <p>-</p> <p>-</p>	<p>ARTICLE 25 : Décompte final (a inserer)</p> <p><i>25.5 – La transmission de tout décompte à l'organisme contractant sera subordonnée au visa préalable de l'autorité en charge des Marchés publics de Mefou et Afamba, après avis de la Commission de contrôle de l'exécution des marchés. Pour cela, une copie du constat des travaux et de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise sur le site des travaux.</i></p>
<p>15.1.1 Offre administrative :</p> <p>L'absence ou la non-conformité d'une pièce administrative sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire</p>	<p>En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, un délai de 48 heures est accordé aux soumissionnaires concernés pour produire et remplacer la pièce en question. Toutefois, l'absence de la copie de soumission à l'ouverture entraîne le rejet de l'offre.</p> <p>N°002/GB/PM du 31/01/2011 relatif à l'amélioration</p>
<p><u>i.Financials documents</u></p> <p>1. Omission of a quantified unit price in the financial offer; 2. Absence of under-detail of prices.</p>	<p>Financials documents_(insert) _</p> <p>C. modification of a quantity in the financial offer</p>

<p>NB : La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs (soit au moins 18 éléments Oui sur 26) selon la Grille de Notation en annexe;</p>	<p>NB : La note technique inférieure au seuil minimal requis de 69,23% d'éléments positifs (soit au moins 18 éléments Oui sur 26) selon la Grille de Notation en annexe;</p>
<p>15.1.2 : Offre technique :</p> <p>a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs ((soit au moins 18 éléments Oui sur 26) selon la Grille de Notation en annexe;</p> <p>b) Solvabilité financière ou ligne de crédit inférieure à Vingt millions (20 000 000) de Francs CFA.</p> <p>c) La preuve d'avoir gagné au moins deux chantiers de bâtiments de montant supérieure à 35 000 000 de Francs CFA au cours des trois dernières années (1ère page et dernière du contrat + PV de réceptions.</p> <p>d) Le fait d'avoir abandonné un chantier au cours de ses deux dernières années.</p>	<p>15.1.2 : Offre technique :</p> <p>a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 69,23% d'éléments positifs ((soit au moins 18 éléments Oui sur 26) selon la Grille de Notation en annexe;</p>
<p>NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48</p>	<p>NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 ou la commission nationale anti corruption numéro vert 1517</p>

Article 12 : Montant de la Garantie de l'Offre

Sous peine de rejet, le soumissionnaire est tenu de fournir une caution de soumission fixée à **un million (1 000 000) francs CFA** suivant les modèles joints.

La caution de soumission devra être constituée dans une Banque agréée au Cameroun à la date de remise des Offres. Elle devra être valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les offres et la caution ou la caution Bancaire des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours après publication des résultats.

Pour le soumissionnaire retenu, la caution de soumission sera retenue jusqu'à la production de la caution de bonne fin.

-

Article 12 : Caution de soumission

12.1. En application de l'article 13 du RGAO, le soumissionnaire fournira une caution de soumission d'un montant spécifié dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, laquelle fera partie intégrante de son offre.

12.2. La caution de soumission sera conforme au modèle présenté dans le Dossier d'Appel d'Offres; d'autres modèles peuvent être autorisés, sous réserve de l'approbation préalable du Maître d'Ouvrage. La Caution de soumission demeurera valide pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité originale de validité des offres, ou de toute nouvelle date de validité demandée par le Maître d'Ouvrage et acceptée par le soumissionnaire, conformément aux dispositions de l'Article 16.2 du RGAO.

12.3. Toute offre non accompagnée d'une Caution de Soumission acceptable sera rejetée par la Commission de Passation des Marchés comme non conforme. La Caution de soumission d'un groupement d'entreprises doit être établie au nom du mandataire soumettant l'offre et mentionner chacun des membres du groupement.

12.4. Les cautions de soumission et les offres des soumissionnaires non retenus seront restituées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de publication des résultats.

12.5. La caution de soumission de l'attributaire du Marché sera libérée dès que ce dernier aura signé le marché et fourni le Cautionnement définitif requis.

12.6. La caution de soumission peut être saisie :

a. Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité ;

b. Si, le soumissionnaire retenu :

i. Manque à son obligation de souscrire le marché en application de l'article 37 du RGAO.

ii. Manque à son obligation de fournir le cautionnement définitif en application de l'article 39 du RGAO.

iii. Refuse de recevoir notification du marché ou de l'ordre de service de démarrage des prestations.

MFOU le 19 Avril 2021

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

COMMUNIQUE N°09/C/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP DU 16 AVRIL 2021 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES N°000804/AONO/MINDDEVEL/CIPM/2021 DU 04 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ROULANT AU MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, LOT2 : DEUX (02) VÉHICULES PICK-UP 4X4 DOUBLE CABINE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local Communique :**

L'entreprise ci-après désignée est déclarée adjudicataire des Marchés relatifs à l'Appel d'Offres susmentionné. Il s'agit de :

N° Lot	ADJUDICATAIRE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT FCFA T.T.C	DELAI D'EXECUTION
1	Société CENTRAL MOTORS CAMEROUN Sarl, BP 15 326 Yaoundé, Tel : 222308097	Fourniture du matériel roulant au MINDDEVEL, lot1 : un (01) Véhicule Station Wagon 4x4.	Quarante-cinq millions (45 000 000) francs CFA	Cent vingt (120) jours
2	Société CENTRAL MOTORS CAMEROUN Sarl, BP 15 326 Yaoundé, Tel : 222308097	Fourniture du matériel roulant au MINDDEVEL, lot2 : deux (02) Véhicules Pick-up 4x4 double cabine	Cinquante-sept millions (57 000 000) francs CFA	Cent vingt (120) jours

L'entreprise susvisée est par conséquent invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Direction des Affaires Générales du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, 2^{ème} étage, porte 211, tél. 222 22 15 53, pour les formalités d'élaboration des Marchés y afférents.

Le présent communiqué portant publication des résultats tient lieu de mainlevée de la caution de soumission. /-

YAOUNDE le 16 Avril 2021

Le **MINISTRE**

ELANGA OBAM GEORGES

COMPLEXE AVICOLE DE BEKOKO

COMMUNIQUE N° 001/C/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ DU 19/04/2021 PORTANT PUBLICATION DE LA DÉCISION N° 01/D/PRODEL ZONE 3/CAB SARL/DG/ RELATIVE À LA DEMANDE DE COTATION N° 002/DCO/CABSARL/CIPM/2021 DU 08 MARS 2021 POUR LA FOURNITURE ET LIVRAISON DU MATERIEL DE BOUCHERIE ET DE CHARCUTERIE.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DG DE CAB SARL COMMUNIQUE :**

L'entreprise ci-après est déclarée attributaire du marché objet de la demande de cotation Ouverte susmentionnée conformément au tableau ci-après :

N° LOT	Attributaire	Montant TTC en F.CFA	Délai d'exécution
LOT 1	TROPICAL FROID ET CHAUD SARL	36 850 000	45 JOURS

Les entreprises ci-après désignées, n'ayant pas été retenues dans le cadre de cette commande pour le motif suivant :

Soumissionnaires	Motif d'élimination
ETS JTC EXPRESS	Montant de l'offre financier supérieur au montant prévisionnel de la commande ; Pas le mieux disant
ETS SOLAR SOLUTIONS	Les références du certificat de non exclusion sont celles d'une autre commande ; Pas le mieux disant

Sont priées de passer retirer leurs offres sous quinze jours faute de quoi elles seront détruites.

L'entreprise retenue dans le cadre de cette consultation est par conséquent invitée à se rapprocher du siège de CAB SARL, comptable, dès diffusion du présent communiqué pour les formalités de signature du marché.

DOUALA le 19 Avril 2021

Le PRÉSIDENT

KAMGNO Samuel

COMMUNE D'AYOS

COMMUNIQUE N° __17__ C/C-AYOS/2021 DU 08 AVRIL 2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°09/DC/C-AYOS/CIPM/2021 DU 24 FÉVRIER 2021 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL INFORMATIQUE DU CMPJ D'AYOS, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BIP MINJEC - EXERCICES 2021 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'ayos communique :

Conformément aux dispositions de la Demande de Cotation N°09/DC/C-AYOS/CIPM/2021 du 24 février 2021 en procédure d'urgence Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre, le résultat de ladite Demande de Cotation se présente comme suit :

SOUSSIONNAIRE RETENU			
N° Lot	Type d'intervention	Nom et Adresse du soumissionnaire retenu	Montant TTC lu lors de l'ouverture
Lot unique	Fourniture du matériel informatique	ETS BARAZANA & CIE BP: 1471 Yaoundé TEL : 699 85 98 41	5 000 000

L'entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au Service des Marchés Publics de la Commune.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

AYOS le 8 Avril 2021

Le MAIRE

NDONGO BIKO'O Paul

COMMUNE D'AYOS

COMMUNIQUE N°_16_ C/C-AYOS/2021 DU 08 AVRIL 2021 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE LA DEMANDE DE COTATION N°08/DC/C-AYOS/CIPM/2021 DU 24 FÉVRIER 2021 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL DE BUREAU DU CMPJ D'AYOS, DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE. FINANCEMENT: BIP MINJEC - EXERCICES 2021 ET SUIVANTS.

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'AYOS communique :

Conformément aux dispositions de la Demande de Cotation N°08/DC/C-AYOS/CIPM/2021 du 24 février 2021 en procédure d'urgence Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre, le résultat de ladite Demande de Cotation se présente comme suit :

SOUSSIONNAIRE RETENU			
N° Lot	Type d'intervention	Nom et Adresse du soumissionnaire retenu	Montant TTC lu lors de l'ouverture
Lot unique	Fourniture du matériel de bureau	ETS L'ODYSSEE BP: 20236 Yaoundé TEL : 699 91 50 62	4 999 556

L'entreprise attributaire est invitée à se présenter dès publication du présent communiqué au Service des Marchés Publics de la Commune.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera.

AYOS le 8 Avril 2021

Le MAIRE

NDONGO BIKO'O PAUL

HÔPITAL GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE ET PÉDIATRIQUE DE DOUALA

REQUEST FOR QUOTATION N°003/DC/HGOPED/DG/CIPM/2021 OF 19/04/2021 FOR THE SUPPLY AND INSTALLATION OF BENCHES AND CONSULTATION CHAIRS FOR MEDICAL SERVICES OF DOUALA GYNECO-OBSTETRIC AND PEDIATRIC HOSPITAL (DGOPH). FINANCING: BUDGET OF THE DOUALA GYNAECO-OBSTETRIC AND PEDIATRIC HOSPITAL FOR THE 2021 FINANCIAL YEAR.

FINANCING
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
202152611730067222101.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Subject of the invitation to tender

As part of the execution of the project cited in reference, the Director General of the Gyneco-Obstetric and Pediatric Hospital of Douala, Contracting Authority, launches a consultation relating to the supply and installation of benches and consultation chairs for medical services of Douala Gyneco-Obstetric and Pediatric Hospital (DGOPH).

2. Nature of services

The supply consists essentially of the acquisition and installation of benches and consultation chairs for medical service, the detailed technical specifications of which are contained in Exhibit N ° 4 relating to the technical specifications

3. Estimated cost

The estimated all tax inclusive (TTC) cost of the supply is fifteen million (**15 000 000**) F CFA. This amount will be supported by the DGOPH budget, line **N°202152611730067222101**.

4. allotment

The supply is comprised of one (01) single lot.

5. Participation and origin

Participation in this quotation request is open to companies located in Cameroon.

6. Acquisition of tender file

The consultation file can be picked up at the Public Procurement Service of the Douala Gyneco-Obstetrics and Pediatrics Hospital (DGOPH) Located in Yassa, BP 43 Douala, Tel. / Fax: (237) 233 504 300/233 504 309 Douala-Cameroon, upon presentation of a receipt for payment of the non-refundable sum of 15,000 (fifteen thousand) FCFA to the CAS Account - ARMP n ° 33 59 88 00001-89 opened for this purpose by the Public Market Regulation Agency (ARMP), with BICEC agencies of the chief towns of the Regions of Cameroon during working hours every working day at the market service. This receipt must identify the payer as a representative of the Company or Group of companies wishing to participate in the Quotation Request.

7. Submission of bids

Tenders written in French or in English in seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such, accompanied by the signed submission model, will be deposited against receipt at the Gynéco Hospital Markets Service -Obstetrics and Pediatrics of Douala (HGOPED) at the latest **11/05/2021 at 12 noon** precise in a closed, sealed and sealed envelope, addressed to the Contracting Authority with the mention:

**REQUEST FOR QUOTATION N°003/DC/HGOPED/DG/CIPM/2021 OF 19/04/2021
FOR THE SUPPLY AND INSTALLATION OF BENCHES AND CONSULTATION CHAIRS FOR MEDICAL
OF THE DOUALA GYNECO-OBSTETRIC AND PEDIATRIC HOSPITAL (DGOPH).
« To be opened only during the bid-opening session »**

8. Delivery deadline

The delivery deadline of the instruments is **thirty (30) days** from the date of notification of the service order.

9. Opening of bids

The offers drafted in English in **seven (07) copies** including one **(01) original** and **six (06) copies** marked as such, along with a model of the signed bid, shall be deposited against acknowledgement of receipt at the Public Contracts Service of the Douala Gynaeco-Obstetric and Pediatric Hospital (DGOPH), and opened latest on **11/05/2021 at 1pm prompt**, local time, by the Tenders Board of the Douala Gynaeco-Obstetric and Pediatric Hospital (DGOPH) sitting in the conference hall of the Administrative Building of DGOPH. The opening of bids shall take place in the presence of bidders who wish to attend or their chosen representatives who have a thorough knowledge of the tenders in their responsibility.

10. Evaluation criteria**Eliminatory criterias**

They include:

- Absence of bid bond at opening
- Absence or non-compliance of one of the documents in the administrative file
- Presence of falsified documents or false declarations
- Not all of the products to be delivered.

DOUALA le 19 Avril 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

PR. MBOUDOU Emile

COMMUNE DE TIBATI

COMMUNIQUE DC N° 004/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 02/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE 04 FORAGES DANS LA COMMUNE DE TIBATI FINANCEMENT : BIP 2021

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage Communique :

Par Décision Municipal N° 022/MO/CIPM/C-TIB/2021 du ... le Marché objet de la DC susvisée est attribuée pour le montant et délai d'exécution à l'Entreprise conformément au tableau ci-après :

Soumissionnaire	Montant	Délai	Observations
ETS AT CONSTRUCTIONS	6 203 000 FCFA	03 MOIS	

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans quinze (15) jours, pour l'établissement dudit Marché.

TIBATI le 26 Mars 2021

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

COMMUNE DE MA`AN

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N°001/DC/PU/C-MAJAN/CIPM12021 DU 12/04/2021
DÉSIGNATION DES TRAVAUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) PUIITS POSITIFS ÉQUIPÉS
DES PMH DANS LES VILLAGES EVES (QUARTIER DE ZE MOTO), MA'AN (DERRIÈRE LE STADE
MUNICIPAL), MESSAMA (QUARTIER D'ONDE NSO'O) ET BIDJAP (EP), DANS LA COMMUNE DE MA'AN,
DÉPARTEMENT DE LA VALLÉE DU NTEM, RÉGION DU SUD**

FINANCEMENT
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF (PNDP) , 0
IMPUTATION
0

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

*Travaux de construction de quatre (04) puits positifs équipés des PMH dans les villages Eves (Quartier de Ze Moto), Ma'an (Derrière le stade municipal), Messama (Quartier d'Onde Nso'o) et Bidjap (EP), dans la **Commune de Ma'an, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud***

2. Consistance des prestations

0

3. Cout Prévisionnel

0

4. Allotissement

0

5. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de préqualification et étant enregistrées par les services régionaux du PNDP dans le domaine d'intervention de l'Hydraulique.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation,

6. Financement

0

7. Consultation du Dossier

0

8. Acquisition du Dossier

0

9. Remises des offres

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire.

Date limite de réception des Le 06/05/2021, à 12 heures 30 minutes offres



Lieu de dépôt

Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la
Commune de Ma'an sise à l'Hotel de Ville de Ma'an (694 58 20 37)

10. Delai de Livraison

0

11. Cautionnement Provisoire

0

12. Recevabilité des Offres

0

13. Ouverture des Plis

6.1. Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés, en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent, a la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation.

6.2. Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission de Passation des Marchés, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Date et heure d'ouverture des plis

Le 06/05/2021, à 14 heures

14. Critères d'évaluation

0

15. Attribution

0

16. Durée Validité des Offres

0

17. Renseignements Complémentaires

0

MA'AN le 12 Avril 2021

Le MAIRE

ABESSOLO MENYE REMY

COMMUNE DE MA`AN

AVIS DE CONSULTATION N° 002 /DC/PUIC.MA'AN/CIPM/2021 DU 12/04/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS LES CENTRES DE SANTE DE AY'AMANG ET DE MFOUA, EN DEUX LOTS, DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , 0
IMPUTATION
0

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Ma'an, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de Ma'an, une demande de cotation pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

2. Consistance des prestations

Les prestations à exécuter sont définies dans le descriptif de la fourniture en joint au dossier de consultation pour un montant TTC de **seize millions (16 000 000) FCFA**, reparté ainsi qu'il suit

lot	LIBELE DU PROJET	LIEU	DELAI D'EXECUTION	COUT PREVISIONNEL
1	EQUIPEMENT CSI	AYA'AMANG	TRENTE (30) JOURS	8 000 000 (HUIT MILLION)
2	EQUIPEMENT CSI	MFOUA		8 000 000 (HUIT MILLION)

3. Cout Prévisionnel

0

4. Allotissement

0

5. Participation et origine

La participation à cette consultation est ouverte seulement aux Entreprises et Établissements de droit camerounais figurants sur la liste restreinte suivante et dont les critères de choix sont les suivants :

ü Connaissance de la commune ;

L'expérience dans le domaine ; La proximité

6. Financement

0

7. Consultation du Dossier

0

8. Acquisition du Dossier

Le dossier de consultation peut être retiré auprès du Service Interne Gestion Administrative

des Marchés Publics (Téléphone : 694 58 20 37 /699 37 84 98), sise à l'Hôtel de Ville de la Commune de Ma'an, contre présentation d'une quittance d'un montant de trente mille (30 000) FCFA payable à la recette Municipale de la commune de Ma'an.

9. Remises des offres

Les offres seront remises et déposées au Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la commune de Ma'an **au plus tard le 06/05/2021 à 12 heures 30 minutes** sous enveloppe cachetée avec la mention :

CONSULTATION N° 002 /DC/PU/C.MA'AN/CIPM/2021 du 12/04/2021 POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL MEDICAL DANS LES CENTRES DE SANTE DE AY'AMANG ET DE MFOUA, EN DEUX LOTS, DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai de fourniture doit être proposé par le fournisseur et constitue un critère de notation. Il ne doit pas dépasser 60 jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de procéder à la livraison.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est de trois vingt mille **(320 000) Francs CFA**, et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date

limite de validité des offres.

Sous peine de **rejet**, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au

plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres

pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

12. Recevabilité des Offres

0

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera le 06/05/2021 à **14 heures** dans la salle des réunions de l'Hôtel de Ville de la Commune de Ma'an par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Ma'an. Les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à l'ouverture des plis.

Les offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission signé.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Dossier administratif incomplet et non conforme aux prescriptions de l'avis de consultation ; Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;

Offre financière incomplète

Omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié

Critères essentiels :

Présentation générale de l'offre ; Capacité financière ;

Délai de livraison

Seules les soumissionnaires qui auront obtenus au moins 70% de oui à l'offre technique seront admises à l'analyse financière.

15. Attribution

0

16. Durée Validité des Offres

0

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la Commune de Ma'an à Ma'an, tél. 694 58 20 37 /699 37 84 98

MA'AN le 12 Avril 2021

Le MAIRE

ABESSOLO MENYE REMY

COMMUNE DE BANYO

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 12/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 CELLULES DANS LES LOCALITES DE BANYO ET BANI, COMMUNE'DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

FINANCEMENT
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 CELLULES DANS LES LOCALITES DE BANYO ET BANI, COMMUNE'DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

2. Cout Prévisionnel

38 875 500 CFA

3. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par La Cpmune daps le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

4. Financement

PRODEL/COMMUNE DE BANYO

5. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de BANYO, Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Sanyo, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre paiement d'une quittance non remboursable de 60 000 (soixante mille) francs à la Recette Municipale le Banyo à partir de la date de signature du présent avis pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

7. Remises des offres

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise.

Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Banyo (Autorité Contractante), à déposer à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement|Urbain, contre recipissé de dépôt. L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 12/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 PARCS D'INTERVENTION ZOO SANITAIRE EQUIPE D'UN BLOC LATRINES A 02 CELLULES DANS LES LOCALITES DE BANYO ET BANT, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA. "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire. Date limite de réception des offres: **Le 12 MAI 2021 à 10 heures: Lieu de dépôt: Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain.**

8. Delai de Livraison

Quatre vingt-dix (90) jours

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administrati|es requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit sept cent soixante dix sept mille cinq cent dix (777 510) FCFA. La caution devra rester valable Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, plont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émis les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limite^ de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation. **Date et heure d'ouverture des plis: Le 12 MAI 2021 à 11 heures. Lieu d'ouverture des plis Salle des actes de la Commune de Banyo.**

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lus à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

12. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

a) prestataire non enregistré

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- Qualifications non satisfaisante aux conditions de qualifications requises (fournir les références d'exécution d'un projet de construction d'un montant inférieur ou égal à 30 000 000 frs. Première et dernière page du contrat et le procès-verbal de réception du marché au cours des trois (03) dernières années)
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui inférieur à 22/27);
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et/ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

b) prestataire de la liste restreinte

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui inférieur 22/27);
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

13. Attribution

Le Maire de la Commune de Banyo, invite le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra : une Attestation de non faillite, une attestation de non redevance, une Attestation de non exclusion par l'ARMP, un registre de commerce et un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale. Ces certificats seront datés de moins de trois mois.

14. Durée Validité des Offres

L'offre restera valable pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la date de dépôt des offres.

BANYO le 14 Avril 2021

Le MAIRE

GARBA SOULE

COMMUNE DE BANYO

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 11/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 MAI 2021 POUR LA REALISATION DE 02 FORAGES PASTORAUX A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE CHACUN D'UNE BORNE FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE 15M ET UN (01) ABREUVOIR DE 7M, D'UN CHATEAU D'EAU DE 6,28 M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LES LOCALITES DE BENGUEDJE ET MAYO - DJARANDIIBEL, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

FINANCEMENT
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

REALISATION DE 02 FORAGES PASTORAUX A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE CHACUN D'UNE BORNE FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE 15m et UN (01) ABREUVOIR de 7m, D'UN CHATEAU D'EAU DE 6,28 M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LES LOCALITES DE BENGUEDJE ET MAYO - DJARANDIIBEL, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

2. Cout Prévisionnel

52 625 000 FCFA

3. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par La Commune dans le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

4. Financement

PRODEL/COMMUNE DE BANYO

5. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les conditions contractuelles envisagées, est mis à la disposition par le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Banyo, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre paiement d'une quittance non remboursable de **60 000 (soixante mille) francs** à la Recette Municipale de Banyo à partir de la date de signature du présent avis pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

7. Remises des offres

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise. Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Banyo (Autorité Contractante), à déposer à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre recépissé de dépôt. L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 11/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 POUR LA REALISATION DE 02 FORAGES PASTORAUX A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE CHACUN D'UNE BORNE FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE 15m et UN (01) ABREUVOIR de 7m, D'UN CHATEAU D'EAU DE 6,28 M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LES LOCALITES DE BENGUEDJE ET MAYO - DJARANDI IBEL, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA. "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire. Date limite de réception des offres Le 12 MAI 2021 à 10 heures. Lieu de dépôt: Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain.

8. Delai de Livraison

Quatre vingt-dix (90) jours

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit **un million cent quatre vingt douze mille cinq cent (1 192 500) FCFA.**

La caution devra rester valable Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émis les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation. Date et heure d'ouverture des plis: Le 12 MAI 2021 à 11 heures. Lieu d'ouverture des plis: Salle des actes de la Commune de Banyo.

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Banyo, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

12. Critères d'évaluation

La Commission Interne de Passation des Marchés, procédera à l'évaluation des offres et pourra si nécessaire désigner un expert dans le domaine pour l'accompagner dans l'analyse. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant:

1. Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;
2. Evaluation de la qualification technique de chaque offre suivant la grille d'évaluation des offres ;
3. Vérification que le Bordereau de Prix Unitaire et Devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ;
4. Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
5. Elaboration d'un tableau récapitulatif des cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant ;
6. Vérification dans l'offre classée moins disante, de la présence du dossier de Déclaration des Qualifications suivant le modèle imposé ;
7. Vérification du niveau de qualification du soumissionnaire en comparant sa déclaration avec les seuils de qualification imposés dans le Chapitre III du présent dossier de demande de cotation.

Critères éliminatoires

a) prestataire non enregistré

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- Qualifications non satisfaisante aux conditions de qualifications requises (fournir les références d'exécution d'un projet de construction d'un montant inférieur ou égal à 25 000 000 frs. Première et dernière page du contrat et le procès-verbal de réception du marché au cours des trois (03) dernières années)
- insuffisance de la note technique requise (nombre oui inférieur à 22/27)
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

b) prestataire de la liste restreinte

- Absence de la caution de soumission ;
- Non-conformité ou absence de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;
- Insuffisance de la note technique requise (nombre oui)
- Pièces falsifiées ou fausse déclaration ;
- Omission d'un prix unitaire quantifié ;
- Modification des quantités du cadre du devis ;
- Entreprise ayant abandonné un marché au cours de trois (03) dernières années et / ou figurant sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le Ministre en charge des Marchés Publics.

13. Attribution

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre classée moins disante au tableau récapitulatif des cotations, est vérifié satisfaisant aux conditions minimales de qualifications imposées, la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo le proposera comme adjudicataire provisoire à l'autorité contractante.

Le Maire de la Commune de Banyo, invite le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra : une Attestation de non faillite, une attestation de non redevance, une Attestation de non exclusion par l'ARMP et un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale. Ces certificats seront datés de moins de trois mois.

14. Durée Validité des Offres

L'offre restera valable pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la date de dépôt des offres.

BANYO le 14 Avril 2021

Le MAIRE

GARBA SOULE

COMMUNE DE BANYO

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 13/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVR 2021 POUR LA REALISATION DE 02 FORAGES PASTORAUX A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE CHACUN D'UNE BORNE FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE ISM ET UN (01) ABREUVOIR DE 7M, D'UN CHATEAU D'EAU DE 6,28 M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LES' LOCALITES DE MBAMTI KATARKO ET LOUFINGUEL, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

FINANCEMENT
PROJET POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (PRODEL)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

POUR LA REALISATION DE 02 FORAGES PASTORAUX A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE CHACUN D'UNE BORNE FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE ISm et UN (01) ABREUVOIR de 7m, D'UN CHATEAU D'EAU DE 6,28 M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LES' LOCALITES DE MBAMTI KATARKO ET LOUFINGUEL, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA.

2. Cout Prévisionnel

59 625 000 FCFA

3. Participation et origine

La participation à cet appel à la concurrence est ouverte aux entreprises ayant soumis un dossier de demande de pré qualification et étant enregistrées par La Commune dans le domaine d'intervention concerné.

La participation à cet appel à concurrence est aussi ouverte à toute entreprise pouvant répondre aux conditions de qualifications administrative, technique et financière telles que définies dans le dossier de demande de cotation.

4. Financement

PRODEL/COMMUNE DE BANYO

5. Consultation du Dossier

Un dossier de demande de cotation incluant les conditions de soumission, un descriptif des travaux et les dispositipn par le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, pour le compte de la Commune de Banyo, Maître d'Ouvrage, à toute entreprise qualifiée intéressée à exécuter lesdits travaux.

6. Acquisition du Dossier

Le dossier de demande de cotations peut-être retiré à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain, contre paiement d'une quittance non remboursable de 60 000 (soixante mille) francs à la Recette Municipale de Banyo à partir de la date de signature du présent avis, pendant les jours ouvrables, entre 07 heures 30 et 15 heures 30 minutes, dès publication du présent Avis.

7. Remises des offres

L'offre, ainsi que tous les documents qui la composent, doit être rédigée en langue française ou anglaise. Le soumissionnaire placera l'original et six (06) copies de son offre dans une enveloppe cachetée adressée à Monsieur le Maire de la Commune de Banyo (Autorité Contractante), à déposer à la Commune de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement urbain, contre recépissé de dépôt. L'enveloppe cachetée portera la mention :

« AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 13/DC/C-BYO/SG/STADU/CIPMP/2021 DU 14 AVRIL 2021 POUR LA REALISATION DE 02 FORAGES PASTORAUX A ENERGIE SOLAIRE EQUIPE CHACUN D'UNE BORNE FONTAINE, DEUX (02) ABREUVOIRS DE 15m et UN (01) ABREUVOIR de 7m, D'UN CHATEAU D'EAU DE 6,28 M3 ET D'UNE SALLE DE REUNION DANS LES LOCALITES DE MbAMTI KATARKO ET LOUFINGUEL, COMMUNE DE BANYO, DEPARTEMENT DU MAYO BANYO, RÉGION DE L'ADAMAOUA. "A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement" ».

Les offres doivent être reçues à l'adresse indiquée dans la Demande de Cotation, avant la date et l'heure fixée dans la Demande de Cotation. Toute offre présentée après l'heure fixée ne sera pas ouverte et sera retournée au soumissionnaire. Date limite de réception des offres: Le 12 MAI 2021 à 10 heures: Lieu de dépôt: Mairie de Banyo, Service Technique de L'Aménagement et du Développement Urbain.

8. Delai de Livraison

Quatre vingt-dix (90) Jours

9. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel soit un million cent quatre-vingt-douze mille cinq cent (1 192 500) FCFA.

La caution devra rester valable Quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

10. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations ayant émis les pièces originales. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente demande de consultation sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des Plis

Les plis seront ouverts en séance par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Banyo en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés qui le souhaitent, à la date, heure et adresse précisées dans la lettre de Demande de Cotation. Date et heure d'ouverture des plis: Le 12 MAI 2021 à 11 heures: Lieu d'ouverture des plis: Salle des actes de la Commune de Banyo.

Les noms des soumissionnaires et les montants des offres seront lues à haute voix et seront consignés par le secrétaire de la Commission interne de Passation des Marchés de la Commune de Banyo, dans un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

12. Critères d'évaluation

La Commission Interne de Passation des Marchés, procédera à l'évaluation des offres et pourra si nécessaire, désigner un expert dans le domaine pour l'accompagner dans l'analyse. L'évaluation des offres sera conduite dans l'ordre suivant:

1. Vérification que la Lettre de Cotation est bien remplie, datée et signée avec le nom et titre du signataire ;
2. Evaluation de la qualification technique de chaque offre suivant la grille d'évaluation des offres ;
3. Vérification que le Bordereau de Prix Unitaire et Devis Descriptif et Quantitatif est dûment rempli, daté et signé ;
4. Vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour précéder aux corrections nécessaires ;
5. Élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations sur la base des montants corrigés des erreurs arithmétiques éventuelles, classés par ordre croissant ;
6. Vérification dans l'offre classée moins disante, de la présence du dossier de Déclaration des Qualifications suivant le modèle imposé ; !
7. Vérification du niveau de qualification du soumissionnaire en comparant sa déclaration avec les seuils de qualification imposés dans le Chapitre III du présent dossier de demande de cotation.

13. Attribution

Le Maire de la Commune de Banyo, invite le soumissionnaire déclaré adjudicataire provisoire à présenter son dossier administratif dans un délai de dix (10) jours. Le dossier administratif comprendra ; une Attestation de non faillite, une attestation de non redevance, une Attestation de non exclusion par l'ARMP et un Certificat attestant que le soumissionnaire est en ordre de cotisation vis à vis de la Sécurité Sociale. Ces certificats seront datés de moins de trois mois.

Muni de ces certificats. Le Maire de la Commune de Banyo, Autorité Contractante, établira une Décision d'attribution définitive indiquant qu'il a bien reçu un dossier administratif satisfaisant et qu'il confirme la recommandation d'attribution qui lui a été faite par la Commission de Passation des Marchés.

14. Durée Validité des Offres

L'offre restera valable pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à partir de la date de dépôt des offres.

BANYO le 14 Avril 2021

Le MAIRE

GARBA SOULE

COMMUNE DE TIBATI

COMMUNIQUE DC N° 003/MO/CIPM/C-TIB/2021 DU 02/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LOT2:TONGOFINANCEMENT : BIP 2021

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune de Tibati, Maître d'Ouvrage Communique :

Par Décision Municipale N° 021/MO/CIPM/C-TIB/2021 du 26/03/2021, le Marché objet de la DC susvisée est attribuée pour le montant et délai d'exécution à l'Entreprise conformément au tableau ci-après :

Soumissionnaire	Montant	Délai	Observations
ETS AH DEVELOPPEMENT	9 991 766 FCFA	03 MOIS	

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès diffusion du présent communiqué, et au plus tard dans quinze (15) jours, pour l'établissement dudit Marché.

TIBATI le 26 Mars 2021

Le MAIRE

DAHIROU AMADOU

COMMUNE DE DIBOMBARI

AVIS D'APPEL D'OFFRES N°003/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BWASSALO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet les travaux de construction de la case communautaire de Bwassalo dans la Commune de Dibombari.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux comprend notamment:

- Les terrassements ;
- Les gros œuvres en maçonneries ;
- Les charpentes et couvertures
- Les menuiseries bois et métalliques ;
- La peinture et revêtements ;
- L'électricité ;
- La vitrerie ;
- La plomberie sanitaire ;
- Les Voiries et Réseaux Divers

3. Cout Prévisionnel

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP / Commune de DIBOMBARI, exercice 2021. Pour un coût prévisionnel de **Trente millions (30 000 000) Francs CFA TTC.**

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de travaux publics de droit camerounais possédant une bonne expérience dans la réalisation des travaux de génie civil et justifiant des capacités techniques et financières pour la bonne réalisation des travaux qui en constituent l'objet.

5. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le BIP / Commune de DIBOMBARI, exercice 2021. Pour un coût prévisionnel de **Trente millions (30 000 000) Francs CFA TTC.**

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain (STADU) à la COMMUNE DE DIBOMBARI, (Tél : 694 347 518) dès publication du présent avis.

Administration au nom de laquelle sera conclue la lettre commande

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'autorité contractante, la lettre commande sera conclue entre l'attributaire et l'autorité contractante qui est le Maire de la Commune de DIBOMBARI.

7. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain du Maître d'Ouvrage, à la COMMUNE DE DIBOMBARI, (Tél : 694 347 518), sur présentation d'une quittance de versement à la Recette municipale de la Commune de DIBOMBARI d'une **somme non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA** au titre des frais d'achat du dossier.

Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

8. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en neuf (09) exemplaires soient un (01) numérique et huit (08) papiers (hard copy) dont un (01) original et sept (07) copies marqués comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermés, auprès de l'Unité des VRD de la Commune de DIBOMBARI, au plus tard le **30/04/2021 à 11 heures**, heure locale et devra porter la mention:

APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 003/AONO/CD/CIPM/2021 DU 29/03/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CASE COMMUNAUTAIRE DE BWASSALO DANS LA COMMUNE DE DIBOMBARI

FINANCEMENT : BIP / COMMUNE DE DIBOMBARI, EXERCICE 2021

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

9. Delai de Livraison

La durée maximale d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois, à compter de la date de la notification de l'ordre de service de commencer les travaux.**

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **six cent mille (600 000) francs CFA.**

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps **le 30/04/2021 à 12 heures** précises dans la salle de passation des marchés de la Commune de DIBOMBARI en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dument mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

1. Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres ;
2. fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
3. non satisfaction de vingt-neuf (29) critères sur quarante un (41) ;
4. Présence des entreprises défaillantes sur la liste du MINMAP ;
5. Offre technique incomplète ;
6. omission d'un sous détail de prix unitaire ;
7. Modification d'une quantité du devis du DAO ;
8. omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
9. offre financière incomplète ;

Les principaux critères de qualification (critères essentiels) :

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire(oui ou non) ; ainsi, plusieurs sous critères tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique :

- i) l'expérience du personnel d'encadrement ;
- ii) les références de l'entreprise ;
- iii) la disponibilité du matériel et des équipements essentiels ;
- iv) le délai d'exécution ;
- v) l'accès à la ligne de crédit ou autres ressources financières.

13. Attribution

L'autorité contractante attribuera le contrat au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les capacités financières, techniques et administratives requises résultant des critères dits essentiels ou ceux éliminatoires.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain du Maître d'Ouvrage, à la COMMUNE DE DIBOMBARI, (Tél : 694 347 518).

DIBOMBARI le 29 Mars 2021

Le MAIRE

BEJEDI NDAME Justin

COMMUNE DE MA`AN

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°001/AONO/PU/C-MA'AN/CIPM/2021 DU 12 AVRIL 2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'ACHEVEMENT DE CONSTRUCTION DE 05 OUVRAGES D'ART SUR LA ROUTE MA'AN - AMBAM (SUR
LA PISTE NSSO MESSOK), DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , 0
IMPUTATION
55 27 351 01 641822 2251 821

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet, l'exécution des travaux d'achèvement de construction de 05 ouvrages d'art sur la route MA'AN - **AMBAM**, dans la commune de MA'AN, département de la vallée du NTEM.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent appel d'offres, c Réfection d'un pont de 6 ML ;

démolition et terrassement des anciens ponts ; Remblai et chargement des nouveaux ponts,

DU CAP1

ee

...re*e* & ke DE -l' l' 0

Cr

-k 7 , 4-

·y te toue

onsisteront.

Réalisation des tabliers des nouveaux ponts ; Équipements ;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de cent millions (**100 000 000**) francs CFA.

4. Allotissement

0

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et exerçant dans le domaine des Travaux Publics.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public 2021 de la Commune de Ma'an. Imputation : 55 27 351 01 641822 2251 821, Autorisation de dépense : 1W02526.

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au service interne de gestion administrative des marchés publics de la Commune de Ma'an.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la commune de Ma'an, téléphone : 694 58 20 37 / 699 37 84 98. dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de cent mille (100 000) FCFA, payable à la recette municipale de la commune de Ma'an, représentant les frais d'acquisition

4

du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Télécopie, E-mail

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels. devra parvenir sous plis fermés. a Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la commune de Ma 'an au plus tard le 06 Mai 2021 à 12 heures 30 minutes, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°001/A0NO/PU/C-MA'AN/CIPM/202 I DU 12 AVRIL 2021 POUR L'EXECUTION
DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE CONSTRUCTION DE 05 OUVRAGES
D'ART SUR LA ROUTE MA'AN — AMI3AM (SUR LA PISTE NSSO MESSOK),
DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM**

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement e'

10. Delai de Livraison

Délai d'exécution Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à six (06) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, -catit-1°h ment

provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est de deux millions (2 000 000) Francs CFA. et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date limite de validité des offres,

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres, fera ressortir les **coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.**

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **06/05/2021**, à **14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ma'an.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou **s'y** faire représenter par une seule personne dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1. **11.** Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

12.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont

1. Dossier administratif incomplet ou non conforme sous réserve de l'application 92.9 du code des marchés publics ;
2. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
3. Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
5. Absence du sous détail d'un prix unitaire
6. Offre financière incomplète ou non conforme ; 7. N'avoir pas encore réalisé la construction **ou** la réhabilitation d'un pont

En cas de groupement d'entreprises, La nature du groupement (conjoint ou solidaire) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'ouvrage pour l'exécution du marché. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

Le mandataire devra vérifier au moins 50 % des critères essentiels, ce n'est que par la suite que le cumul des références, du matériel et du personnel sera effectué.

12.2 Critères essentiels

Activités

N°

A Oui/Non

Appréciation

A) **Référence** du soumissionnaire (expérience générale et spécifique)

- B) Moyens techniques et matériels
- C) Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)
- D) Méthodologie (calendrier, délais, planning des travaux)
- E) Capacité financière

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins- disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du **Service Interne de Gestion Administrative de la commune de Ma'an**, Téléphones : 694 58 20 37 / 699 37 84 98

MA'AN le 12 Avril 2021

Le MAIRE

ABESSOLO MENYE REMY

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

DECISION N°00037/D/MINDDEVEL/SG/DAG/SDB/SMP DU 16 AVRIL 2021 PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA FOURNITURE DU MATÉRIEL ROULANT AU MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, LOT1 : UN (01) VÉHICULE STATION WAGON 4X4.

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;

Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

Vu la loi n° 2020/018 du 17 décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2021 ;

Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018/449 du 1er août 2018 portant organisation du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n°2012/076 du 8 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2003/651/PM du 16 avril 2003 portant régime fiscal et douanier applicable aux marchés publics ;

Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°02/CAB /PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°03/CAB /PM du 31 janvier 2011 précisant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°01/CAB/PR du 19 juin 2012 relative aux modalités de passation et de contrôle des Marchés Publics ;

Vu la circulaire n°0000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2021 ;

Considérant les nécessités de service,

D E C I D E :

Article 1er : Est, à compter de la date de signature de la présente décision, attribuée à la Société CENTRAL MOTORS CAMEROUN Sarl, BP 15 326 Yaoundé / Tel : 222308097/699 504 174, la Lettre-Commande relative à la fourniture du matériel roulant au Ministère de la Décentralisation et du Développement Local, lot 1 : un (01) Véhicule Station Wagon 4x4 pour un montant Toutes Taxes Comprises, de quarante-cinq millions (45 000 000) francs CFA.

Article 2 : La prestation de référence sera exécutée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la prestation.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. / -

YAOUNDE le 16 Avril 2021

Le MINISTRE

ELANGA OBAM GEORGES

MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES

DECISION N°0069/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS PORTANT RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 004/ASMI/MAGZI SA/CI/2021 DU 11 MARS 2021 POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ROUTE EN PAVÉS DE 310 ML DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE BONABERI

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAGZI

- VU la Constitution ;
- VU le Statut du personnel de la MAGZI approuvé par l'arrêté n° 010/MINPAT/CAB1 du 22 mai 1986 ;
- VU la loi n° 92-007 du 14 août 1992 portant Code du Travail dans la République du Cameroun ;
- VU la loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- VU Décret n° 2006/039 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de la MAGZI ;
- VU le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- VU le Décret n° 2019/205 du 24 Avril 2019 portant transformation en société à capital public de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles ;
- VU la Décision n° 00113/06/2020/MAGZI SA/DG/EEJS du 1^{er} Juillet 2020 portant désignation des Membres de la SIGAM ;
- VU la note du portant mise en place du comité interne chargé de la pré-qualification des Cabinets/Bureaux d'études en date du 21 septembre 2020 ;
- VU l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Bureau d'études pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction d'une route en pavés de 310 ml dans la zone industrielle de BONABERI ;
- VU le rapport de la Sous-Commission d'analyses des Offres ;
- VU la proposition de pré-qualification de la Structure interne de Gestion administrative des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er} : les Cabinets suivants, sélectionnés au terme de l'étape de la pré-qualification par le Maître d'Ouvrage sont qualifiés pour la suite de la procédure. Il s'agit de :

N°	STRUCTURES	ADRESSES	
		BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	DIDON CONSEILS SARL	B.P 30011 YAOUNDE	Tél : (237) 656 68 63 90
2	PRISMA SARL	B.P 15553 YAOUNDE	Tél : (237) 693 04 00 56
3	WINNER SARL	B.P 6256 DOUALA	Tél : (237) 677 14 48 84

Article 2 : En foi de quoi la présente décision est établie pour servir et valoir ce que de droit./-

YAOUNDE le 14 Avril 2021

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MANON GEORGES CHRISTOL



COMMUNE DE NGAOUNDAL

**AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATIONS N° 09/DC/MO/CNDAL/CIPM/2021 DU 16/04/2021
POUR LE REBOISEMENT DES ARTERES DE LA VILLE ET DE CERTAINES ECOLES (EP GARE, EP LENA,
EP CAMP PARA, EP BILINGUE DE NGAOUNDAL). (EN PROCÉDURE D'URGENCE)**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
55 33 961 07 641005 2203 941

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2021, le Maire de la Commune de Ngaoundal, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de Ngaoundal, une demande de Cotations pour la réalisation de l'opération sus indiquée. La Demande de Cotations porte sur le reboisement des artères de la ville et de certaines écoles (EP Gare, EP Lena, EP Camp Para, EP Bilingue de Ngaoundal).

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché consistent à l'acquisition et à la mise en terre pour le reboisement des artères de la ville et de certaines écoles (EP Gare, EP Lena, El' Camp Para, EP Bilingue de Ngaoundal).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans la présente Demande Cotations est de : vingt millions (20 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises.

4. Participation et origine

La participation est ouverte à toutes les Entreprises et Établissements de droit camerounais ayant une expérience minimum avérée.

5. Financement

Le reboisement, objet de la présente Demande de Cotations est financé par le Budget d'Investissement Public, exercice 2021. Le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux prévus dans la présente Demande Cotations est de : vingt millions (20 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises sur les lignes d'imputation budgétaire n° 55 33 961 07 641005 2203 941 N°1W04976.

6. Consultation du Dossier

La Demande de Cotations peut être consultée au Secrétariat Général de la Mairie de Ngaoundal.

7. Acquisition du Dossier

La Demande de Cotations peut être obtenue au Secrétariat Général ou au service Technique de la Mairie de Ngaoundal, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la Commune de Ngaoundal d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de quarante mille (40 000) Francs CFA. Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant le prestataire désireux de participer à la consultation.

8. Remises des offres

L'offre, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de NGAOUNDAL, au plus tard le 11/05/2021 à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

AVIS DE CONSULTATION DE DEMANDE DE COTATION N° 09/DC/MO/CNDALCIPM/2021 DU 16/04/2021 POUR LE REBOISEMENT DES ARTERES DE LA VILLE ET DE CERTAINES ECOLES (EP GARE, EP LENA, EP CAMP PARA, EP BILINGUE DE NGAOUNDAL) (En procédure d'urgence) A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

9. Delai de Livraison

Le délai global d'exécution des travaux est de quatre (04) mois calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

10. Cautionnement Provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission), établi selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotations, par un établissement bancaire de premier rang ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre en charge des Finances et d'un montant égal de quatre cent mille cinquante (400 000) P CFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11. Recevabilité des Offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en un volume, placés sous simple enveloppe portant uniquement la mention de la Demande de Cotations en cause, composés des Pièces administratives, de l'Offre technique et de l'Offre financière. Les différentes pièces de l'offre seront numérotées dans l'ordre de la DC et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt ou celles ne respectant pas le mode de séparation de seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotations. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date initiale de dépôt ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de la Demande de Cotations.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et de la Demande de Cotations sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le nonrespect des modèles des pièces de la Demande de Cotations entraînera le rejet simple de l'offre.

premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le nonrespect des modèles des pièces de la Demande de Cotations entraînera le rejet simple de l'offre.

12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. Il aura lieu le 11/05/2021 à 11 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations de ladite Commune. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- 1- L'absence ou la non-conformité d'une pièce administrative et sa non régularisation dans un délai de 48 heures) ;
- 2- L'absence de la caution de soumission au dépouillement ;
- 3- La fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4- L'omission d'un prix unitaire quantifié dans le BPU;

Critères essentiels :

Les critères essentiels seront notés en fonction des éléments suivants:

1. Le chiffre d'affaires des deux (02) dernières années oui/non
2. Les références de l'Entreprise dans ledit projet. oui/non
3. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au montant du marché oui/non
4. Preuve d'acceptation des conditions du marché oui/non
5. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire de n'avoir pas abandonné un chantier. oui/non

14. Attribution

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix des attributaires par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Maire de la Commune de NGAOUNDAL.

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat de la Commune de Ngaoundal Téléphone : 678 58 99 58 / 694 97 7109, dès publication du présent avis.

« Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».

NGAOUNDAL le 16 Avril 2021

Le MAIRE

MOHAMADOU

COMMUNE DE MA`AN

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°002/AONO/PU/C-MA'AN/CIPM/2021 DU 12 AVRIL 2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'ACHEVEMENT DE CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIERE AVUE PORTEE : 6ML, ET
CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE OTOMEKOK PORTEE : 4ML**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , 0
IMPUTATION
55 36 468 01 641822 2251 861

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet, **POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX**

**D'ACHEVEMENT DE CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIERE AVUE ET LA
CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE OTOMEKOK, DANS LA COMMUNE DE**

MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent appel d'offres, consisteront :

A l'installation Lie chantier (amenée et repli du matériel, maintien de la circulation) ;

Au terrassement et démolition (Purge des marécages, fouilles, et remblais des digues d'accès au pont;

A la réalisation d'ouvrages (Culée en maçonnerie de moellons hauteur 3 m, réhabilitation des culées, fourniture et pose des IPE 550 avec entretoises, béton armé dosé a 350 Kg/m¹, fourniture et pose de la balise en béton armé, peinture anticorrosive, et garde-corps) ;

A l'équipement (F+P de panneaux de signalisation).

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **vingt-sept millions (27 000 000) francs;CFA**

4. Allotissement

0

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et exerçant dans le domaine des Travaux Publics.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'investissement Public 2021 de la Commune de Ma'an. Imputation : **55 36 468 01 641822 2251 861**, Autorisation de dépense **1W05! 14**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule d'appui au lancement des appels d'offres de la Commune de Ma'an.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la commune de Ma'an. tél. : 694 58 20 37 /699 37 84 98 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de quarante mille (40 000)

FCFA, payable à la recette municipale de la commune de Ma'an, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone. Fax, Téléx, E-mail

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés. au Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la commune de Ma'an au plus tard le 06/05/2021 à 12 heures 30 minutes, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°002/A0NO/PU/C?

MA'AN/CIPM/2021 DU 12 AVRIL 2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
D'ACHEVEMENT DE CONSTRUCTION DU PONT SUR LA RIVIERE AVUF PORTEE : 6ML,

ET CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIERE OTOMEKOPORTEE : 4114'g',... tX

« ,i n'ouvrir qu'en séance d (

e dépouillement

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **trois (03)** mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, *un* cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est de cinq cent quarante mille (540 000) Francs CFA, et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

Sous peine de rejet. le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le 06/05/2021 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ma'an.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1. Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

12.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

1. Dossier administratif incomplet ou non conforme sous réserve de l'application 92.9 du code des marchés publics ;
2. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
3. Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière
5. Absence du sous détail d'un prix unitaire ;
6. Offre financière incomplète ou non conforme ;

7. N'avoir pas encore réalisé la construction ou la réhabilitation d'un pont

En cas de groupement d'entreprises, La nature du groupement (conjoint ou solidaire) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'ouvrage pour l'exécution du marché. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique : en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

Le mandataire devra vérifier au moins 50 % des critères essentiels, **ce n'est que** par la suite que le cumul des références. du matériel et du personnel sera **effectué**.

12.2 Critères essentiels

N° Activités

A

Appréciation
Oui/Non

- A) Référence du soumissionnaire (expérience générale et spécifique)
- B) Moyens techniques et matériels
- C) Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)
- D) Méthodologie (calendrier, délais, planning des travaux)
- E) Capacité financière

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la commune de Ma'an, Tel : 694 58 20 37/ 699 37 84 98

MA'AN le 12 Avril 2021

Le MAIRE

ABESSOLO MENYE REMY

COMMUNE DE MA`AN

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/PU/C?
MA'AN/CIPM/2021 DU 12/04/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DEREHABILITATION DU CENTRE
DE SANTE INTEGRE DE AYA'AMANG DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE
DU NTEM, REGION DU SUD**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , 0
IMPUTATION
55 40 531 07 641822 2221 611

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet, l'exécution des travaux de réhabilitation du centre de santé intégré de AYA'AMANG, dans la Commune de Ma'an, Département de la Vallée du Ntem, Région du Sud.

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent appel d'offres, comprennent notamment

Travaux préparatoires (Etude et suivi, installation du chantier, démolition de la chape existante, ...);

Maçonnerie (Reprise de la chape sur véranda, carrelage au GRES CERAME, ...); Charpente et Couverture;

Menuiserie Métallique

Electricité;

Peinture;

- Plomberie A

Aménagements — VRD;

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de **dix-neuf millions (19 000 000)** francs CFA

4. Allotissement

0

5. Participation et origine

- 1. 3.** La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et exerçant dans le domaine des Travaux Publics.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public 2021 de la Commune de Ma'an. Imputation : **55 40 531 07 641822 2221 611**, Autorisation de dépense **1W06010**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule d'appui au lancement des appels d'offres de la Commune de Ma'an.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Interne de **Gestion Administrative des marchés Publics de la commune de Ma'an**, tél. : 694 58 20 37 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **trente mille (30 000) FCFA**, payable à la recette municipale de la commune de Ma'an, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Téléx, E-mail

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service Interne de Gestion Administrative des marchés Publics de la commune de Ma'an au plus tard le 06/05/2021 à 12 heures 30 minutes, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/A0NO/PU/C?
MA'AN/CIPM/2021 DU 12/04/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX
DEREABILITATION DU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE AYA'AMANG, DANS LA
COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD**

«À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

1. 3. Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **trois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est de trois cent quatre-vingt mille (380 000) Francs CFA, et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier d'Appel d'Offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le 06/05/2021 à **14heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ma'an.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

1. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après

12.3 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

1. Evaluation des offres

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après

12.3 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont :

1. Dossier administratif incomplet ou non conforme sous réserve de l'application 92.9 du code des marchés publics ;
2. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
3. Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

18

12. Absence du sous détail d'un prix unitaire ;

13. Offre financière incomplète ou non conforme ;

14. Avoir de références similaires dans le domaine du Bâtiment ;

En cas de groupement d'entreprises, La nature du groupement (conjoint ou solidaire) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'ouvrage pour l'exécution du marché. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maître d'Ouvrage dans un compte unique; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maître d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

Le mandataire devra vérifier au moins 50 % des critères essentiels, ce n'est que par la suite que le cumul des références, du matériel et du personnel sera effectué.

12.4 Critères essentiels



N°	Activités	A Oui/Non
	Appréciation	
F)	Référence du soumissionnaire (expérience générale et spécifique)	
G)	Moyens techniques et matériels	
H)	Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)	
I)	Méthodologie (calendrier, délais, planning des travaux)	
1)	Capacité financière	

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Interne de Gestion Administrative des marchés Publics de la commune de Ma'an, Tel : 694 58 2037 / 699 37 84 98

MA'AN le 12 Avril 2021

Le MAIRE

ABESSOLO MENYE REMY

COMMUNE DE MA`AN

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/AONO/F'U/C- .
MA'AN/CIPM/2021 DU 12 AVRIL 2021 POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE
AGRICOLE BIDJAP - RIVIERE MVPILI VERS LE FLEUVE MVILA : POSE D'UN PONT DEFINITIF DE 12ML
(POSE TABLIER), DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) , 0
IMPUTATION
55 30 393 03 641822 2250 921

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet, **POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA PISTE AGRICOLE BIDJAP RIVIERE MVILI VERS LE FLEUVE MVILA : POSE D'UN PONT DEFINITIF DE 12ML (POSE TABLIER), DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM.**

2. Consistance des prestations

Les travaux, objet du présent appel d'offres, consisteront : Fourniture et pose des IPE 550 avec entretoises: Béton armé dosé a 350 Kg/m³

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel est de huit millions (8 000 000) francs CFA

4. Allotissement

0

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les Entreprises ou groupement d'entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et exerçant dans le domaine des Travaux Publics.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public 2021 de la Commune de Ma'an. **ou c.**

Imputation : 55 30 393 03 641822 **2250 921**, Autorisation de dépense : IW03944:07

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule d'appui au lancement des appels d'offres de la Commune de Ma'an.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la commune de Ma'an, téléphone : 694 58 20 37** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable **de trente mille (30 000) FCFA, payable** à la recette municipale de la commune de Ma'an, représentant les frais d'acquisition du Dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, Télèx, E-mail

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, au Service **Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la commune de Ma'an au plus tard le 06 Mai 2021 à 12 heures 30 minutes**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

4

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°003/A0NO/PU/C
MA'AN/CIPM/2021 DU 12 AVRIL 2021 POUR LA POURSUITE DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA**

**PISTE AGRICOLE BIDJAP - RIVIERE MVIILI VERS LE FLEUVE MVILA : POSE D'UN PONT
DEFINITIF DE 12ML (POSE TABLIER), DANS LA COMMUNE DE MA'AN, DEPARTEMENT DE LA**

VALLEE DU NTEM

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **trois (03) mois**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est de **cent soixante mille (160 000) Francs CFA**, et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date limite de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires *n'ayant* pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites **en** originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du **RPAO**. **Elles** devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le Dossier **d'Appel d'Offres**, fera ressortir les coûts en **francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises**.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu **le 06 Mai 2021** à **14** heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Ma'an.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou- s'y faire représenter par une

'JE

seule personne dûment mandatée ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après "" (1⁴

12.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont

1. Dossier administratif incomplet ou non conforme sous réserve de l'application 92.9 du code des marchés publics ;
2. Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
3. Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
5. Absence du sous détail d'un prix unitaire ;
6. Offre financière incomplète ou non conforme ;

7. Avoir réalisé la construction ou la réhabilitation d'un **pont**

En cas de groupement d'entreprises, La nature du groupement (conjoint ou solidaire) doit être précisée et justifiée par la production d'une copie de l'accord de groupement en bonne et due forme. Le membre du groupement désigné comme mandataire, représentera l'ensemble des entreprises vis à vis du Maître d'ouvrage

5

_pour l'exécution du marché. En cas de groupement solidaire, les cotraitants se répartissent les sommes qui sont réglées par le Maitre d'Ouvrage dans un compte unique ; en revanche, chaque entreprise est payée par le Maitre d'Ouvrage dans son propre compte, lorsqu'il s'agit d'un groupement conjoint.

Le mandataire devra vérifier au moins 50 % des critères essentiels, ce n'est que par la suite que le cumul des références, du matériel et du personnel sera effectué.

12.2 Critères essentiels

Activités

N°

A Oui/Non

Appréciation

- A) Référence du soumissionnaire (expérience générale et spécifique)
- B) Moyens techniques et matériels
- C) Personnel d'encadrement (référence, qualification et CV)



D) Méthodologie (calendrier, délais, planning des travaux)

E) Capacité financière

15. Attribution

L'autorité contractante attribuera le marché au soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du **Service Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de la commune de Ma'an**, Tel : 694 58 20 37/ 699 37 84 98

MA'AN le 12 Avril 2021

Le MAIRE

ABESSOLO MENYE REMY

COMMUNE DE DIBAMBA

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°006/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/SG/2021 DU 14/04/2021 POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE
HARRIERE AU MARCHÉ DE MISSOLE II DANS LA COMMUNE DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA
SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DIBAMBA, MAÎTRE
D'OUVRAGE LANCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE DIBAMBA, UN APPEL D'OFFRES
NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE
BARRIÈRE AU MARCHÉ DE MISSOLE IL DANS L'ARRONDISSEMENT DE DIBAMBA, DÉPARTEMENT DE
LA SANAGA-MARITIME. RÉGION DU LITTORAL.**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le présent Appel d'Offres a pour objet la construction d'une barrière au marché de Missolé II dans l'arrondissement de DIBAMBA, Département de la SANAGA-MARITIME, Région du LITTORAL.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent :

- 100-Travaux préparatoires;
- 200-Travaux de terrassement 300- Fondation clôture
- 400-Maçonnerie Elevation
- 500-Couverture Charpente Plafond
- 600-Menuiserie Métallique et Aluminium
- 700 -Assainissement
- 800-Peinture; 900-Electricité;

3. Cout Prévisionnel

Montant prévisionnel **Soixante Dix (70 000.000) Fcfa Imputation.**

4. Participation et origine

Elle est réservée aux Entreprises de droit camerounais jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises et non exclues de la commande publique.

5. Financement

Les travaux, objets du présent Appel d'Offres, sont Financés par le Budget d'Investissement Public. Exercice 2021. Montant prévisionnel Soixante Dix (70 000.000) Fcfa Imputation.

6. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au secrétariat général de la Commune de DIBAMBA, Arrondissement de DIBAMBA, Tél 699 68 28 56 dès publication du présent avis.

7. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Mairie de DIBAMBA, Arrondissement de DIBAMBA, Département de la Sanaga-Maritime, dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **100 000 FCFA (cent mille Francs)**, payable à la Recette municipale de DIBAMBA.

8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont l'original et Six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de DIBAMBA, Service du Secrétariat Général à l'Hôtel de ville à Logbadjeck, sous pli fermé au plus tard le **08/05/2021 à 11 heures** précises, et devra porter la mention suivante:

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/C-DIBAMBA/CIPM/SG/2021 DU 14/04/2021
POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE HARRIERE AU MARCHE DE MISSOLE II DANS LA COMMUNE
DE DIBAMBA, DEPARTEMENT DE LA SANAGA-MARITIME, REGION DU LITTORAL.
. EN PROCEDURE D'URGENCE ?
«A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »**

9. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de trois (03) mois pour compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

10. Recevabilité des Offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire (garantie de soumission) délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à **5 350 000 (cinq millions trois cent cinquante mille francs) CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du DAO sera déclarée irrecevable. Le non-respect des modèles de pièces du DAO, entraîne le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

11. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **08 /05/2021 à 12 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de DIBAMBA à l'Flâte1 de ville à Logbadjeck en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier dont ils ont la charge.

12. Critères d'évaluation

PRINCIPAUX CRITERES ELIMINATOIRES

- Les critères éliminatoires sont les suivants :
- Dossier non produit en sept (07) exemplaires ;
- Absence de l'ira caution de soumission à l'ouverture des plis
- Pièce administrative absente ou non conforme et non régularisée après 48h
- Note technique inférieure à 75%
- Absence d'un prix unitaire quantifié ; dans le bordereau des prix unitaire
- Omission du sous-détail d'un prix quantifié
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur du non abandon d'un marché antérieur (03 dernières années) et de non appartenance sur la liste des entreprises suspendues.

PRINCIPAUX CRITERES ESSENTIELS

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non) ; Ainsi, trente (30) critères essentiels tirés des rubriques ci-dessous du dossier de soumission seront retenus pour l'évaluation de l'offre technique

- Expérience de l'Entreprise ;
- Personnels;
- matériels
- situation financière;
- la méthodologie de travail
- présentation générale de l'offre

Le non-respect de 23 critères sur un total de 36 ci-dessus entraînera l'élimination de l'offre.

13. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre financière qualifiée sera évaluée la moins disante.

14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Maire de la Commune de DIBAMBA. Dans le cadre de la lutte contre la corruption dans le système des marchés publics des numéros de téléphone sont fonctionnels au niveau de la cellule de lutte contre la corruption (CLCC) du MINMAP afin de permettre aux acteurs de dénoncer toute mauvaise pratique dont ils seraient victime. « **Pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48** ».

DIBAMBA le 15 Avril 2021

Le MAIRE

NJECACAL Manfred

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 004/AONO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2021 DU 13 AVRIL 2021
POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DES REGISTRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE
CONTRE LE PALUDISME (EN DEUX LOTS)**

FINANCEMENT
FONDS MONDIAL (NFM) , N/A

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Ministre de la Santé Publique lance un Appel d'Offres National Ouvert pour la production et la distribution des registres du Programme National de Lutte contre le Paludisme.

2. Consistance des prestations

Les prestations objet du présent Appel d'Offres se présentent en deux lots et comprennent les fournitures réparties ainsi qu'il suit :

- Lot N°1 : Production et distribution de 6950 registres pour la dispensation gratuite des antipaludiques dans les formations sanitaires du Cameroun ;
- Lot N°2 : Production et distribution des registres harmonisés des formations sanitaires

3. Cout Prévisionnel

Lot n°	Désignation	Montant HT	Montant TTC
1	Production et distribution de 6950 registres pour la dispensation gratuite des antipaludiques dans les formations sanitaires du Cameroun	34 750 000	41 439 375
2	Production et distribution des registres harmonisés des formations sanitaires	129 250 000	154 130 625
	TOTAL	164 000 000	195 570 000

4. Allotissement

The supplies covered by this call for tenders are in two lots.

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais ayant une expérience avérée dans livraison des fournitures d'imprimerie.

6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées de la manière suivante :

- **Budget du Fonds Mondial de l'exercice 2021 (New Funding Model III) pour la partie Hors Taxes**
- **Budget de l'Etat pour les taxes**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, au Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé et la version électronique sur la plateforme Cameroon On Ligne E-Procurement système (COLEPS) aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de 100 000 (cent mille) FCFA représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres et portera les coordonnées du soumissionnaire.

Il est également possible d'obtenir le Dossier d'appel d'Offres par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus-indiquées. Toutefois la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'acquisition du DAO.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir **au Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, au plus tard le 17 MAI 2021 à 13 heures précises**, et revêtue de la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 004/AONO/MINSANTE/CSPM-PNLP/2021 DU 13 AVRIL 2021 POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DES REGISTRES DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME (EN DEUX LOTS) « A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures objet du présent appel d'offres est de 30 jours pour chaque lot.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre, un **cautionnement de soumission** délivré par une institution financière de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, d'une durée de validité de cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt des offres. Le montant des cautions de soumission pour chaque lot sont les suivants :

Réf	Activité	Montant de la caution (F.CFA)
Lot 1	Production et distribution de 6950 registres pour la dispensation gratuite des antipaludiques dans les formations sanitaires du Cameroun	800 000
Lot 2	Production et distribution des registres harmonisés des formations sanitaires	3 000 000

Il sera libéré d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréée par le Ministre des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des dossiers administratifs, des offres techniques et financières se fera en un seul temps le 17 MAI 2021 à partir de 14 heures précises, par la Commission Spéciale de Passation des Marchés du Programme National de Lutte contre le Paludisme siégeant **au niveau du Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé.**

Seuls les soumissionnaires ou **leurs représentants dûment mandatés** peuvent assister à cette séance d'ouverture.

14. Critères d'évaluation

Ils comprennent les critères éliminatoires et les critères essentiels définis ainsi qu'il suit :

1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment de :

- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou falsification des pièces ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures ;
- Absence de déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des trois dernières années (2019, 2018 et 2017) ;
- Note technique inférieure à 3 OUI /4 des critères essentiels.

2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- Expérience du soumissionnaire
- Conformité des fournitures proposées aux spécifications techniques demandées
- Preuve d'acceptation des conditions du marché
- Présentation de l'Offre

Le système de notation des offres est le mode binaire (oui ou non).

15. Attribution

Pour chaque lot le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres et évalué la moins disante.

Un soumissionnaire peut soumissionner pour l'ensemble des deux lots et peut être déclaré adjudicataire de tous les lots.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Programme National de Lutte contre le Paludisme situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé ou à l'Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial et des partenaires le Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, sis au premier étage de l'immeuble Ex-PSFN situé à côté de l'Immeuble de la Santé ; Tél : 657 10 38 40 / 677 81 67 81 ; ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses : <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

YAOUNDE le 13 Avril 2021

Le POUR LE MINISTRE ET PAR ORDRE

KOMBO THOMAS

CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 14 AVRIL 2021 POUR
LA FOURNITURE D'OBJETS PUBLICITAIRES AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN
(CNCC)**

FINANCEMENT
BUDGET AUTONOME (BA)
IMPUTATION
610061

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

***FOURNITURE D'OBJETS PUBLICITAIRES AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN
(CNCC)***

2. Consistance des prestations

Les prestations portent sur la fourniture, le transport et la manutention d'objets commandés jusqu'au lieu de livraison.

Les fournitures sont constituées de :

- 1000 calendriers marins ;
- 500 agendas grand public ;
- 100 agendas VIP ;
- 200 blocs notes personnalisés.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **14 000 000 (Quatorze millions) francs CFA**

4. Allotissement

Les fournitures sont constituées en un (01) lot ci-après défini :

- 1000 calendriers marins ;
- 500 agendas grand public ;
- 100 agendas VIP ;
- 200 blocs notes personnalisés.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et justifiant des capacités, compétences et expertise avérées dans le domaine de la confection des objets publicitaires.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés entièrement par le budget du Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC), exercice 2021.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3^{ème} étage Immeuble IGH., Tél. : **233 43 67 67** Fax : **233 43 70 17**, dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu, aux heures ouvrables, **au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala**, au Centre des Affaires Maritimes, 3^{ème} étage Immeuble IGH., Tél. : **233 43 67 67** Fax : **233 43 70 17**, dès publication du présent Avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **25 000 (Vingt cinq mille) FCFA**, effectué dans le compte n° 335 98800001-89 CAS-ARMP domicilié à la BICEC.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées à la Direction Générale du Conseil National des Chargeurs du Cameroun, au plus tard le 13 Mai 2021 à 12 heures précises, et devront porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°005/AONO/CNCC/CIPM/2021 DU 15 AVRIL 2021

POUR LA FOURNITURE D'OBJETS PUBLICITAIRES AU CONSEIL NATIONAL DES CHARGEURS DU CAMEROUN (CNCC)

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison des fournitures, objet du présent appel d'offres est de : **Quarante cinq (45) jours**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de : **280 000 (Deux cent quatre vingt mille) Francs CFA ;**

Ce cautionnement provisoire doit être délivré par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, et d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, à compter de la date limite de dépôt desdites offres.

Toutefois, les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux ainsi que les organisations de la société civile peuvent produire, à la place du cautionnement, soit un chèque certifié, soit un chèque banque, soit une hypothèque légale.

12. Recevabilité des Offres

Toute offre non produite en sept (07) exemplaires (un original et six copies), incomplète, non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres ou ne respectant pas les modèles des pièces du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable.

Sous peine de rejet de l'offre, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Les publications relatives à cet appel d'offres seront faites concomitamment au Journal Des Marchés de l'ARMP (JDM) et dans le Cameroon Tribune.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières se fera le **13 MAI 2021, à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du CNCC.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluations sont:

Principaux critères éliminatoires:

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Offre administrative incomplète ;
- Pièces administratives falsifiées ;
- Non-respect des modèles de pièces du DAO ;
- Non-conformité des fournitures aux spécifications techniques du DAO ;
- Note technique inférieure à **07 oui sur 08**.

Principaux critères de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur (**joindre justificatifs**):

1. L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières ; oui/non ;
2. Les références du fournisseur (trois références similaires dont l'une relative à la commande de l'administration publique) : commande / procès-verbal de réception; oui/non ;
3. Le délai de livraison conforme ; oui/non ;
4. Le CCAP paraphé et signé. oui/non ;
5. Le chiffre d'affaires cumulé des trois derniers exercices supérieur ou égal à 50 000 000 sur les DSF. oui/non ;
6. L'attestation de prise de connaissance des échantillons, délivrée par le maître d'ouvrage. oui/non.

Le non-respect d'au moins **sept (7) critères sur les huit (8)** entraîne l'élimination de l'offre.

La notation se fera selon le mode binaire (oui ou non).

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre financière aura été évaluée la moins disante et dont l'offre technique sera jugée conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat du Directeur Général du Conseil National des Chargeurs du Cameroun à Douala, au Centre des Affaires Maritimes, 3ème étage Immeuble IGH. Tél. : 233 43 67 67 Fax : 233 43 70 17, dès publication du présent avis.

DOUALA le 16 Avril 2021

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

MBAPPE PENDA Auguste

MISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES ZONES INDUSTRIELLES

DECISION N°0068/04/2021/MAGZI SA/DG/CT2/SIGAM/MMS PORTANT RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° 002/ASMI/MAGZI SA/CI/2021 DU 11 MARS 2021 POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ROUTE EN PAVÉS DE 250 ML DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE BASSA

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAGZI

- VU la Constitution ;
- VU le Statut du personnel de la MAGZI approuvé par l'arrêté n° 010/MINPAT/CAB1 du 22 mai 1986 ;
- VU la loi n° 92-007 du 14 août 1992 portant Code du Travail dans la République du Cameroun ;
- VU la loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
- VU Décret n° 2006/039 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de la MAGZI ;
- VU le Décret n° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les Règles Communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;
- VU le Décret n° 2019/205 du 24 Avril 2019 portant transformation en société à capital public de la Mission d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles ;
- VU la Décision n° 00113/06/2020/MAGZI SA/DG/EEJS du 1^{er} Juillet 2020 portant désignation des Membres de la SIGAM ;
- VU la note du portant mise en place du comité interne chargé de la préqualification des Cabinets/Bureaux d'études en date du 21 septembre 2020 ;
- VU l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Bureau d'études pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction d'une route en pavés de 250 ml dans la zone industrielle de BASSA ;
- VU le rapport de la Sous-Commission d'analyses des Offres ;
- VU la proposition de pré-qualification de la Structure interne de Gestion administrative des Marchés.

DECIDE :

Article 1^{er} : les Cabinets suivants, sélectionnés au terme de l'étape de la préqualification par le Maître d'Ouvrage sont qualifiés pour la suite de la procédure. Il s'agit de :

N°		ADRESSES	
		BOITE POSTALE	TELEPHONE
1	MATURIS SARL	B.P 11681 YAOUNDE	Tél : (237) 222 23 31 92
2	WINNER SARL	B.P 6256 DOUALA	Tél : (237) 677 14 48 84
3	CIBAT INTERNATIONAL	B.P 5564 YAOUNDE	Tél : (237) 677 10 29 56

Article 2 : En foi de quoi la présente décision est établie pour servir et valoir ce que de droit./-

YAOUNDE le 14 Avril 2021

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

MANON GEORGES CHRISTOL

COMMUNE DE KAI-KAI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 012/AONO/C- KAÏ-KAÏ /CIPM-TR/2021 DU 01/04/2021
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MADALAM- BARKAYA (10 KM)
DANS LA COMMUNE DE KAÏ-KAÏ, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD
FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENTS PUBLICS (BIP) EXERCICE 2021**

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
55 36 468 01 641328 2250 861

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de réhabilitation de la route **MADALAM- BARKAYA (10 km)**, Le Maire de la Commune de **KAÏ-KAÏ**, autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de **KAÏ-KAÏ**, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert.

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Les Installations de chantier,
- Les travaux nettoyage et terrassements,
- Les ouvrages d'art.

3. Cout Prévisionnel

pour un coût estimatif total de **vingt-sept millions (27 000 000) de Francs CFA TTC.**

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien routier et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, budget du **Ministère de Travaux Publics**, Exercice 2021,

Imputation :

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la commune de **KAÏ-KAÏ**, à partir de 07 heures à 15 heures.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la commune de **KAI-KAI** au lancement des offres, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **(25 000) francs CFA (vingt cinqMille)** au titre des frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) d'exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de **KAI-KAI** au plus tard le **22/04/2021** à **14 heures**, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 012/AONO/C- KAI-KAI /CIPM-TR/2020 DU 01/04/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ROUTE MADALAM- BARKAYA (10 km) DANS LA COMMUNE DE KAI-KAI, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) EXERCICE 2021

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **Quatre (04) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) d'un montant de **Cinq cent quarante mille (540 000) francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en untemps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 22/04/2021 à 15 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de **KAI-KAI**, dans la salle de réunion de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandaté.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Absence de l'attestation de visite du site signée du Chef de Service du marché ;
- d) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA** ;
- e) Ne pas être inscrit à l'Ordre national des Ingénieurs du Génie Civil (ONIGC) pour le cas du conducteur des travaux ;
- f) N'avoir pas exécuté un marché de route **supérieur à cinquante millions (50 000 000) de Francs CFA**
- g) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- h) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- i) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères essentiels sur cinquante-un (51)**.

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

d) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **51 critères essentiels** ci-dessous :

- Ø Présentation de l'offre (04 critères)
- Ø Le chiffre d'affaires (03 critères)
- Ø L'accès à une ligne de crédit (03 critères)
- Ø Les références de l'Entreprise (10 critères)
- Ø La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (10 critères)
- Ø L'expérience du personnel d'encadrement (10 critères)
- Ø L'organisation du chantier, planning et présentation du dossier (11 critères)

15. Attribution

Le Maire de la Commune de **KAI-KAI**, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disant** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre -vingt -dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de **KAI-KAI** à **KAI-KAI**, à partir des 07 heures à 15 heures Tél/Fax :.....

KAI-KAI le 1 Avril 2021

Le MAIRE

BACHIRE ADOGAYE

COMMUNE DE KAI-KAI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 011/AONO/C- KAÏ KAÏ /CIPM-TR/2021 DU 01/04/2021
 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE
 DOREISSOU-DAMA-MADALAM (INTER R0913) (13,00 KM) DANS LA COMMUNE DE KAÏ-KAÏ,
 DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP -
 LIGNE FONDS ROUTIER - EXERCICE 2021.**

FINANCEMENT
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
 N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de **KAÏ KAÏ**, autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de Kai-Kai, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus indiqués.

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution des **TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE DOREISSOU -DAMA-MADALAM (INTER R0913) (13,00 KM) DANS LA COMMUNE DE KAÏ-KAÏ**

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Les Installations de chantier ;
- Les travaux nettoyage et terrassements ;
- Les ouvrages d'art ;

3. Cout Prévisionnel

N° de lot	Département	Tronçons	Linéaire (km)	Budget prévisionnel TTC	Délai (mois)
				programme 2021	programme 2021
KAÏ-KAÏ -MD/21	MAYO-DANAY	DOREISSOU-DAMA-MADALAM (INTER R0913)	13,00	130 000 000	7

4. Allotissement

Les travaux sont repartis en un (01) lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien routier et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle (s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, **Budget du MINTP - Ligne Fonds Routier - Exercice 2021**

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la commune de KAÏ KAÏ, à partir de 07 heures à 15 heures.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la commune de Kaï-Kaï au lancement des offres, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **(110 000) francs CFA (cent dix Mille)** au titre des frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) d'exemplaires dont l'original et (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Kaï-Kaï au plus tard le **22/04/2021 à 14 heures**, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 011/AONO/C- KAÏ KAÏ /CIPM-TR/2021 DU 01/04/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE COMMUNALE DOREISSOU-DAMA-MADALAM (INTER R0913) (13,00 KM) DANS LA COMMUNE DE KAÏ-KAÏ, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT : Budget du MINTP - Ligne Fonds Routier - Exercice 2021 .

À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **sept (07) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat.**

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) d'un montant de **deux millions six cent mille (2 600 000) francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en untemps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le **22/04/2021 à 15 heures** par la Commission de Passation des Marchés auprès de la commune de Kaï-Kaï, dans la salle de réunion de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Absence de l'attestation de visite du site signée du Chef de Service du marché ;
- d) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **cent millions (100 000 000) de Francs CFA** ;
- e) Ne pas être inscrit à l'Ordre national des Ingénieurs du Génie Civil (ONIGC) pour le cas du conducteur des travaux ;
- f) N'avoir pas exécuté un marché de route **supérieur à cent millions (100 000 000) de Francs CFA**
- g) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- a) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- b) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères essentiels sur cinquante-un (51)**.

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de GUEME, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disant** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre -vingt -dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de Kai-Kai à VELE, à partir des 07 heures à 15 heures Tél/Fax : 690 06 72 89

KAI-KAI le 1 Avril 2021

Le MAIRE

BACHIRE ADOGAYE

COMMUNE DE KAI-KAI

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°015/AONO/REN/C-KAI KAI/CIPM-BEC/2021 DU 01/04/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP KAMAS DANS LA COMMUNE DE KAI-KAI, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
55 27 351 01 641328 2222

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution de la Dotation Générale à la Décentralisation du MINEDUB, Exercice 2021, le Maire de la Commune de KAI-KAI, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe A l'EP KAMAS.

2. Consistance des prestations

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux Préparatoires ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie-élévation ;
- Charpente-Couverture ;
- Menuiserie ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- V.R.D.

3. Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Vingt Deux Millions (22 000 000) FCFA**.

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Petites et Moyennes Entreprises de droit Camerounais.

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par la Dotation Générale à la Décentralisation du MINDDEVEL de l'exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire n° **55 27 351 01 641328 2222**

7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans les services du secrétariat général de la Mairie de KAI KAI dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu dans les services du secrétariat général de la Mairie de KAI KAI sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette Municipale de KAI-KAI d'une somme non remboursable de **40.000 (quarante mille)** francs CFA, payable à la Recette Municipale auprès de la Commune de KAI KAI

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra parvenir dans les services du secrétariat général de la Mairie de KAI-KAI contre récépissé, au plus tard le **22/04/2021 à 10Heures** et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°015/AONO/REN/C-KAI-KAI/CIPM-BEC/2021 DU 01/04/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EP KAMAS DANS LA COMMUNE DE KAI-KAI, DEPARTEMENT DU MAYO DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **Trois (03)** mois.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **410 000 (quatre cent dix mille)** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **22/04/2021 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de KAI-KAI dans la salle de réunions de la Mairie de KAI-KAI.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de son choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

1. L'absence d'une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances;
1. La Fausse déclaration ou pièce falsifiée;
2. La note technique inférieure à 70% des "oui".

1. La pièce administrative non conforme et non régularisée dans les 48 heures;

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1.	Un tableau bilan comportant des travaux sur deux années supérieur ou égale au montant prévisionnel du marché ;	oui/non
2.	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale à 21 millions	oui/non
3.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
4.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
5.	Les matériels essentiels (Camion benne, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
6.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène)	oui/non
7.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note de 70% à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables dans les services du secrétariat général de la Mairie de KAI KAI, dès publication du présent avis.

699 09 09 93 / 677 76 09 93/690 06 72 89

KAI-KAI le 1 Avril 2021

Le MAIRE

BACHIRE ADOGAYE

COMMUNE DE KAI-KAI

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 013/AONO/C. KAÏ- KAÏ/CIPM-TR/2021 DU 01/04/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE PARI-KAMAS (14KM), DANS L'ARRONDISSEMENT DE KAÏ- KAÏ, DEPARTEMENT DU MAYODANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINADER EXERCICE 2021, IMPUTATION : 55 30 393 01 641328 2250 92 AUTORISATION DE DEPENSES : IW04135

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
55 30 393 01 641328 2250 92

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de KAÏ-KAÏ, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la piste agricole Paria-Kamas (14km), dans l'arrondissement de Kaï- Kaï, Département du Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des prestations

Ces travaux comprennent les opérations suivantes :

- Installation de Chantier;
- Amenée et repli du matériel ;
- Débroussaillage ;
- Abattage d'arbres;
- Mise en forme de la plate-forme+ fossés /exutoires ;
- Remblai provenant d'empreint ;
- Déblai mis en dépôt
- Construction d'un dalot 1.50x0.8m

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

N/D

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction et du Génie-Civil.

En outre, ces sociétés, entreprises ou groupement d'entreprises ne doivent pas être adjudicataires de plus de trois marchés de l'exercice antérieur non réceptionnés dans le Département du Mayo-Danay.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leur dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Exercice 2021, **Imputation : 55 30 393 01 641328 2250 921**

Autorisation de dépenses : IW04135

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de KAÏ-KAÏ, de 07 heures à 15h heures

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de KAÏ-KAÏ, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **quarante-cinq mille Francs (45 000)francs CFA**, auprès de la Recette Municipale de KAÏ-KAÏ.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Commune de KAÏ-KAÏ, au plus tard le 22/04/2021 à **14 heures**, heure locale et devra porter la mention:

«APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 013/AONO/C.KAÏ-KAÏ/CIPM-TR/2021

DU 01/04/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE PARI-KAMAS (14KM), DANS L'ARRONDISSEMENT DE KAÏ-KAÏ, DEPARTEMENT DU MAYODANAY - REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MUNADER-EXERCICE 2021,

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra, joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **quatre cent quatre-vingt mille (480 000) de francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le 22/04/2021 à **15 heures** précises dans la salle de réunions de la Commune de KAI-KAI, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier du mandataire.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

Pièces administratives

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Pièce falsifiée ou non authentique.
- Absence de pièce attestant de la Réalisations d'un projet similaire ;

Offres techniques

- Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- chiffres d'affaires dans les bâtiments et travaux publics (BTP) au cours des trois dernières années inférieurs à vingt millions (20 000 000) de francs CFA ;
- Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- Non satisfaction, au moins à trente-deux **(32)** critères essentiels sur quarante-six **(46)**

Offres financières

- Offre financière incomplète;
- Pièces non conformes;
- Omission dans l'offre d'un prix unitaire quantifié;
- Absence d'un sous-détail des prix.
- Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de KAĪ-KAĪ, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de KAĪ-KAĪ.

KAI-KAI le 1 Avril 2021

Le MAIRE

BACHIRE ADOGAYE

COMMUNE DE MAGA

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/2021/AONO/C-MAGA /CIPM-TR DU 01/04/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE ZIAM 1-NGOULMOUNG-GASBALLA-MAOUDA-KOUAYE-POUSS DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD. FINANCEMENT : BUDGET DU MINTP - LIGNE FONDS ROUTIER - EXERCICES 2021 ET 2022

FINANCEMENT
 BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
 N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de **MAGA**, autorité Contractante, lance pour le compte de la Commune de MAGA, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus indiqués.

L'Appel d'Offres porte sur l'exécution des travaux d'entretien de la route ZIAM 1-NGOULMOUNG-GASBALLA-MAOUDA-KOUAYE-POUSS dans la COMMUNE DE MAGA.

2. Consistance des prestations

1. Consistance des travaux

Les prestations comprennent les opérations suivantes :

- Les Installations de chantier ;
- Les travaux nettoyage et terrassements ;
- Les ouvrages d'art ;
- Divers.

3. Cout Prévisionnel

N° de lot	Département	Tronçons	Linéaire (km)	Budget prévisionnel TTC		Délai (mois)	
				programme 2021	Programme 2022	programme 2021	Programme 2022
MAGA-MD	MAYO-DANAY	ZIAM 1-NGOULMOUNG-GASBALLA-MAOUDA-KOUAYE-POUSS	23,900	50 000 000	100 000 000	4	4
				150 000 000		8	

4. Allotissement

Les travaux sont repartis en un (01) lot unique

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'entretien routier et du Génie-Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle(s) pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

6. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public, **Budget du MINTP - Ligne Fonds Routier - Exercices 2021 et 2022** pour un coût estimatif total de **cent cinquante millions (150 000 000) de Francs CFA TTC**.

7. Consultation du Dossier

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de MAGA, à partir de 07 heures à 15 heures.

8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de MAGA au lancement des offres, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **(100 000) francs CFA (cent Mille)** au titre des frais d'achat du dossier.

9. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (7) exemplaires dont l'original et (6) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de MAGA au plus tard Le 22/04/2021 à **13 heures**, et devra porter la mention:

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 005/2021/AONO/C- MAGA /CIPM-TR DU 001/04/2021 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE ZIAM 1-NGOULMOUNG-GASBALLA-MAOUDA-KOUAYE-POUSS DANS LA COMMUNE DE MAGA, DEPARTEMENT MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT : Budget du MINTP - Ligne Fonds Routier - Exercices 2021 et 2022

À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **huit (08) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) d'un montant de **trois millions (3 000 000) francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 22/04/2021 à 14 heures par la Commission de Passation des Marchés auprès du Maire de la commune de MAGA, dans la salle de réunion de ladite Commune. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix.

14. Critères d'évaluation

- Critères éliminatoires

Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes après 48 heures du dépouillement des plis ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.

Offre technique

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes après 48 heures du dépouillement des plis ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Absence de l'attestation de visite du site signée du Chef de Service du marché ;
- d) Chiffre d'affaires dans les Bâtiments et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à **cent millions (100 000 000) de Francs CFA** ;
- e) Ne pas être inscrit à l'Ordre national des Ingénieurs du Génie Civil (ONIGC) pour le cas du conducteur des travaux ;
- f) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction de Bâtiments ;
- g) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- h) Non satisfaction, au moins, à **trente-six (36) critères essentiels sur cinquante-un (51)**.

Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix.

Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des **51 critères essentiels** ci-dessous :

- Présentation de l'offre (04 critères)
- Le chiffre d'affaires (03 critères)
- L'accès à une ligne de crédit (03 critères)
- Les références de l'Entreprise (10 critères)
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (10 critères)
- L'expérience du personnel d'encadrement (10 critères)
- L'organisation du chantier, planning et présentation du dossier (11 critères)

15. Attribution

Le Maire de la Commune de MAGA, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement apte, aura été évaluée **la moins-disante** après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de **quatre-vingt -dix (90) jours**, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de MAGA, à partir des 07 heures à 15 heures Tél/Fax :.....

MAGA le 1 Avril 2021

Le MAIRE

IBRAHIM BOUKAR

COMMUNE DE MAGA

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°007/2021/AONO/C-MAGA/CIPM-TR DU 01/04/2021 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'OUVRAGES HYDRAULIQUES DANS LA LOCALITE DE POUSS, ARRONDISSEMENT DE MAGA

FINANCEMENT
BUDGET INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP)
IMPUTATION
N/D

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

1. Objet

Le Maire de la Commune de Maga, Autorité Contractante, lance un appel d'offres national ouvert pour l'exécution des travaux d'aménagement d'ouvrages hydrauliques dans la localité de Pouss, Arrondissement de Maga.

2. Consistance des prestations

N/D

3. Cout Prévisionnel

N/D

4. Allotissement

LOT UNIQUE

5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

6. Financement

Le projet est financé par le Fond propre Commune de Maga.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré dès publication du présent avis à la Commune de Maga.

8. Acquisition du Dossier

Le retrait d'un dossier se fera sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **75 000F (soixante-quinze mille francs) CFA** payable à la Recette Municipale de Maga

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en langue française ou anglaise et en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Commune de Maga au plus tard le **22/04/2021 à 13 heures**, heure locale. Les Offres déposées contre récépissé devront porter la mention :

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°007/2021/AONO/C-MAGA/CIPM-TR DU 22/04/2021 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'OUVRAGE HYDRAULIQUES DANS LA LOCALITE DE POUSS, ARRONDISSEMENT DE MAGA

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à quatre (04) mois

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances, dont le montant est fixé à **737.000 (sept cent trente sept mille) francs CFA.**

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

13. Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu en un seul temps le **22/04/2021** à partir de **14 heures**, heure locale, par la Commission de Passation des Marchés auprès de la Commune de Maga. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- dossier non conforme aux prescriptions du DAO ;
- omission, dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire quantifié;
- non justification de l'exécution d'un projet similaire réalisé au cours de l'une des cinq dernières années ;
- Conducteur des Travaux n'est pas au moins Technicien Supérieur de Génie Civil ;
- non justification de la possession en propriété ou location du matériel minimum composé d'une niveleuse,
- dossier ayant obtenu au terme de l'analyse technique au moins de 70% d'éléments positifs ;
- Omission du sous-détail d'un prix quantifié.

Critères essentiels

A - Références 7 critères

B - Personnel d'encadrement 20 critères

C - Matériel 16 critères

D – Proposition technique 12 critères

Les détails de ces critères essentiels sont précisés dans la grille d'évaluation figurant au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre la moins-disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée Validité des Offres

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Délégation Départementale de l'Habitat et du Développement Urbain du Mayo-Danay et à la Commune de Maga.

MAGA le 1 Avril 2021

Le MAIRE

IBRAHIM BOUKAR

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU

PORTANT RÉSILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE N°007/LC/P-AKGA/CDPM-NM/2020 PASSÉE AVEC 747 KOMBI SARL, B.P : 15 106 YAOUNDE, TÉL : 698 84 34 96, POUR LES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CINQ (05) PONTS EFFONDRES DANS LES GROUPEMENTS MAK'A-OVANG-YEBEKOLO DU DÉPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, RÉGION DU CENTRE ; LOT 3 : CONSTRUCTION D'UN PONT SEMI-DÉFINITIF DE 06 ML DANS LE GROUPEMENT YEBEKOLO;

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;

Vu le Décret N° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2019/536 du 07 octobre 2019 portant nomination de Préfets ;

Vu lettre-commande N°007/LC/P-AKGA/CDPM-NM/2020 pour les travaux de réhabilitation de cinq (05) ponts effondres dans les groupements maka'a-ovang-yebekolo du département du Nyong et Mfoumou, Région du centre. LOT 3 : Construction d'un pont semi-définitif de 06 ml dans le groupement Yebekolo;

Vu l'Ordre de Service N°008/OS/CDPM/2020 du 1^{er} juillet 2020 prescrivant le démarrage des travaux ;

Vu l'Ordre de service N°002/OS/MINTP/DRC/DDTP-NM/ST/2020 du 24 septembre 2020 portant mise en demeure ;

Vu le procès-verbal du 10 janvier 2021 de réévaluation de l'Ordre de Service portant mise en demeure ;

Vu la lettre N°038/L/MINTP/DRC/DDTP-NM/ST/2021 du 18 février 2021 portant avis technique ;

Vu le procès-verbal du 10 mars 2021 de constat de carence ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Est résilié, pour défaillance de 747 KOMBI Sarl, B.P : 15 106 YAOUNDE, Tél : 698 84 34 96, la

lettre-commande N°007/LC/P-AKGA/CDPM-NM/2020, passée après Dossier d'Appel d'Offres

N°003(BIS)/AAONO/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 30 AVRIL 2020, pour les travaux de réhabilitation de cinq (05) ponts effondres dans les groupements maka'a-ovang-yebekolo du département du Nyong et Mfoumou, région du Centre ; **LOT 3 : Construction d'un pont semi-définitif de 06 ml dans le groupement Yebekolo;**

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

AKONOLINGA le 13 Avril 2021

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE

COMMUNE DE MENGANG

DECISION N°--008---/OS/CM/SG/21 PORTANT RESILIATION DU CONTRAT RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE (CONTROLE ET SURVEILLANCE) DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A LA COMMUNE DE MENGANG DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

DECISION N°---008--- PORTANT RESILIATION DU MARCHÉ N°001/FEICOM DU 18 OCTOBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA MAITRAISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A LA COMMUNE DE MENGANG DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE

Article 1

L'Entreprise : CYTI a été attributaire du Marché visé supra pour le contrôle et la surveillance des travaux de construction d'une Cité Municipale dans la Commune de Mengang. Le démarrage desdits travaux lui a été Notifié le 09 Mars 2020 pour une durée contractuelle de huit (08) mois.

Article 2

A ce jour les travaux de construction de cette Cité Municipale ont effectivement démarrés évolué et s'arrêter à un taux de réalisation de 15% pour une consommation des délais de 80% selon le rapport de cette dernière malheureusement sans :

PV des implantations

Notifications

PV de modification des structures de base des implantations signés des parties et tous autres documents liés à cet ouvrage

Article 3

Au regard de ces manquements graves observés et après deux Ordres de Services du 11 janvier 2021 et du 05 février 2021 des multiples relances formels et informels tous restés lettre morte auprès de l'Entreprise dont la défaillance est notoire aujourd'hui

Au regard de ce qui précède et suivant les dispositions des articles 180 et 181 du Code des Marchés Publics.

- Vu le code des Marchés publics ;
- Vu la lettre Commande
- Vu les Ordres de services ;
- Vu le refus systématique d'obtempérer aux injonctions à fournir la documentation essentielle qui fait l'objet de son contrat ;
- Vu les Ordres de Services N°001 et N°002.
- Vu l'Ordre de Service N°003 valant mise en demeure du 26 mars 2021

Je prononce en ma qualité de Maître d'Ouvrage, la résiliation DU MARCHÉ N°001/FEICOM DU 18 OCTOBRE 2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA MAITRAISE D'OEUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CITE MUNICIPALE A LA COMMUNE DE MENGANG DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU REGION DU CENTRE aux torts exclusifs de l'Entreprise **CYTI SARL**.

La présente décision prend effet dès notification par courrier à l'Entreprise **CYTI SARL**. de la résiliation de son Marché.

GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE DES AGRICULTEURS ET ÉLÉVEURS DE LA MENOUA

**PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION
OUVERTE N°001/DCO/GIC EMA/CIPM/2021 DU 25 JANVIER 2021 POUR LA CONSTRUCTION DES
BATIMENTS SUR LE SITE DU GIC EMA DEPARTEMENT DE LA MENOUA. LE DELEGUE DU GIC EMA**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

DECIDE :

Article 1 : Le marché de la demande de cotation ouverte susvisé est pour compter à de la date de signature de la présente Décision attribue au soumissionnaire ci-après:

Lot	INTITULE	Attributaires	Montant (TTC)	DELAI
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS AU SITE DU GIC EMA	Ets GOUANET ET FILS CONSTRUCTION	13 719 987 FCFA	03 MOIS

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

DSCHANG le 24 Février 2021

Le PRÉSIDENT

DONGMO ÉPSE TONFACK Thérèse

COMMUNE DE TONGA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/CIPM/C.TGA /2021 DU 10 FEVRIER 2021 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE TONGA, DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE BANDOUNGA ET BABITCHOUA DE LA COMMUNE DE TONGALE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

DECIDE:

ARTICLE 1er : la SOCIETE TADIE SARL Tél : 675 75 49 25/233 44 10 54 BP Bafoussam est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative à la demande de cotation suscité pour l'équipement du centre médical l'arrondissement de Tonga, des centres de santé intégré de Bandounga et Babitchoua de la commune de Tonga ,ainsi qu'il suit:

ADJUDICATAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC	RABAIS	MONTANT HT	MONTANT TTC	DELAI	RANG
	SOUSSION	SOUSSION		avec Rabais	avec Rabais		
ABC SARL Tel : 698 66 27 94 BP: 14953YAOUNDE	19 810 000	19 909 137,5	10,1%	17 809 190	17908 328	02 (DEUX] MOIS	1

ARTICLE 2 : La présente Décision Municipale sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /.

TONGA le 16 Mars 2021

Le MAIRE

BANKOU Dieudonné

COMMUNE DE BAFOUSSAM 1ER

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°04/AONO/CA.BFM 1ER /BIP MINTP-MINADER/CIPM/2021 DU 16/02/2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX DALOTS À TOMDJO, À MÉLAM ET À FOTO PLUS RÉHABILITATION ROUTE DANS LA COMMUNE DE BAFOUSSAM 1 EN PROCÉDURE D'URGENCE

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Commune d'Arrondissement de Bafoussam Maître d'Ouvrage, communique : Par décision N°04/D/CA.BFM l'VCIPM/2021, l'Ets ci-dessous a été retenu comme Adjudataire du marché relatif à l'appel d'offres suscité:

N° D'APPEL D'OFFRE	PROJETS	DELAI D'EXECUTION	MONTANT TTC EN FCFA	ADJUDICATAIRE
DAO N°04/AGNO/CA.BFM/1er /BIP/ MINTP	Travaux de construction de deux daiots à Tomdjo et à Mélam dans la Commune de Bafoussam 1 En procédure d'Urgence (Lot1) B1P MINADER/	03 mois calendaires	23 980 124	Ets PREFA BTP Tel: 655 92 3118Ets
CIPM/2021 du 16/02/2021	Travaux de construction du dalot à FG TG plus réhabilitation route dans la Commune de Bafoussam 1En procédure d'Urgence (Lot2)BIP MINADER	03 mois calendaires	24 196 109	Ets BOREX CAMEROUN Tel : 695 4149 67

Ladite entreprise est invitée à se présenter dès publication duprésent communiqué, et au plus tard dans les trois (03) jours qui suivent, sous peine d'annulation, au Secrétariat de la Mairie d'Arrondissement de Bafoussam 1 pour l'établissement de sa Lettre Commande.

Les autres soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres susvisé n'ont pasété retenus auxmotifs ci-apres :

N°	SOUSSIONNAIRES	Motifs d'élimination
LOT1		
01	ALTI CONSTRUCTION, Tel 677 21 36 09	Offre plus disante
02	Ets BOREX CAMEROUN, Tel : 695 41 49 67	Offre plus disante
03	LAM EG SARL Tel 699 41 79 45	Offre plus disante
LOT 2		
01	Ets PREFA BTP, Tel : 655 92 3118	- Offre moins disante, mais ne pouvant pas être adjudicataire de plus d'un lot
02	- LAMEG SARLTel 699 41 79 45 Offre plus disante	- Offre moins disante, mais ne pouvant pas être

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission pour les offres non retenues.

BAFOUSSAM le 30 Mars 2021

Le MAIRE

NGNANG Cyrille

COMMUNE DE BAFOUSSAM 1ER**PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC MIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM IMAÎTRE D'OUVRAGE, CHEVALIER DU MERITECAMEROUNAIS**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**DECIDE**

Article 1 : Le marché objet de l'appel d'offres suscité est pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué à :

N° D'APPEL D'OFFRE	PROJETS	DELAI D'EXECUTION	MONTANT EN FCFA	ADJUDICATAIRE
DAO n°05/AONO/CA.BFM 1er/BIP/ MINSANTE/CIPM/2021 du 16/02/2021	Travaux de construction de la clôture du Centre de Santé Intégré de King place dans la Commune de Bafoussam1 En procédure d'Urgence (Lot 1)	03 mois calendaires	18 997 520	Ets BOREX CAMEROUN Tel : 695 4149 67
	Travaux de construction de la clôture du Centre de Santé Intégré de Demsiem dans la Commune de Bafoussam 1" En procédure d'Urgence (Lot 2)	03 mois calendaires	14 240 794	Ets BOREX CAMEROUN Tel : 695 4149 67

Article 2 : 1) Les entreprises susvisées ne pourront exécuter le marché qu'après la signature de la lettre commande y relative. Le délai d'exécution court à partir de la notification de l'ordre de service de commencer.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

BAFOUSSAM le 30 Mars 2021

Le MAIRE

NGNANG Cyrille

COMMUNE DE BAYANGAM

POUR L'EXÉCUTION ÉCONOMIQUE DE LA ROUTE CHEFFERIE YENOM-CHEFFERIE MPOU DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM, DÉPARTEMENT DU KOUNG-KHI - RÉGION DE L'OUEST ET SOUS FINANCEMENT DU BIP AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAYANGAM

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

DECIDE

Article 1 Après avoir pris connaissance des conditions de mise en concurrence présent d'appel d'offre national ouvert N°004/AONO/C.BYGAM/SG/SIGAMP/CIPM/2021 DU 10/02/2021 pour PeWution des travaux de bitumage économique de la route chefferie Yenom-chefferie Mpou dans la commune de Bayangam et sous-financement du BIP au titre de l'Exercice 2021, ainsi que du procès-verbal d'examen des offres, le Maire de la

Commune de Bayangam, conformément aux dispositions réglementaires, attribue l'Avis susdite à l'entreprise nommée **GROUPE DE COMPAGNY, BP : 7472 YAOUNDE, TEL : 69985 7599**

Article 2: Le montant du présent Avis d'appel d'offres est arrêté à la somme de **Quatre-vingt-Dix Neuf Millions Neuf Cent douze Mille Huit Cent Dix-Neuf (99 912 819) Francs CFA Toutes Taxps Comprises.**

Article 3 : délai d'exécution : 03 (trois) mois

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAYANGAM le 18 Mars 2021

Le MAIRE

NOUESTSA LÉOPOLD HYACINTHE

COMMUNE DE TONGA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRECOMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°04/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/ DDNDE/CIPM/C.TGA/2021 DU 10 FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PUIITS EQUIPE DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A GABON, DANS LA COMMUNE DE TONGA. LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA COMMUNIQUE :

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**DECIDE:**

ARTICLE 1: l'entreprise ETS ANDREAS BOUROW Tel : 698 55 35 78 est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative au dossier d'appel d'offres suscité pour les travaux de construction d'un puits équipé de pômpe a motricité humaine à Gabon, dans la commune de Tonga, ainsi qu'il suit :

ADJUDICATAIRE	FINANCEMENT	MONTANT HT	MONTANT TTC	DELAI
ETS ANDREAS BOUROW Tel; 698 55 35 78	BIPMINADER 2021	6 708 595 FCFA	8 000 000 FCFA	03 (TROIS] MOIS

ARTICLE 2 : La présente Décision Municipale sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /.

TONGA le 16 Mars 2021

Le MAIRE

BANKOU Dieudonné

COMMUNE DE BAYANGAM

PORTANT ATTRIBUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°033/AONO/C.BGAM/SG/SIGAMP/CIPM /2021 DU 09/02/2021 POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'AEP À POMPAGE ÉLECTRIQUE DESSERVANT LES LOCALITÉS DE TSEP, MBE, TOURJANG, TOULA DANS LA COMMUNE DE BAYANGAM ET SOUS FINANCEMENT DU BIP AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BAYANGAM

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

DECIDE

Article 1: Après avoir pris connaissance des conditions de mise en concurrence présentées dans l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°003/AONO/C.BGAM/SG/SIGAMP/CIPM /2021 DU 09/02/2021 pour la réhabilitation et l'extension de l'AEP à pompage électrique desservant les localités de Tsep, Mbe, Tounang, Toula dans la Commune de Bayangam et sous financement du BIP au titre de l'Exercice 2021, ainsi que fdu procès-verbal d'examen des offres, le Maire de la Commune de Bayangam, conformément aux disposition réglementaires, attribue l'Avis suscité à l'entreprise nommée **KOGAM MUTI-SERVICES, BP : 1350 BAFOUSSAM TEL • 693 20 88 98.**

article 2: Le montant du présent Avis d'appel d'offres est arrêté à la somme de **Quarante-Quatre Millions Deux Cent Soixante-Seize Mille Cinq Cent Vingt-Six (44 276 526) Francs CFA Toutes Taxes Comprises.**

Article 3 : délai d'ext cution : 03 (trois) mois

Article 4 :La présenté décision sera enregistrée, publiée etcommuniquée partout où besoin sera.

BAYANGAM le 18 Mars 2021

Le MAIRE

NOUESTSA LÉOPOLD HYACINTHE

COMMUNE DE TONGA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°02 BIS/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/DDNDE/CLPM/CTGA/2021 DU 10 FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE LA COMMUNE DE TONGALE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**DECIDE:**

ARTICLE 1 : la SOCIETE TADIE SARL Tél : 675 75 49 25/233 44 10 54 BP : Bafoussam est déclarée adjudicataire de la lettre-corrmande relative au dossier d'appel d'offres suscité pour les travaux de réhabilitation du Centre Médical d'Arrondissement de la Commune de Tonga ainsi qu'il suit:

ADJUDICATAIRE	FINANCEMENT	MONTANT TTC	DELAI
SOCIETE TADIE SARL Tél : 675 75 49 25/233 4410 54 BP: Bafoussam	BIP MINSANTE 2021	14 996 328 FCFA	03 (TROIS] MOIS

ARTICLE 2 : La présente Décision Municipale sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /.

TONGA le 16 Mars 2021

Le MAIRE

BANKOU Dieudonné

COMMUNE DE TONGA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°05/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/ DDNDE/CIPM/C.TGA/2021 DU 10 FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX DE D'OUVERTURE DE LA ROUTE RURALE BITCHOUA_NORD GABON AVEC CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE FRANCHISSEMENT DANS LA COMMUNE DE TONGA LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**DECIDE:**

ARTICLE 1er : l'entreprise ETS LESTRATEGES Tel : 694 32 35 57/ 677 84 71 47 est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative au dossier d'appel d'offres suscité pour les travaux de construction d'un d'ouverture de la route rurale Bitchoua_nord- Gabon avec construction d'un ouvrage de franchissement dans la commune de Tonga, ainsi qu'il suit :

ADJUDICATAIRE	FINANCEMENT	MONTANT TTC	DELAI
ETS LE STRATEGES Tel : 694 32 35 57/677 84 7147	BIP MINADER 2021	19 879 354 FCFA	03 (TROIS] MOIS

ARTICLE2 :La présente Décision Municipale sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /.

TONGA le 16 Mars 2021

Le MAIRE

BANKOU Dieudonné

COMMUNE DE TONGA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°03/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/ DDNDE/CIPM/C.TGA/2021 DU 10 FEVRIER 2021 POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE DANS LA COMMUNE DE TONGALE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

DECIDE:

ARTICLE 1 : l'entreprise ABC SARL Tel : 698 66 27 94 BP : 14 953 YAOUNDE est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative au dossier d'appel d'offres suscité pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public solaire dans la commune de Tonga, ainsi qu'il suit :

ADJUDICATAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC	RABAIS	MONTANT HT	MONTANT TTC	DELAI	RANG
	SOUSSION	SOUSSION		avec Rabais	avec Rabais		
ABC SARL Tel : 698 66 27 94 BP: 14953YAOUNDE	29 216 247	29 999 000	9%	26 585 785	27 299 090	02 (DEUX] MOIS	02 (DEUX] MOIS

ARTICLE 2 : La présente Décision Municipale sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./.

TONGA le 16 Mars 2021

Le MAIRE

BANKOU Dieudonné

COMMUNE DE BAFOUSSAM 2E**PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHE LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM II MAÎTRE D'OUVRAGE**[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**DECIDE :**

ARTICLE 1: Le Marché objet de l'Avis d'appel d'Offres susvisé est, pour compter de la date de signature de la présente décision, attribué ainsi qu'il suit :

N° D'APPEL D'OFFRE	PROJETS	DELAI D'EXECUTION	MONTANT TTC EN FCFA	ADJUDICATAIRE
DAO N° 03/AONO/CA BAF II/CIPM/Ai/2021 du 26 Janvier 2021	pour les travaux de construction du pont SADIO KAMGA reliant la chefferie Baleng au CMA de Tyo dans la Commune d'Arrondissement de Bafoussam Iie	03 mois calendaires	47 383 153	STE ERBAT.P ; Tél ; 6 55 07 4618 Bafoussam

ARTICLE 2: La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

BAFOUSSAM le 8 Mars 2021

Le MAIRE

KENGNI KOUT Levis Dieudonné

COMMUNE DE TONGA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N°02/AONO/PR/MINMAP/SG/DRO/ DDNDE/CIPM/C.TGA/2021 DU 10 FEVRIER 2021 LOT N°02 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE BILINGUE GROUPE 2. DANS LA COMMUNE DE TONGA MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA,

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)**DECIDE**

ARTICLE 1; l'entreprise ETS CRYSTALIS Tel : 693 59 60 22 BP : YAOUNDE-CAMEROUN est déclarée adjudicataire de la lettre-commande relative au dossier d'appel d'offres suscité LOT N°02 pour les travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe a l'école publique bilingue Groupe 2, ainsi qu'il suit:

ADJUDICATAIRE	FINANCEMENT	MONTANT TTC	DELAI
ETS CRYSTALIS Tel : 693 59 60 22 BP : YAOUNDE-CAMEROUN	BIP MINEDUB 2021	15 998 000 FCFA	03 (TROIS] MOIS

ARTICLE 2; La présente Décision Municipale sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /.

TONGA le 16 Mars 2021

Le MAIRE

BANKOU Dieudonné

COMMUNE DE TONGA

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE A LA DEMANDE DE COTATION N° 01/DC/CIPM/ C.TGA /2021 DU 10 FEVRIER 2021 POUR L'EQUIPEMENT DU CENTRE MEDICAL D'ARRONDISSEMENT DE TONGA, DES CENTRES DE SANTE INTEGRE DE BANDOUNGA ET BABITCHOUA DE LA COMMUNE DE TONGA LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TONGA COMMUNIQUE :

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Soumissionnaire SOCIETE TADIE SARL Tel : 675 75 49 2_5/233 44 10 54 BP : Bafoussam est déclaré Adjudicataire de la lettre-commande, objet la demande de cotation N° 01/DC/CIPM/ C.TGA /2021 Du 10 Février 2021 pour l'équipement du centre médical d'arrondissement de Tonga, des centres de santé intégré de Bandounga et-Babitchoua de la commune de Tonga, pour un montant total toutes taxes comprises de **17 908 328 FCFA (DIX SEPT MILLIONS NEUF CENT HUIT MILLE TROIS CENT VINGT HUIT FRANCS)** et un **délaï d'exécution maximal de 02(Deux) mois.**

Ladite entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Tonga (service des marchés) dans un délai de 07 (sept) jours à compter de la date de publication du présent communiqué, en vue de la souscription du projet de lettre-commande. Passé ce délai, le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'annuler l'attribution.

TONGA le 16 Mars 2021

Le MAIRE

BANKOU Dieudonné

GROUPE D'INITIATIVE COMMUNE DES AGRICULTEURS ET ÉLÉVEURS DE LA MENOUA

**RELATIF A LA DEMANDE DE COTATION OUVERTE N°001/DCO/GIC EMA/CIPM/2021 DU 25 JANVIER 2021
POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS AU SITE DU GIC EMA. « EN PROCEDURE
D'URGENCE » COMMUNIQUELE DÉLÉGUÉ DU GIC EMA COMMUNIQUE :**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Par Décision N°01/DEC/GIC EMACIPM/2021 du 26 Février 2021, le Marché objet de la DEMANDE DE COTATION OUVERTE susvisé est attribué ainsi qu'il suit :

Lot	INTITULE	Attributaires	Montant (TTC)
1	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS AU SITE DU GIC EMA	Ets GOUANET ET FILS CONSTRUCTION	13 719 987 FCFA treize millions sept cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept FCFA

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les sept (07) Jours suivant la publication du présent communiqué au siège du GIC EMA pour l'établissement du marché y relatif.

DSCHANG le 24 Février 2021

Le PRÉSIDENT

DONGMO ÉPSE TONFACK Thérèse

PUBLICITÉ

Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

Personne Morale

Société :

Secteur d'activité :

Représentant

Civilité : Mme Mr

Nom :

ou

Prénom :

Point Focal

Fonction :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Personne Physique

Civilité : Mme Mr

Nom :

Prénom :

Profession :

Tél. (*) : E-mail (*) :

Localisation

Pays : Ville :

Adresse (**): B.P. :

Tél. (*) : Fax :

E-mail (*) :

Site web :

Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse billing@armp.cm, d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse support@armp.cm

(*) séparez les données multiples par les virgules.

(**) quartier, rue, etc....

LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone/ Tablette / PC**

Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 www.armp.cm



e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...
La meilleure information sur les Marchés Publics !